



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 21/008 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DE LA TENUE D'UN DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES DE LA COLLECTIVITÉ
DE CORSE POUR 2021**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI UN DIBATTITU NANTU À L'ORIENTAZIONE
BUGETTARIE 2021**

SEANCE DU 29 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf janvier, l'Assemblée de Corse, convoquée le 14 janvier 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Pierre POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à M. Hyacinthe VANNI
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Frédérique DENSARI à Mme Juliette PONZEVERA
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Rosa PROSPERI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Christelle COMBETTE

M. Antoine POLI à Mme Catherine RIERA
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2021-03 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 26 janvier 2021,
- VU** l'avis n° 2021-01 de la Chambre des Territoires, en date du 26 janvier 2021,
- VU** la saisine de l'Assemblea di a Giuventù,
- SUR** rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2021 conformément aux dispositions de l'article L. 4425-5 du Code général des collectivités territoriales.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 janvier 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Guy TALAMONI



Attrattività
Attractivité

Innuvazione
Innovation

Sulidarità
Solidarité

Numata
Rayonnement

Spannamentu
Épanouissement



Dibattitu d'orientazione di bilanci
Débat d'orientations budgétaires
2021

WWW.ISULA.CORSICA

Table des matières

Préambule.....	3
Partie I - Le cadre réglementaire et financier et la trajectoire budgétaires 2021-2023	6
A. <i>Les hypothèses macro-économiques du projet de loi de Finances pour 2021 et les principales mesures impactant les collectivités régionales et territoriales</i>	<i>7</i>
B. <i>Le cadre prospectif actualisé.....</i>	<i>9</i>
C. <i>Les engagements pluriannuels.....</i>	<i>15</i>
D. <i>La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse</i>	<i>21</i>
E. <i>L'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31 octobre 2020.....</i>	<i>23</i>
Partie II - Les Politiques Publiques	26
Les Infrastructures de Transports, de la Mobilité et des Bâtiments	27
A. <i>Office des Transports de la Corse.....</i>	<i>27</i>
B. <i>Infrastructures routières</i>	<i>28</i>
C. <i>Infrastructures portuaires et aéroportuaires.....</i>	<i>31</i>
D. <i>Chemins de fer et mobilités.....</i>	<i>32</i>
E. <i>Services de transports routiers.....</i>	<i>34</i>
L'aménagement foncier (Office Foncier de la Corse)	37
Le tourisme (Agence du Tourisme de la Corse).....	40
L'aménagement et le développement des territoires.....	42
L'Agence de Développement Economique de la Corse	49
L'aménagement durable, l'énergie (Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse)	56
La transition énergétique	59
L'environnement (Office de l'Environnement de la Corse)	62
L'agriculture (Office du Développement Agricole et Rural de Corse)	69
L'eau (Office d'Equipement Hydraulique de Corse)	76
L'action sociale et sanitaire.....	84
Les programmes contractualisés européens et nationaux	89
L'enseignement secondaire et l'accompagnement éducatif	94
L'enseignement supérieur, la recherche et la culture scientifique	96
La formation et l'orientation tout au long de la vie	98
Le développement de la langue corse	99
La culture	100
Le patrimoine	105
Le sport et la jeunesse	108
Les ressources humaines, l'informatique et la communication Interne	110
Le patrimoine de la collectivité, les moyens généraux et la commande publique	114
La transformation et l'aménagement du numérique.....	116
La stratégie et l'innovation	117
L'encadrement supérieur.....	119
Les affaires juridiques.....	120
L'évaluation des politiques publiques	121
Le contrôle interne	123
Conclusion.....	124

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires 2021, qui sera le dernier de la mandature si le calendrier électoral annoncé est respecté, se présente dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale tout à fait exceptionnel.

En effet, la pandémie Covid-19 qui frappe la planète depuis le début de l'année 2020 a, par son ampleur et ses conséquences inédites structurellement et profondément modifié les cadres budgétaires et financiers à partir desquels les Etats, collectivités publiques et autres institutions et organismes fondent leur projection en matière d'activités et de dépenses d'investissement et de fonctionnement

Ceci est particulièrement vrai pour la Collectivité de Corse qui doit, au terme de l'exercice 2020 et à l'orée de celui de 2021, proposer des orientations budgétaires dans un cadre de difficultés et d'incertitude radicalement nouveau, y compris en ce qui concerne l'évolution de la situation sanitaire, économique, sociale et budgétaire pour l'exercice budgétaire à venir.

Indépendamment même de cette marge importante d'incertitude, la situation est d'ores et déjà grave et complexe : le rapport détaille l'effet ciseau qui affecte les comptes de notre institution (baisse conséquente des recettes, appelée à se poursuivre et à s'aggraver ; augmentation des dépenses, notamment de fonctionnement, dans des proportions incompressibles).

Cet effet ciseau, cumulé avec l'exigence d'interventions fortes eu égard à la crise Covid et aux difficultés structurelles de la Corse, oblige à procéder au plan politique à des arbitrages forts, et au plan budgétaire à une reformulation des hypothèses en matière de conjoncture, de scénario prospectif et de prévisions budgétaires.

Avec des différences majeures au plan budgétaire entre les Etats et l'Union Européenne, qui peuvent générer du déficit budgétaire massif et créer de nouvelles ressources, et la Collectivité de Corse, qui doit voter ses budgets à l'équilibre, et ne dispose d'aucun pouvoir normatif propre en matière fiscale.

Bien qu'il soit impossible de savoir avec certitude ce que sera l'année 2021, nous optons pour une vision de l'avenir qui ne cède pas à la tentation du catastrophisme.

Mais au moment où ce rapport est rédigé, la perspective d'une troisième vague et d'un renforcement des mesures restrictives au plan sanitaire ne peut être écartée.

De même, la configuration et le quantum des dispositifs de soutien financier sur lesquels pourra s'appuyer la Collectivité de Corse pour répondre à l'urgence économique et sociale, impulser la relance, et construire le nouveau modèle dont la Corse a besoin ne sont pour l'heure pas connus.

L'exercice budgétaire à venir se déploiera avec en trame de fond un véritable enjeu, pour des pans entiers de l'économie corse, d'abord de survie, mais aussi d'adaptation et de résilience.

Nos choix budgétaires doivent, dans ce contexte, contribuer directement à la sauvegarde de centaines, voire de milliers d'entreprises et d'emplois.

Pour le Conseil exécutif de Corse, il est impensable de laisser une forme de sélection naturelle sceller le sort des entreprises, des structures touristiques, des exploitations agricoles, des artisans et indépendants ou des salariés.

Il est tout aussi impensable de laisser celles et ceux qui étaient déjà en situation de pauvreté ou de précarité en amont de la crise Covid voir leur situation s'aggraver et leurs rangs s'élargir.

C'est dans cet esprit de soutien et de solidarité qu'a été conçu et proposé le plan « Salvezza è Rilanciu », co-construit avec les acteurs et représentants du monde économique et social, puis voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 novembre 2020.

Ce plan a défini le périmètre d'une intervention massive et adaptée à la gravité de la situation économique et sociale, impliquant le soutien de la Collectivité de Corse à hauteur de 100 M d'euros et de l'Etat à hauteur de 300M d'euros.

Il est d'ores et déjà, de par son architecture transversale et par son impact financier, un axe majeur de l'action que mènera la Collectivité de Corse en 2021, marquant une volonté politique d'aider les secteurs les plus fragilisés par la succession de chocs passés et peut-être futurs.

Plus que jamais donc, la Corse a besoin d'une Collectivité qui protège et qui renforce la cohésion sociale.

Toutefois, le plan « Salvezza è Rilanciu » reste pour l'essentiel orienté vers des enjeux de gestion conjoncturelle de la crise.

Il n'est qu'un volet de la réponse de la Collectivité de Corse qui devra, dans les semaines qui viennent, optimiser au mieux les différents outils et dispositifs existants (Plan de relance, PTIC ; CPRER ; Fonds européens) pour construire une stratégie innovante, débouchant sur un nouveau modèle économique et social.

Cet objectif de fond nous porte depuis notre accession aux responsabilités en décembre 2015.

La crise Covid en conforte la légitimité et le caractère indispensable.

Le durcissement des contraintes économiques, financières et budgétaires est évidemment une contrainte qui suscite inéluctablement dans un premier temps doute et inquiétude.

Mais la nouvelle donne en cours doit devenir aussi une opportunité à saisir pour accélérer les mutations, repenser les priorités, refonder notre modèle de société.

Cette idée était déjà au cœur du rapport « Vince contr'a U COVID » présenté par le Conseil exécutif de Corse et adopté par l'Assemblée de Corse dès le 24 avril dernier.

Elle doit inspirer nos choix et nos décisions.

La Collectivité de Corse, en harmonie avec les forces vives de la société corse, dans l'île et la diaspora, doit plus que jamais produire une vision stratégique, la décliner en termes opérationnels, et ainsi inscrire notre trajectoire collective dans les grands projets de transition écologique, économique et sociale.

C'est le sens de l'engagement du Conseil exécutif de Corse, déterminé à poursuivre sans relâche, malgré la crise, et quelles que soient les difficultés, la tâche qui lui a été assignée par le suffrage universel.

La Collectivité de Corse continuera donc à investir cette année dans les infrastructures du transport, de l'hydraulique ou du numérique, à soutenir les projets structurants en matière de développement

durable et d'économie circulaire, à favoriser une agriculture de production et de qualité, à appuyer les projets d'innovation et de recherche, à accompagner les communes et les territoires du rural, de l'intérieur et de la montagne, à renforcer les ressorts d'une cohésion et d'une harmonie sociales qui passe naturellement par la lutte contre la pauvreté et la précarité, mais également par l'engagement en faveur de l'éducation et de la formation, de la jeunesse, de la langue, de la culture, du sport et de la diaspora.

Elle veillera à ce que les grands programmes financiers (CPER, PTIC, plan de relance, fonds européens) soient clairement articulés aux politiques publiques qu'elle porte et en cohérence avec la lettre et l'esprit de ses documents stratégiques, au premier rang desquels le PADDUC.

Elle poursuivra enfin sans relâche l'ensemble des démarches politiques et institutionnelles qui visent à la reconnaissance des spécificités et des intérêts de la Corse et de notre peuple, dans le cadre notamment de la loi 4D à venir ou du combat pour la mise en œuvre de politiques adaptées aux enjeux de l'insularité, notamment sur le fondement de l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne, avec comme objectif de fonder une autonomie de plein droit et de plein exercice.

Elle inscrira résolument son action dans la confluence avec les enjeux universels de lutte contre le réchauffement climatique, de transition écologique, et de protection de la biodiversité, notamment à l'échelle de l'Europe et de la Méditerranée.

Depuis mars dernier, et au plus fort de la pandémie de Covid19, la Collectivité de Corse a su faire la preuve, dans tous les domaines y compris sanitaire, économique et social, qu'elle est l'institution dépositaire et garante des intérêts matériels et moraux de la Corse et de son peuple.

Les défis qui nous attendent pour les prochaines années, et singulièrement en 2021, sont certes immenses.

Notre institution est prête à les relever.

Partie I - Le cadre réglementaire et financier et la trajectoire budgétaires 2021-2023

Le débat d'orientations budgétaires est une étape importante qui permet à l'Assemblée de Corse de débattre de manière transparente des choix proposés par l'exécutif et d'informer les citoyens sur la situation de la Collectivité et ses perspectives. Au-delà du cycle budgétaire réglementaire des exercices passés, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2021 revêt un caractère spécifique face à la situation économique et sociale à laquelle la Corse doit faire face suite aux effets de la crise sanitaire.

Basé sur des prévisions économiques à la fois nationales et territoriales, le DOB a vocation à dessiner et à projeter les contours des futurs équilibres budgétaires de la CdC sur la période 2021-2023.

Le budget 2021 devra permettre de garder le cap fixé dès le début de la mandature mais également d'intégrer les choix adoptés par l'Assemblée de Corse pour soutenir les acteurs économiques et sociaux du territoire et accompagner la relance.

La situation financière issue du Compte Administratif 2019 et sécurisée par la neutralisation des emprunts structurés fin 2020 permet de dégager des marges de manœuvre d'assurer le financement du plan Salvezza à Rilanciu.

Cumulant les compétences des régions et départements de droit commun avec les siennes propres, la Collectivité de Corse, à l'instar des grandes collectivités, doit opérer des arbitrages budgétaires pour assurer ses nouvelles dépenses et en corollaire le poids grandissant du secteur social dans une crise inédite qui vient lourdement impacter une île fragilisée.

La Collectivité fait face à un choc de recettes du fait de sa fiscalité spécifique qui dépend de l'activité économique et touristique. Les estimations difficiles à réaliser dans le contexte macroéconomique actuel laissent présager une baisse de recettes de l'ordre de 30M€.

Ainsi, le budget de la Collectivité de Corse 2021 aura pour principaux objectifs :

- **Un budget de gestion pour maintenir la trajectoire financière en contenant les dépenses de fonctionnement pour absorber la perte de recettes et en optimisant les cofinancements des programmes contractualisés tant au niveau européen que national (PTIC, CPER, Fonds Européens, Plan de relance),**
- **Un budget ambitieux pour l'évolution du territoire qui devra assurer le financement du plan de relance Salvezza à Rilanciu en maximisant l'investissement tout en poursuivant les projets initiés par l'actuelle mandature,**
- **Un budget durable en faveur des populations les plus fragiles et qui intègre des choix de croissance durable tant au niveau des infrastructures de base que des modèles de développement pour la Corse.**

A. Les hypothèses macro-économiques du projet de loi de Finances pour 2021 et les principales mesures impactant les collectivités régionales et territoriales

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et des mesures mises en œuvre pour la freiner, la zone euro a enregistré au cours du deuxième trimestre 2020, une chute de 12,1% de son PIB, le recul le plus marqué étant celui de l'Espagne (-18,5 % contre -10,1% en Allemagne. La commission européenne anticipe une récession en 2020 (-8,7 %) avant un rebond en 2021 (+ 6,1 %).

En France, la chute du PIB au cours du deuxième trimestre 2020 a été de 13,8 % par rapport au trimestre précédent en raison du confinement instauré entre le 17 mars et le 11 mai. Il s'agit du plus fort recul enregistré depuis la seconde guerre mondiale. Pour autant, la situation économique globale prévoit un solde nominal de PIB de -10,2 % pour cette année. Ainsi la croissance en 2020 se situerait à -10 % au regard de l'année 2019, la consommation des ménages à -8%, et l'inflation se situerait à +0,5% en lien avec la baisse du prix du pétrole. Enfin, les prélèvements obligatoires ne se replieraient que de 73 milliards d'euros par rapport à 2019 contre 102 milliards prévus dans la troisième loi de finances rectificative.

Face à la situation et comme tous les Etats européens, le Gouvernement a présenté un projet de loi de finances pour 2021 largement consacré à la relance de l'activité économique et de l'emploi. Il déploie une partie des crédits du plan "France relance", annoncé en septembre dernier. Le plan de 100 Md€ fait ainsi l'objet d'une mission budgétaire spécifique, reprenant les trois grands volets de France relance (transition écologique, compétitivité, cohésion sociale et territoriale).

Bien que des mesures apparaissent pour soutenir l'emploi et la compétitivité des entreprises, leur mise en œuvre est complexe et est assise principalement sur des appels à projets nationaux peu conformes aux besoins spécifiques qui émanent de chaque territoire et inadaptés dans leur mise en œuvre.

Alors que la coordination des fonds s'impose dans une situation critique, peu d'éléments ont été communiqués aux régions notamment sur la déclinaison du volet territorial du Plan France Relance, dont la mise en œuvre déléguée aux Préfets de région devra s'articuler avec les constructions des prochains contrats Plan Etat Région (CPER).

Le PLF 2021 prévoit des changements très significatifs dans les caractéristiques de la fiscalité régionale.

Cependant, malgré les demandes faites au Gouvernement, dont le prolongement pour 2021 des garanties de recettes sur les taxes spécifiques de la Collectivité de Corse obtenues pour 2020 et de nature à stabiliser les recettes de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2021, n'ont pas été intégrées dans le projet de loi de finances 2021.

Dans le prolongement de l'accord signé avec les Régions, l'Etat s'est engagé à neutraliser intégralement la suppression de la part régionale de la CVAE au travers d'une nouvelle fraction de TVA tout en garantissant l'évolution de cette fraction de TVA sur le rythme d'évolution nationale de cet impôt à compter de 2022.

En contrepartie, les régions s'engagent notamment à revoir le système de péréquation qui existe entre elles, et à travailler en vue de la mise en place d'un mécanisme renforçant la résilience des budgets régionaux face aux chocs conjoncturels. Les régions et l'Etat devront finaliser les dispositifs à l'été 2021 pour une traduction législative dans le PLF pour 2022.

Il est à noter que ce système de péréquation assis sur l'évolution constatée et non sur la richesse propre du territoire est défavorable à la Collectivité de Corse qui contribue annuellement à hauteur de 1 M€.

Principales modifications sur les recettes et leurs impacts pour la collectivité :

La Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

Le projet de loi de finances acte « qu'une fraction de TVA est affectée aux régions, au département de Mayotte, à la collectivité de Corse, aux collectivités de Guyane et Martinique, égale au montant de CVAE qu'ils ont perçu en 2020 ». La Collectivité de Corse perçoit à la fois la part régionale (50 %) et la part départementale (23 %) de la CVAE. Tel que le texte du projet de loi de finance est rédigé, seule la part régionale de la CVAE est concernée par la compensation par une fraction de TVA. En l'état ? la Collectivité continuera de percevoir la part départementale de CVAE (environ 15 M€ en 2020), qui sera affectée par la conjoncture économique en 2020 soit une estimation de baisse de 20 % (environ 3 M€) attendue par rapport au produit 2020. Sur la base de ces éléments ? le Président du Conseil exécutif de Corse a alerté le gouvernement sur ce point en proposant que la compensation de la CVAE porte également sur la part départementale.

Alors que la CVAE était assise sur une dynamique régionale, sur la durée cette nouvelle fraction de TVA figera les ressources des territoires, ignorant ainsi les dynamiques démographiques et économiques de l'île. La Collectivité pourrait également espérer un fonds de péréquation territorial qui reflète enfin la réalité pour la Corse.

Une simplification de la taxation de l'électricité

Le PLF pour 2021 prévoit un alignement des taxes assises sur la consommation finale d'électricité en France (taxe intérieure – TICFE – taxes communales – TCCFE – et taxes départementales – TCCFE). La gestion de ces taxes serait regroupée dans un guichet unique à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), de manière progressive entre 2021 et 2023. L'objectif est de mettre en œuvre l'unification du recouvrement des impositions par la DGFIP. La gestion de la taxe sera donc recentralisée. Par ailleurs, les tarifs sont également harmonisés au niveau national. Ainsi, au 1^{er} janvier 2021, il sera procédé à un alignement des dispositifs juridiques notamment des tarifs de la TICPE, et des taxes communales et départementales.

En première approche, la Collectivité ne perdra rien. A terme, cette nationalisation recèle évidemment des risques si l'Etat décide d'en conserver une quote-part ou bien, s'il en ponctionne une fraction pour l'affecter à des subventions en lien avec la transition énergétique, le financement des réseaux électriques répondant ainsi à un souhait exprimé depuis de nombreuses années par EDF.

La refonte des taxes sur les véhicules à moteur

Le PLF pour 2021 poursuit le chantier déployé par la Loi de Finance 2020 et prévoit la refonte des dispositifs sur les véhicules à moteur. Il prévoit la fixation des barèmes pour 2021 et 2022 du malus CO₂ à l'immatriculation, la rationalisation des procédures avec le transfert à la DGFIP de la gestion, du recouvrement et du contrôle de la taxe spéciale sur les véhicules routiers (TSVR) et la finalisation du cadre fixant les méthodes de détermination des émissions de CO₂.

La CdC peut moduler le tarif des cartes grises. Avec 27 € par cheval vapeur fiscal, son tarif est le plus bas de France (moyenne 2019 : 44 €). Cependant, cette modification renvoie à la perte d'autonomie fiscale des collectivités et à leur capacité de disposer localement de la possibilité de moduler un tarif selon des critères environnementaux comme par exemple le caractère plus ou moins vert des véhicules ...

B. Le cadre prospectif actualisé

La prospective financière est réalisée à partir des éléments de recettes connus ou anticipés. Elle a pour objet de définir une trajectoire déclinée en volume de dépenses en investissement et en fonctionnement, qui sert de référence à la construction du budget. Ce cadre est défini à partir des éléments de recettes connus ou anticipés à l'instant T. L'exercice consiste principalement à actualiser les estimations de dépenses et recettes au regard du projet de loi de finances et des tendances constatées.

Les politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse s'inscriront en 2021 dans un contexte budgétaire marqué par la double contrainte d'une baisse des ressources financières liée directement ou indirectement à la crise sanitaire et de l'effort budgétaire qu'elle devra mettre en œuvre pour financer le soutien et la relance du tissu économique à travers le plan Salvezza è Rilanciu adopté par l'Assemblée de Corse en fin d'année.

Tout comme pour les budgets des précédents exercices, la construction du budget 2021 de Collectivité de Corse répond aux orientations fixées par un cadre prospectif permettant d'inscrire l'action de la Collectivité dans une trajectoire financière soutenable et prudente.

La difficulté de l'exercice est renforcée par la gestion pluriannuelle des dépenses, en ce sens que les autorisations de programme et d'engagement doivent être calibrées pour permettre de tenir ces objectifs de dépenses.

Les orientations proposées doivent donc s'assurer de la mise en adéquation entre les estimations de ressources et les projets déclinent les politiques publiques de la Collectivité de Corse.

- **Cadre prospectif retenu, précaution de méthode**

Le cadre budgétaire 2021 est établi à la fois à partir de l'estimation des taux d'exécution budgétaire 2020, du financement du plan Salvezza à Rilanciu adopté par l'Assemblée de Corse et d'une prospective financière permettant à la Collectivité de maintenir ses ratios financiers en deçà des seuils d'alerte qui lui permettra de faire face au choc des deux années à venir. La crise sanitaire affectera sans aucun doute les ressources de la Collectivité de Corse pour encore deux exercices. Toutes les prévisions prévoient que le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire ne sera pas retrouvé avant 2022.

La construction du budget 2021 s'inscrit dans ce contexte très incertain pour les recettes fiscales, alors même que les impacts déjà élevés de cette crise sur 2020 ne sont pas encore complètement connus à ce jour.

Le calcul de trajectoire a été effectué à partir des postulats suivants :

► Les simulations reposent sur les hypothèses d'un scénario de reprise dit « intermédiaire ». Elles intègrent les opérations de rachat par la SFIL de 4 emprunts toxiques détenus par la Collectivité avec le financement des indemnités de résiliation anticipée, elles intègrent également la comptabilisation d'un excédent de 10 M€/an en provenance de l'OTC au profit de la Collectivité de Corse à partir de 2020.

► Les simulations tiennent compte des mesures compensatoires annoncées par l'Etat et/ou votées en loi de finances :

- Compensation par l'Etat de la perte des produits de DMTO constatée en 2020 dans la limite de la moyenne des recettes perçues en 2018 et 2019, soit 2 M€ environ en 2020 (dans l'hypothèse où les produits de DMTO baisseraient de 12 % en 2020). L'avance est remboursée sur 3 ans par la Collectivité à partir de l'année où le montant des DMTO reviendra au niveau de 2019.

- Compensation par l'Etat des pertes de recettes fiscales spécifiques de la Collectivité de Corse (taxe sur le transport public aérien et maritime en 2020 et TICPE « Spécificité Corse » en 2021) dans la limite de la moyenne des recettes perçues sur la période 2017-2019. Cette compensation qui avait été estimée à environ 15 M€ de recettes (2020 et 2021) au BS ne sera pas perçue par la Collectivité au regard des modalités de calcul retenus par l'Etat. En effet, alors que les volumes enregistrés pour la taxe sur les transports aérien et maritime en provenance ou à destination de la Corse suivent la tendance de baisse estimée la taxe sur la consommation des tabacs a connu une dynamique particulière qui compensera en partie les pertes enregistrées. Une forte baisse de la consommation des produits pétroliers enregistrée par les services de la DRFIP à hauteur de 3 % viendra également impacter le volume de la taxe et alourdir le choc sur les recettes fiscales.

- Compensation de la CVAE en 2021 par une fraction de TVA supplémentaire, calibrée sur la base du montant perçu en 2020 (soit une compensation de près de 10 M€).

► Le taux de subventionnement moyen des projets d'investissement liés à la relance résultera de la nature des projets eux-mêmes, des guichets de financement de la relance mobilisés, des cofinancements (hors guichets de la relance) que la Collectivité sera en mesure de solliciter. Aussi, les hypothèses prises en compte dans les simulations, à hauteur de 30 %, constituent des hypothèses de travail prises aux fins de l'exercice prospectif et étayée sur la base du taux moyen de subventionnement des investissements de la Collectivité (30 % en 2019).

► Les projections tiennent compte en dépenses pour 2020, des enveloppes consolidées au BS 2020 auxquelles sont appliquées des taux d'exécution historiques. Pour 2021 et les années suivantes, d'enveloppes cibles sur la base des réalisations passées et des programmes d'investissement ouverts par la collectivité (280 M€ de dépenses d'investissement dites « structurelles »). Les crédits consacrés à la relance et financés par le budget de la Collectivité sont répartis pour 1/3 en fonctionnement et pour 2/3 en investissement et viennent en complément de l'enveloppe d'investissements « structurels ».

L'analyse prospective a été réalisée avec l'aide du cabinet EY afin de redimensionner une trajectoire budgétaire solvable au regard de l'impact financier induit par les effets de la crise sanitaire. Le travail a consisté à bâtir un scénario intégrant une capacité de financement dédiée à la relance en tenant compte des aléas financiers auxquels la Collectivité de Corse est exposée.

A regard du choc sur les recettes de la Collectivité, (30 M€ de pertes en 2020, une baisse estimée à 25 M€ pour 2021 (par référence au BP 2020) et un retour au niveau normatif de 2019 en 2022, la stratégie proposée est d'assumer une dégradation des ratios financiers en 2020, 2021, avec une capacité de désendettement respectivement de 7 et 6,2 ans et de restabiliser à un niveau de 6 ans la capacité de désendettement en 2022 et 2023 (respectivement 6,1 et 5,9 ans).

Mouvements réels en €	2019	BP2020	2020 exé	2021	2022	2023
Recettes réelles de fonctionnement	1 107 691 588	1 090 558 972	1 057 511 737	1 083 830 907	1 111 288 884	1 135 600 512
Dépenses réelles de fonctionnement	873 351 978	911 742 815	904 000 000	917 680 974	933 528 741	947 377 342
<i>dont dépenses déjà actées "relance"</i>	NA	NA	3 000 000	12 750 000	0	0
<i>dont capacité de dépenses "relance" supplémentaires ou économies à réaliser</i>	NA	NA	NA	0	15 000 000	15 000 000
Epargne de gestion	234 339 610	178 816 157	153 511 737	166 149 933	177 760 143	188 223 170
Résultat financier	-14 509 004	-14 404 806	-26 975 233	-14 218 585	-13 960 008	-13 217 814
Résultat exceptionnel	131 904	-75 000	-100 000	0	0	0
Epargne brute	219 962 510	164 336 351	126 436 504	151 931 348	163 800 135	175 005 356
Taux d'épargne brute	20%	15%	12%	14%	15%	15%
Amortissement du capital de la dette	39 007 111	35 267 000	38 775 824	41 402 098	46 990 525	51 972 329
Epargne nette	180 955 399	129 069 351	87 660 680	110 529 250	116 809 610	123 033 027
Taux d'épargne nette	16%	12%	8%	10%	11%	11%
Recettes d'investissement hors emprunt	86 249 934	92 746 036	95 534 225	90 000 000	96 000 000	96 000 000
<i>dont recettes "relance"</i>	NA	NA	NA	0	6 000 000	6 000 000
Dépenses d'investissement hors remboursement emprunt	279 590 997	316 809 255	266 322 497	297 950 000	300 000 000	300 000 000
<i>dont dépenses déjà actées "relance"</i>	NA	NA	1 500 000	17 950 000	0	0
<i>dont capacité de dépenses "relance" supplémentaires ou économies à réaliser</i>	NA	NA	NA	0	20 000 000	20 000 000
Emprunt théorique souscrit	50 450 000	96 331 803	127 911 592	108 848 750	94 201 390	80 966 973
<i>dont emprunt hors IRA</i>			74 927 592	97 420 750	87 190 390	80 966 973
<i>dont emprunt souscrit au titre des IRA</i>			52 984 000	11 428 000	7 011 000	0
Encours de la dette	791 507 588	852 572 391	880 643 356	948 090 008	995 300 873	1 024 295 517
Capacité de désendettement (en années)	3,6	5,2	7,0	6,2	6,1	5,9

*Trajectoire établie sur la base de l'exécution prévisionnelle.

- **Les hypothèses d'évolution des principales recettes**

Comme cela a été déjà présenté à l'occasion du Budget Supplémentaire 2020 adopté par l'Assemblée de Corse au mois de novembre dernier, la crise sanitaire a et aura un impact important en termes de perte de recettes sur les exercices 2020 et 2021.

Au-delà de cette baisse, la crise est venue ralentir, voire annuler, le dynamisme global des recettes de fonctionnement sur lequel la trajectoire budgétaire la Collectivité de Corse avait basé ses précédentes hypothèses. D'une manière générale, les conséquences de la crise rendant les prévisions macroéconomiques encore plus difficiles à appréhender, les prévisions de recettes sont établies sur une base prudentielle en fonction des éléments de la loi de finances pour 2021 connue à ce jour sans être en mesure de prendre en compte ses éventuelles évolutions.

M€	Fonctionnement	Investissement	Total
Fiscalité et dotations	982	1	983
FCTVA		20	20
Recettes sectorielles	94	80	174
Total	1 076	101	1 177

Les ressources prévisionnelles 2021 (hors dette) de la Collectivité de Corse émanent à 92,3 % de la section de fonctionnement, et de 7,6% de la section d'investissement. Le montant prévisionnel global des recettes réelles est en retrait d'environ 30 M€ par rapport au BP 2020 (1,190Md €).

La fiscalité reste prépondérante dans la répartition des recettes de la CdC. Elle représente 57%, répartie à la fois entre la fiscalité « assiette locale » et la fiscalité « assiette nationale ». Les différentes évolutions prévues par les lois de finances 2019 2020 et 2021 ont pour conséquence d'opérer un basculement important dans la répartition entre la fiscalité locale et nationale, impliquant des changements très significatifs dans les caractéristiques des recettes fiscales de la Cdc.

On peut notamment évoquer le transfert d'une fraction de TVA pour compenser la perte de la suppression de la taxe d'habitation qui prend effet en 2021, conformément à ce qui avait été acté par la loi de finances 2020. Cette taxe représentait en 2020, 58 M€ qui seront désormais compensés par une fraction de TVA.

A cela, il faut également ajouter la mise en œuvre de l'accord Etat-Régions signé au mois de septembre 2020, pour lequel l'Etat s'est en effet engagé à neutraliser intégralement la suppression de la part régionale de la CVAE, en octroyant aux régions une nouvelle fraction de TVA, et à garantir l'évolution de cette fraction de TVA sur le rythme d'évolution nationale de cet impôt à compter de 2022. Il est à noter qu'à ce stade des débats de la loi de finances, aucune compensation est prévue pour la part de CVAE perçue par la CdC au titre des anciens départements qui devrait connaître une baisse sur 2021 (-20 % par rapport au produit 2020).

Ainsi la fraction de TVA qui serait perçue par la Collectivité de Corse passerait d'environ 117 M€ inscrit au BP 2020 à 212 M€, représentant ainsi environ 20% de ses recettes fiscales.

Concernant la fiscalité indirecte locale :

Les droits de mutation sont estimés de manière prudente à 68 M€ sur 2021, en retrait de 13% (79M€) par rapport au montant voté 2020. Ces prévisions sont faites sur la base des prévisions d'encaissement 2020 en prenant en compte une baisse par rapport aux conséquences de la crise.

Les droits sur les tabacs, dynamiques en 2020 avec des effets liés aux périodes de confinement et à l'augmentation nationale du paquet de cigarettes sont programmés à hauteur de l'encaissé 2020 soit 125 M€ (en augmentation de 8,3% par rapport au BP 2020). Rappelons que le LFI pour 2020 a planifié une harmonisation avec le continent entre 2022 et 2026. L'alignement débutera en 2022 pour s'achever en 2026. L'objectif est un prix du tabac au moins égal à 80 % de celui applicable sur le continent en 2022, 85 % en 2023, 90 % en 2024, 95 % en 2025, puis 100 %. Cette harmonisation aura nécessairement des incidences sur le produit de cette taxe.

Directement impactée par la crise sanitaire (-50 % sur 2020), la taxe sur les transports est directement liée aux flux touristiques. Au regard des effets « post crise » et des anticipations sur la saison touristique 2021, elle a été estimée en baisse de 20 %, soit 28 M€

Le reversement de la TICPE Corse était réalisé sur la base de l'année N+1, les encaissements 2021 seront indexés sur l'exercice 2020, et donc impactés par la crise sanitaire sur l'exercice 2020. A ce stade, aucune compensation n'a été actée pour 2021 concernant cette taxe. La prévision a donc été portée en retrait de 10 % par rapport à 2020.

Concernant les dotations et les concours nationaux

Les dotations et concours nationaux et notamment la DGF restent stables par rapport à 2020 principalement les dotations générales de décentralisation non-transformées en TVA ou en DGF et la dotation de continuité territoriale (DCT).

En investissement, le FCTVA, compte tenu des dépenses d'investissement 2020 en maîtrise d'ouvrage, devrait s'établir à la même hauteur de que celui de 2020 soit 20 M€ sur la base des réalisations 2020.

Autres recettes et prélèvements

L'excédent de Dotation de Continuité Territoriale (DCT) pour 2021 au titre de la gestion 2020, qui conformément à la loi contribue au financement d'opérations sous maîtrise d'ouvrage portée par la Collectivité depuis la déspecialisation actée en loi de finances 2017, est estimé à 15 M€. Cette estimation a été réalisée sur la base du travail prospectif effectué par l'OTC en prenant en compte les conséquences liées à la crise sanitaire ainsi que des prévisions de baisse de trafic prévues sur 2021.

Les recettes sectorielles sont estimées dans la continuité de 2019-2020, à savoir 39 M€ (social compris) en fonctionnement et 66 M€ ce stade en investissement.

- **Les hypothèses de dépenses pour le budget 2021**

Le budget 2021 se construit donc dans un contexte global axé, d'une part sur la relance économique et sociale, et d'autre part sur la dégradation des finances publiques. Les axes d'orientations et les volumes financiers retenus pour le budget 2021 devront permettre :

- ✓ De contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement ;
- ✓ D'assurer le financement des plans de relance Salvezza et Rilanciù adopté par l'Assemblée de Corse ;
- ✓ De mettre en œuvre les compétences obligatoires de la Collectivité et notamment d'accompagner les personnes les plus vulnérables et les demandeurs d'emplois ;
- ✓ De maintenir les ratios de la collectivité en dessous des seuils d'alerte en termes de capacité, de désendettement ;
- ✓ De piloter les autorisations nouvelles afin d'éviter une déconnexion entre les AP/AE et CP, risque financier majeur.

Il est à noter malgré la suspension du Contrat de Cahors pour 2020, le travail de contention des dépenses de fonctionnement a permis à la Collectivité de tenir la trajectoire imposée par le Gouvernement. Les économies réalisées ont permis de faire face en partie à la situation inédite de l'exercice 2020.

Un important travail de toilettage a également été effectué en fin d'année pour créer des marges de manœuvre pouvant abonder les crédits nécessaires à la relance.

Le budget 2020 a été fortement impacté par la crise tant en dépenses qu'en recettes avec un travail de réallocations de ressources opéré tout au long de l'année par les services de la Collectivité pour abonder les mesures d'urgence et de soutien délibérées par l'Assemblée de Corse (achat de matériels, aides économiques, aides sociales, soutien aux entreprises par le financement des dispositifs FSN, SALVEZZA 1 et SUSTEGNU...)

Il est proposé de concevoir le budget 2021 à partir du cadre 2020 abondé par les crédits Relance, portant ainsi le volume des dépenses sectorielles à 310 millions en investissement et 905 M€ en fonctionnement.

Le niveau d'emprunt nouveau devra venir compenser la perte de recettes attendue estimée à 30 M€.

Les hypothèses concernant le scénario de référence de la prospective en investissement tiennent compte d'un objectif cible de réalisation des dépenses structurelles de l'ordre 280 M€ annuel, dont 50 % effectués en maîtrise d'ouvrage.

Les scénarios de sensibilité ont permis d'identifier des marges de cofinancement. L'hypothèse retenue pour 2021 situe un subventionnement prudent sur une moyenne 30 % par rapport aux recettes constatées pour les différents programmes contractualisés.

C. Les engagements pluriannuels

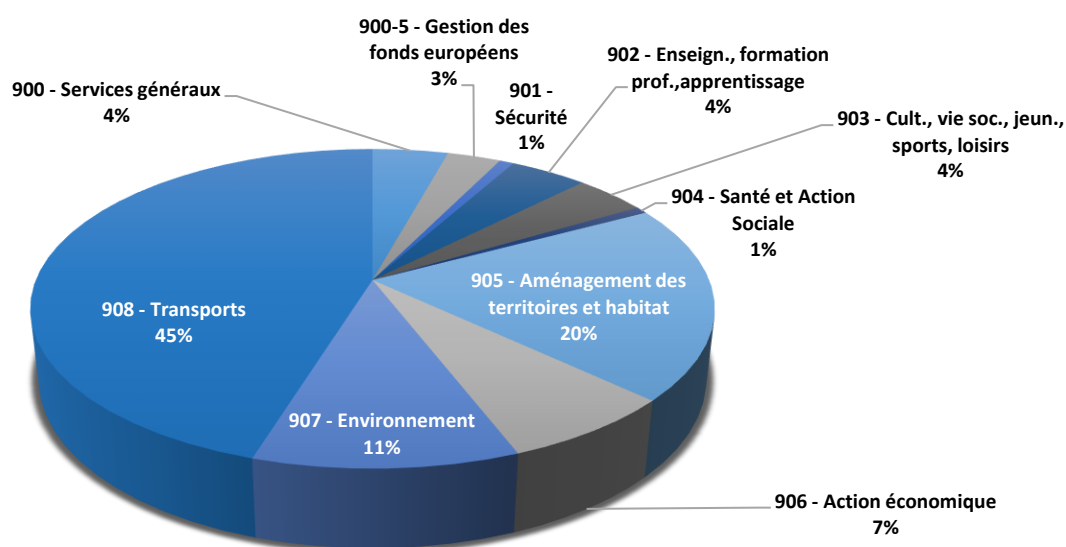
- **Les stocks d'autorisations en investissement**

Le stock d'autorisations de programme (AP) au 31/12/2019 s'établissait à 1,351 Mds€, en hausse de 7,64 % par rapport au stock constaté au CA 2018 (1,255 Mds€).

Le tableau qui suit propose une photographie du stock d'AP arrêté à début décembre 2020. Les montants affichés ne constituent pas l'état définitif du stock, tel qui vous sera présenté au compte administratif 2020, mais permettent de constater que la structure du stock par chapitre fonctionnel demeure stable entre les deux exercices.

Chapitres	Stock au 31/12/2018	Stock au 31/12/2019	Evol 2018/2019	AP votées 2020	AP affectées 4/12/2020	AP annulées (Toilettage 2020)	Mandaté sur AP au 4/12/2020	Photographie du stock début décembre 2020
900 - Services généraux	56,699	69,66	18,60%	15,55	12,71	- 14,23	8,30	59,85
900-5 - Gestion des fonds européens	44,091	43,97	-0,26%	16,00	7,34		8,92	42,39
901 - Sécurité	13,714	9,64	-42,23%	9,19	4,51	- 0,16	2,68	11,31
902 - Enseign., formation prof., apprentissage	69,799	78,71	11,32%	15,68	13,80	- 12,96	18,34	61,22
903 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	43,996	51,44	14,47%	24,30	19,77	- 1,02	13,05	57,14
904 - Santé et Action Sociale	9,649	9,40	-2,66%	1,22	1,06	- 0,30	0,28	9,88
905 - Aménagement des territoires et habitat	282,343	297,26	5,02%	94,58	47,81	- 10,34	55,20	279,53
906 - Action économique	68,137	84,74	19,59%	61,98	50,09	- 4,35	29,91	100,57
907 - Environnement	131,099	140,46	6,66%	30,98	34,60	- 7,94	17,35	149,76
908 - Transports	536,113	565,49	5,19%	225,70	224,93	- 63,42	89,97	637,03
Dépenses imprévues				12,95				
TOTAL	1 255,64	1 350,77	7,04%	508,11	416,64	- 114,72	244,01	1 408,68

Photographie du stock d'AP par chapitre (début décembre)



La plus importante partie de ce stock, 45 %, est concentrée sur le chapitre 908 dédié aux transports, dont la répartition est la suivante :

- ✓ 60 % réseau routier ;
- ✓ 16 % infrastructures portuaires et aéroportuaires ;
- ✓ 24 % réseau ferré.

L'essentiel des dépenses effectuées sur ce chapitre ventilé finance des opérations sous maîtrise d'ouvrage directe.

Le second domaine de compétence le plus mobilisateur d'AP est l'aménagement du territoire. Ainsi, 20 % du stock total d'AP de la collectivité est destiné :

- ✓ pour 154 M€ à financer les travaux structurants portés par les communes et les intercommunalités, par le biais notamment de la dotation quinquennale,
- ✓ pour 41 M€ à la mise en œuvre de la politique de l'habitat,
- ✓ pour 79 M€ au financement des opérations consacrées au réseau haut débit et très haut débit, à la téléphonie mobile et à l'inclusion numérique des territoires.

Le chapitre 907, consacré à l'environnement, laisse apparaître un stock d'AP représentant 11 % du stock total. Ce stock est réparti comme suit :

- ✓ 34 % pour le financement des opérations relatives à la gestion de l'eau et de l'assainissement par le biais de subventions aux communes,
- ✓ 38 % pour le financement de la politique de l'eau, dont les crédits dédiés sont constitués pour partie des subventions d'équipement versées à l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse et pour partie des dépenses relatives aux travaux hydrauliques structurants sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse,
- ✓ 16 % pour les « actions en faveur de l'environnement » menées par l'Office de l'Environnement de la Corse,
- ✓ 6 % pour les dépenses dédiées aux Espaces Naturels Sensibles, visant à préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels,
- ✓ 7 % pour la politique de l'énergie dont la mise en œuvre a été confiée à l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.

La mise en œuvre des politiques conduites au titre de l'action économique est confiée, en quasi-totalité, aux satellites de la collectivité. Ce secteur représente 7 % du stock total d'AP de la Cdc, réparti comme suit :

- ✓ ADEC : 30 % ;
- ✓ ODARC : 57 % ;
- ✓ ATC : 7 %.

En matière d'enseignement, de formation professionnelle et d'apprentissage, le stock d'AP qui représente 4 % du stock total, est consacré pour :

- ✓ 60 % aux travaux effectués sur les bâtiments d'enseignement supérieur et secondaire ;
- ✓ 34 % au financement des actions conduites dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation ;
- ✓ 4 % à l'équipement général et scientifique des EPLE ;
- ✓ 2 % à la formation professionnelle.

Au titre des « Services généraux », fonction support, le stock d'AP, également équivalent à 4 % du stock total, est essentiellement destiné à financer les travaux sur les bâtiments administratifs.

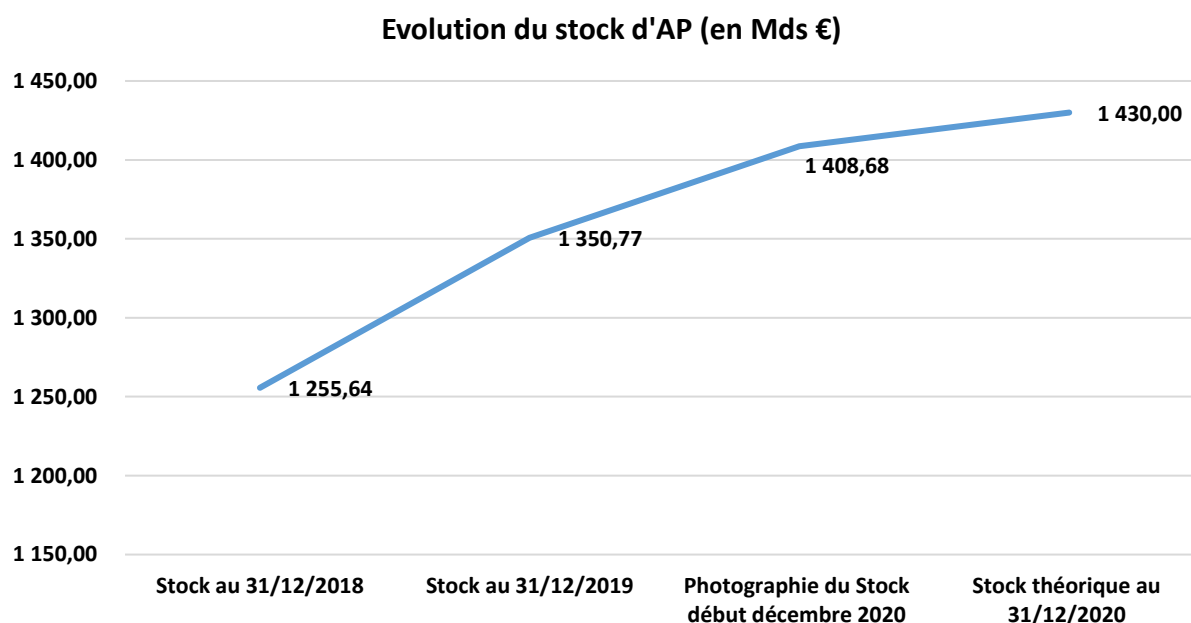
Le chapitre 903, consacré à la culture, à la vie sociale, à la jeunesse, au sport et aux loisirs, laisse apparaître un stock d'AP également équivalant à 4 % du stock total, réparti comme suit :

- ✓ 49 % patrimoine ;
- ✓ 22 % culture ;
- ✓ 20 % sport et jeunesse,
- ✓ 9 % musées.

Les stocks d'AP affichés sur les autres chapitres fonctionnels sont inférieurs à 4 % du stock total.

- **Le stock d'AP projeté au 31/12/2020**

Sur la base d'une projection de réalisation des investissements de la collectivité à hauteur de 260 M€ et d'un taux d'affectation des AP nouvelles votées sur l'exercice 2020 de 90 %, le stock théorique au 31/12/2020 devrait s'établir à 1,430 Mds€.



Malgré les annulations d'AP antérieures de 114 M€, effectuées à travers la décision modificative de toilettage, le stock d'AP de la Collectivité devrait augmenter de 6 % en 2020. Le ratio de couverture des AP avoisinerait ainsi les 6 ans.

Une analyse plus fine du stock d'AP devra être effectuée en concertation avec les services, pour permettre l'annulation de l'ensemble des Autorisations de Programme (AP) résultant d'opérations terminées ou devenues caduques, conformément aux procédures de révision prévues dans le règlement budgétaire et financier de la Collectivité.

Cette optimisation de la gestion pluriannuelle des AP doit s'intensifier, notamment au regard de la crise sanitaire et de la mise en œuvre du plan de relance.

Les AP nouvelles qui seront ouvertes dans le cadre du prochain budget devront tenir compte des stocks existants afin d'éviter une déconnexion entre les univers AP et CP, risque financier majeur.

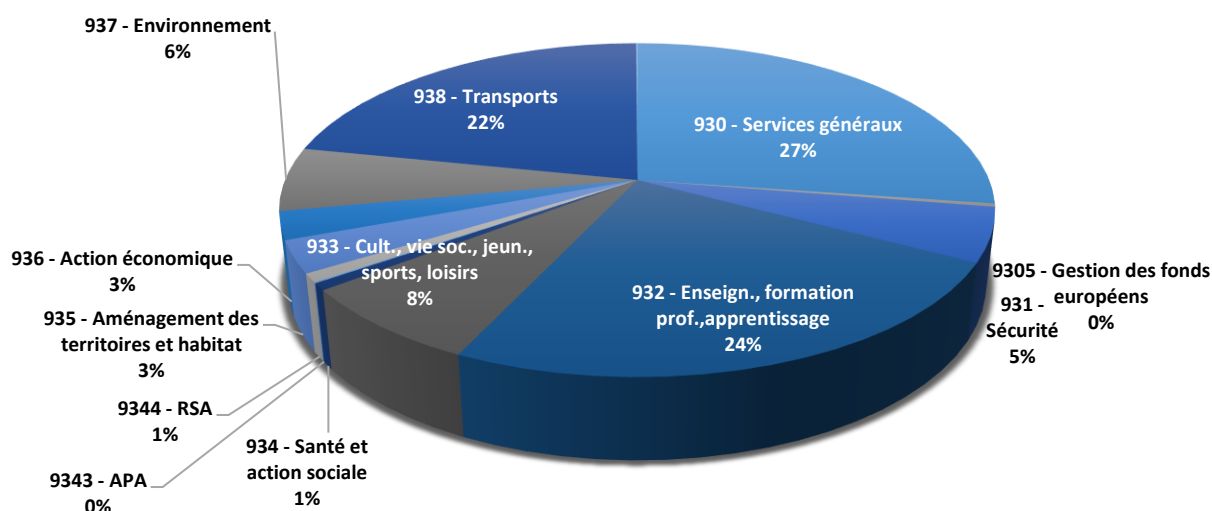
- **Les stocks d'autorisations en fonctionnement**

Le stock d'autorisations d'engagement (AE) au 31/12/2019 s'établissait à 253,453 M€, en hausse de 52,16 % par rapport au stock constaté au CA 2018 (166,571 M€).

Le tableau qui suit propose une photographie du stock d'AE arrêté à début décembre 2020. Les montants affichés ne constituent donc pas l'état définitif du stock, tel qui vous sera présenté au Compte Administratif 2020.

Chapitres	Stock 31/12/2018	Stock 31/12/2019	Evol 2018/2019	AE votées 2020	AE Affectée 4/12/2020	AE annulées (Toiletage 2020)	Mandaté sur AE 4/12/2020	Photographie du stock début décembre 2020
930 - Services généraux	42,24	76,92	82%	36,38	35,06	-12,83	34,61	64,54
9305 - Gestion des fonds européens	0,51	0,58	14%	1,03	0,20		0,04	0,74
931 - Sécurité	4,23	13,39	217%	50,76	47,99	-0,56	48,48	12,34
932 - Enseign., formation prof., apprentissage	34,39	63,24	84%	38,22	50,96	-6,50	50,39	57,31
933 - Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	16,82	20,06	19%	43,62	20,61	-0,92	21,71	18,04
934 - Santé et action sociale	1,75	1,48	-15%	2,09	1,43	-0,11	1,21	1,59
9343 - APA	0	0,23	#DIV/0!					0,23
9344 - RSA	1,59	2,12	33%				0,16	1,96
935 - Aménagement des territoires et habitat	7,33	7,79	6%	12,88	10,13	-0,41	10,15	7,36
936 - Action économique	3,58	5,11	43%	34,55	34,30	-1,75	31,26	6,40
937 - Environnement	12,81	16,06	25%	36,97	35,15	-6,37	30,19	14,65
938 - Transports	41,27	46,37	12%	250,08	247,84	-3,81	238,96	51,44
944 - Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,051	0,10	100%	0,08	0,08		0,03	0,15
952 - Dépenses imprévues			#DIV/0!	16,00				0,00
TOTAL	166,57	253,46	52%	522,66	483,75	-33,26	467,18	236,77

Photographie du stock d'AE par chapitre (début décembre)



Cette photographie du stock d'AE montre que près de 27 % du stock est concentré sur le chapitre 930 consacré aux moyens généraux, pour les dépenses d'administration générale, d'informatique, de téléphonie et d'entretien des bâtiments administratifs.

La politique conduite en matière d'enseignement, de formation professionnelle et d'apprentissage représente 24 % du stock, réparti comme suit :

- ✓ 57 % au financement des actions conduites dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation,
- ✓ 37 % à la formation professionnelle,
- ✓ 2 % au fonctionnement des EPLE.

Le chapitre dédié aux transports laisse apparaître un stock d'AE représentant 21 % du stock total, consacré pour :

- ✓ 54 % à financer les marchés de transports scolaires et interurbains,
- ✓ 24 % à l'entretien des routes,
- ✓ 15 % au parc de la voirie,
- ✓ 4 % aux ports et aéroports,
- ✓ 2 % au réseau ferré.

Le chapitre 933, consacré à la culture, à la vie sociale, à la jeunesse, au sport et aux loisirs, laisse apparaître un stock d'AE équivalant à 7 % du stock total. La ventilation est la suivante :

- ✓ 43 % culture,
- ✓ 34 % patrimoine,
- ✓ 12 % sport et jeunesse,
- ✓ 7 % musées.

Le chapitre 937 consacré à l'environnement mobilise un stock d'AE représentant 6% du stock global, on y retrouve essentiellement les actions pluriannuelles conduites par l'Office d'Environnement de la Corse et les dépenses dédiées aux Espaces Naturels Sensibles.

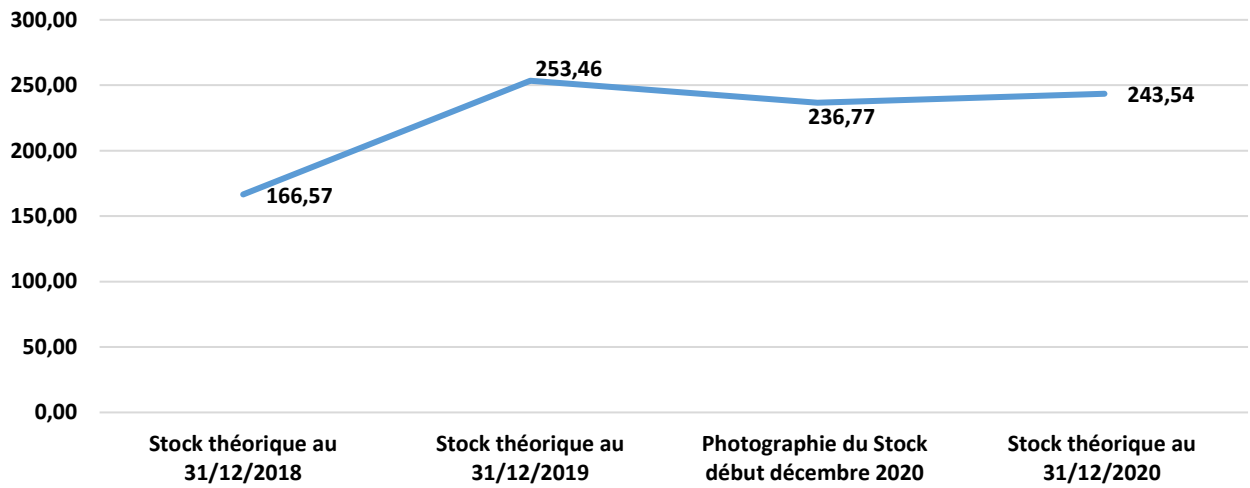
En matière de sécurité, le stock d'AE représente 5% du stock total.

Sur les autres chapitres fonctionnels, les stocks représentent moins de 4% du stock total.

- **Le stock d'AE projeté au 31/12/2020**

Sur la base d'une projection de réalisation des crédits de paiement ouvert dans le cadre d'une autorisation d'engagement à hauteur de 475 M€ et d'un taux d'affectation des AE nouvelles votées sur l'exercice 2020 de 95 %, le stock théorique au 31/12/2020 devrait s'établir à 243 M€.

Evolution du stock d'AE (en M€)

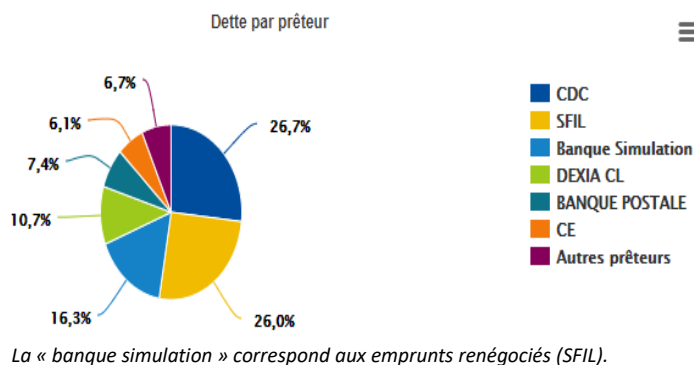


Sur cette base, le ratio de couverture devrait s'établir au 31/12/2020 à 0,51.

Les annulations d'AE effectuées par décision modificative ont permis de contenir l'évolution du stock.

D. La structure et la gestion de la dette de la Collectivité de Corse

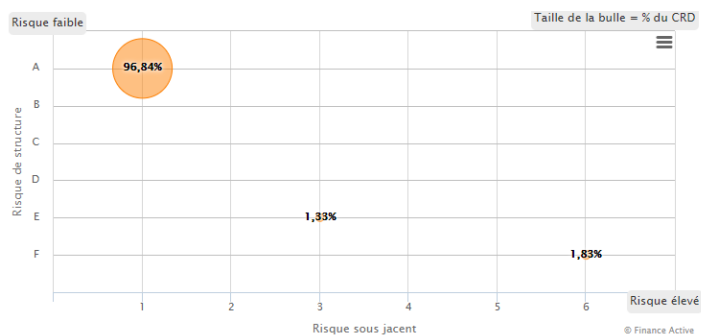
Au 1^{er} janvier 2021, la dette de la Collectivité de Corse s'élèvera à 879,999 M€ (PM l'encours de dette global au 1^{er} janvier 2020 était de 792 M€). L'augmentation de l'encours de dette est due au protocole transactionnel adopté au mois de novembre.



Il prévoit un financement des indemnités de remboursement anticipées des deux emprunts toxiques renégociés en date du 25 décembre 2020 ainsi que l'emprunt d'équilibre de 60 M€ adossé aux mêmes conditions que ces deux derniers (taux fixes favorables liés aux conditions de marché). Un emprunt supplémentaire de 15 M€ a dû être réalisé suite aux prévisions d'atterrissage évaluées au début du mois de décembre auprès du Crédit Agricole de la Corse.

Cette dette globale sera répartie entre 9 établissements prêteurs.

Charte de bonne conduite de la Collectivité :



À la suite de la neutralisation des emprunts structurés, la dette de la Collectivité, selon la Charte de Bonne Conduite, a une structure d'indexation à 96,84 % sur un risque 1A (c'est-à-dire non structurée) en augmentation par rapport à 2019 (pour mémoire la structure d'indexation de ce risque était estimée à 93,7 %). Le 1,83 % restant est

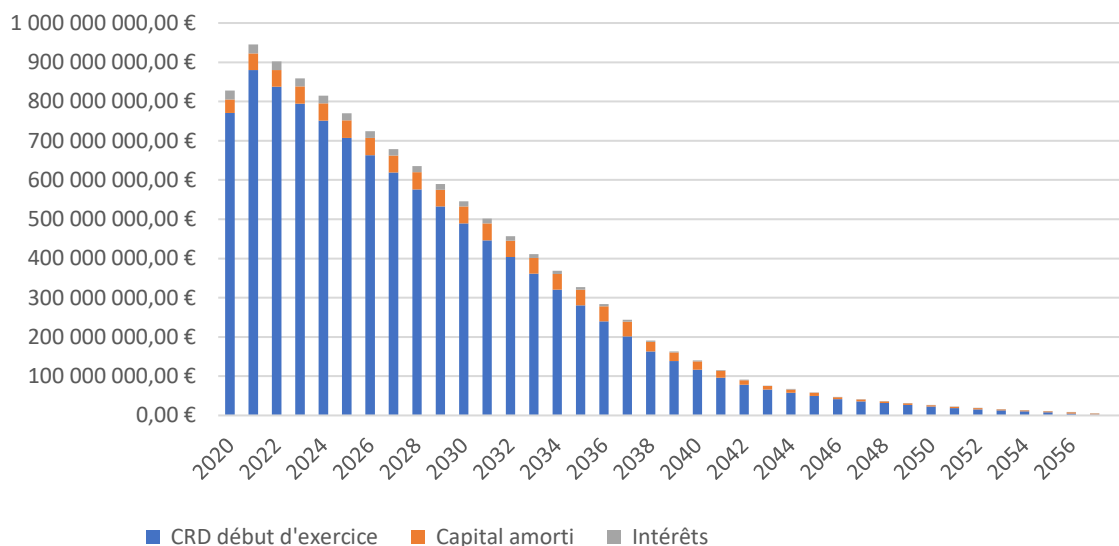
indexé sur un risque 6F correspond au dernier emprunt toxique renégocié avec une date d'effet à juin 2022.

Focus sur la signature du protocole transactionnel – sortie des emprunts toxiques :

Après plus de deux ans de négociation, l'Assemblée de Corse a adopté, le 26 novembre 2020 le protocole transactionnel entre la Collectivité de Corse et la CAFFIL permettant ainsi de neutraliser définitivement les emprunts dits « toxiques » initialement contractés par l'ex-département du Cismonte auprès de Dexia-Crédit Local. Le capital restant dû entièrement refinancé s'élève à 42,238 M€ et le montant des indemnités de remboursement anticipé à 71,423 M€ (dernière cotation indicative de la SFIL). Cependant, le capital restant dû global de la Collectivité sera uniquement augmenté à hauteur de ces indemnités. La neutralisation des risques financiers induits par ces produits constituait une priorité pour l'exercice 2020. En effet, cette neutralisation s'étale sur trois exercices, les deux emprunts les plus risqués (indexés sur le franc suisse) ont une date d'effet de sortie au 25 décembre 2020, un troisième avec une date d'effet au 1^{er} mai 2021 et le dernier le 1^{er} juin 2022. Trois des quatre emprunts renégociés impactent la fin de l'année 2020 ainsi que l'année 2021, le dernier ayant pour date d'effet le 01/06/2022. Lors de cette renégociation la Collectivité a négocié de nouveaux emprunts indexés sur les mêmes conditions de marché que les emprunts toxiques. En effet, à chaque renégociation

d'emprunt, un emprunt nouveau de 30 M€ a été adossé sur une durée de 25 ans. Pour la fin d'année 2020, les 60 M€ correspondent à l'emprunt d'équilibre nécessaire selon les prévisions d'atterrissage d'octobre.

Profil d'extinction de la dette globale de la Collectivité



Comme illustré sur le graphique ci-dessus, la renégociation des quatre emprunts toxiques (étalée sur 3 exercices) permet de réduire de manière très significative le montant des intérêts payés par la Collectivité.

La dette garantie fait partie des engagements hors bilan.

La Collectivité de Corse a récupéré les garanties de 399 emprunts pour un capital restant dû de 181 831 933,06 € au 31 décembre 2018 suite à la fusion. Au 1^{er} janvier 2020, la dette garantie de la Collectivité s'élevait à 391 emprunts pour un capital restant dû total de 203 805 467,61 €. Durant l'année 2020, le montant de la dette garantie a augmenté à la suite des nouveaux prêts de garantie contracté auprès de la société française des habitations économiques et sociales, ERILIA et l'Office Public de l'Habitat de la Collectivité de Corse pour un montant d'environ 2,352 M€.

E. L'état des effectifs de la Collectivité de Corse au 31 octobre 2020

Au 31/10/2020, la Collectivité comptait 4 439 agents en position d'activité, dont 89,14 % de fonctionnaires et 10,86 % de contractuels.

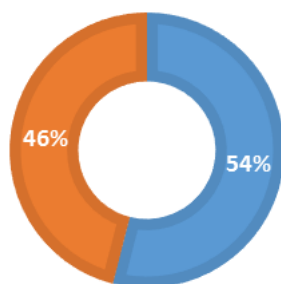
Le taux de féminisation de la collectivité est de 47,60 %.

- **Agents titulaires**

Titulaires au 31/10/2020	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	1 053	307	1 360
Filière technique	425	1 795	2 220
Filière animation	21	6	27
Filière culturelle	38	28	66
Filière médico-sociale	81	3	84
Filière médico-technique	6	2	8
Filière sportive	1	2	3
Filière sociale	177	12	189
Total	1 802	2 155	3 957

RÉPARTITION DES TITULAIRES PAR SEXE AU 31/10/2020

■ Hommes ■ Femmes

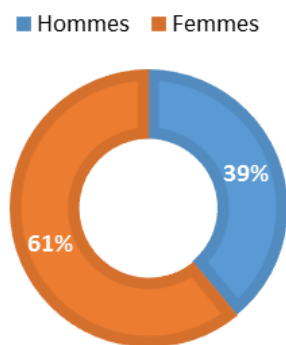


- **Agents contractuels**

Contractuels sur emplois permanents au 31/10/2020	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	62	25	87
Filière technique	48	72	120
Filière animation	2	0	2
Filière culturelle	5	7	12
Filière médico-sociale	22	2	24
Filière médico-technique	1	1	2
Filière sportive	0	0	0
Filière sociale	31	4	35
Total	171	111	282

Champ d'étude : effectif physique en position d'activité

RÉPARTITION DES CONTRACTUELS PERMANENTS PAR SEXE AU 31/10/2020



Il est à noter que 85 contractuels positionnés sur un emploi permanent au 31/10/20 ont été recrutés pour remplacer des titulaires indisponibles.

Effectifs sur emplois permanents par catégorie hiérarchique au 31/10/2020

	Femmes	Hommes	Total
Cat A	566	232	798
Cat B	253	245	498
Cat C	1 154	1 789	2 943
Total	1 973	2 266	4 239

Champ d'étude : effectif physique en position d'activité

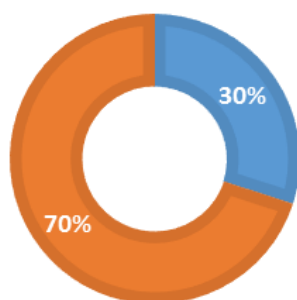
Contractuels sur emplois non permanents au 31/10/2020

	Femmes	Hommes	Total
Collaborateurs de cabinet	4	5	9
Collaborateur de groupes d'élus	6	8	14
Assistants familiales	71	8	79
Contractuels recrutés pour accroissement saisonnier d'activité	8	8	16
Contractuels recrutés pour accroissement temporaire d'activité	32	14	46
Etudiants en stage	3	0	3
Apprentis	16	17	33
Total	140	60	200

Champ d'étude : effectif physique en position d'activité hors vacataires

RÉPARTITION DES CONTRACTUELS NON PERMANENTS PAR SEXE AU 31/10/2020

■ Hommes ■ Femmes



Partie II - Les Politiques Publiques

La partie « Politiques publiques » décline pour l'ensemble des politiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse, les actions et projets portés ainsi que les enjeux de plus long terme.

La Collectivité de Corse dispose de huit établissements publics sur lesquels elle exerce un pouvoir de tutelle :

- Office des Transports de la Corse ;
- Office Foncier de la Corse ;
- Agence du Tourisme de la Corse ;
- Office du Développement Agricole et Rural de Corse ;
- Office d'Équipement Hydraulique de Corse ;
- Office de l'Environnement de la Corse ;
- Agence de Développement Économique de la Corse ;
- Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse.

La tutelle sur ces satellites doit pouvoir être exercée en conciliant l'autonomie de ces établissements publics et le nécessaire pilotage politique et stratégique porté par la Collectivité.

Les Infrastructures de Transports, de la Mobilité et des Bâtiments

A. Office des Transports de la Corse



Il s'agit de mettre en œuvre, de contrôler et de veiller à la bonne exécution des conventions de DSP conclues avec les compagnies délégataires garantes de la prise en compte du principe de « continuité territoriale » entre la Corse et le continent français.

Lesdites conventions concernent le secteur aérien, orienté sur le transport de passagers via des vols quotidiens au départ des quatre aéroports de Corse vers Marseille, Nice et Paris.

Au même titre, elles concernent le secteur maritime essentiellement orienté « Fret » afin de garantir quotidiennement l'approvisionnement de La Corse depuis le port de Marseille vers les cinq ports de l'île.

Par ailleurs, eu égard à la crise sanitaire « Covid-19 » il conviendra de mettre en œuvre la garantie d'équilibre des différents contrats de délégation de Service Public.

La compensation d'équilibre éventuellement due à ce titre sera établie lors de l'arrêté des comptes au 31/12/2020. Compte tenu des délais d'expertise et de restitution des différents rapports la liquidation des compensations financières s'effectuera courant 2021.

Il conviendra de maintenir le modèle juridique confortant le service public. Pour le secteur aérien, via le renouvellement des conventions à compter de 2024. Pour le transport maritime, il s'agira de mettre en œuvre la nouvelle DSP, en attendant l'avènement d'une structure territoriale maîtrisée par la puissance publique. Celle-ci devant assurer la maîtrise du service public du transport maritime fret.

Maritime : Transition entre le prolongement des 2 mois lié au contexte et le nouveau contrat de 22 mois à compter du 01 mars 2021.

Aérien : Entrée en vigueur des nouvelles conventions de service public ayant débuté le 01 avril 2020 jusqu' au 31 décembre 2023.

La priorité budgétaire est de maintenir la dotation de continuité territoriale à hauteur de 187 M€. Ce niveau d'engagement financier permet de préserver les « reliquats » nécessaires aux programmes d'investissements menés par la Collectivité de Corse.

Mais également, face à l'incertitude tant en termes de durée que des résultats financiers générés par cette crise sanitaire, il ne peut être envisagé d'affecter tout ou partie du « reliquat DCT » au budget de CdC au titre de l'année 2021.

B. Infrastructures routières

Le réseau routier constitue un élément substantiel du patrimoine public que les services des routes ont la charge de développer, d'entretenir, d'exploiter, d'aménager, de remplacer et de préserver afin de garantir le confort et la sécurité des usagers de la route, tout en assurant une gestion attentive des ressources budgétaires et humaines nécessaires à l'exercice de ces missions.

A moyens constants, la Collectivité doit définir une politique de gestion et de modernisation du réseau routier devant être à la fois efficace par la réponse aux attentes des usagers et acteurs économiques sur les axes structurants, et solidaire par la garantie d'accessibilité à tous les territoires.

Les infrastructures sont de plus en plus difficiles à réaliser en raison de la complexité des procédures, de la rareté des espaces disponibles ainsi que de la contestation de plus en plus fréquente des opérations routières. L'amélioration de la prise en compte des projets dans leur environnement, le renforcement du dialogue et de la concertation publique concourent à l'amélioration de la qualité des opérations. En matière de voirie, au-delà des investissements nouveaux, la maintenance du patrimoine constitue le deuxième volet d'investissement, les deux volets se partageant le financement à part à peu près égale. Cette maintenance, tout autant stratégique que les investissements nouveaux, répond aux objectifs de qualité et de sécurité pour l'entretien et l'exploitation courants, de conservation et d'amélioration du patrimoine.

Vers un nouveau schéma directeur routier :

La Collectivité de Corse dispose d'un réseau routier très important de plus de 5 000 km situé pour une grande partie dans un environnement montagneux exigeant, soumis à des sollicitations très variées, et dans un état hétérogène. Sur ce dernier aspect, les intempéries exceptionnelles récentes ont mis en évidence la fragilité de certaines sections de ce patrimoine. Se pose donc naturellement la question de l'adéquation des moyens, notamment financiers de la CdC à la poursuite de la modernisation de ce réseau essentiel aux déplacements et au développement de la Corse et à la remise en état dans le même temps d'une partie de ses routes secondaires.

La méthode proposée consiste à dresser un état des lieux physique de ce patrimoine ainsi qu'un diagnostic fonctionnel des réseaux, établis en concertation avec l'ensemble des acteurs de la route. Adossés au projet de développement, ils permettront de définir une stratégie routière sur l'investissement et la politique de la maintenance.

Un diagnostic physique du réseau est en cours d'établissement : description exhaustive, état des chaussées et des dépendances, relevé des ouvrages d'art, servitudes, etc.... Est également en cours d'élaboration, l'inventaire des moyens humains, matériels, immobiliers et financiers ; il sera utilement complété par un état des pratiques a priori différentes entre les différents gestionnaires récemment réunis.

La connaissance de l'usage de ces réseaux, de leur articulation entre eux et avec les autres moyens de transports, de leur usage pour les échanges économiques est essentielle. Dès ce stade, cette analyse sera complétée par une prospective réaliste, afin de disposer d'une vue d'ensemble des principaux enjeux de cette infrastructure.

La définition de la stratégie routière permettra de définir une politique de gestion garantissant à la fois l'efficacité des réseaux et l'accessibilité à tous les territoires. Aussi, convient-il de hiérarchiser le réseau routier.

Il est indispensable de tenir compte de la variété des fonctions des routes et des caractéristiques des territoires traversés. Il faut pour cela définir le principe de classification, qui ne se limite pas au seul comptage des véhicules ; la route prendra en compte l'ensemble des usages, dans un souci de transversalité plus adaptée aux besoins des habitants.

Le diagnostic préalable permet d'identifier les enjeux prépondérants pour proposer des principes directeurs pour l'action routière, notamment une nouvelle typologie des voies. A chaque classe sont associés des principes d'aménagement, et des objectifs d'entretien et d'exploitation.

Dans le même temps sera mis au point un schéma d'exploitation routière, qui portera sur l'amélioration des interventions de viabilité (surveillance, interventions d'urgence, service hivernal, maintenance des équipements), et une aide au déplacement des usagers (plan de gestion de trafic, information aux usagers).

En matière d'investissement, la démarche est déjà engagée avec la construction du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) lequel tient compte des documents de planification, des objectifs et des capacités financières de la collectivité. Il s'agit de disposer d'outils de programmation opérationnels lisibles pour l'ensemble des acteurs.

Les critères d'éligibilité des opérations proposés seront le niveau de maturité des projets, les sources de cofinancement possible (PEI, CPER, FEDER, DCT, FNADT), la cohérence avec le PADDUC et le SRIT, la cohérence avec les projets des intercommunalités, en lien avec les transports externes.

Les résultats sont d'ores et déjà très satisfaisants :

- Le PEI a été pleinement utilisé avec 133 M€ d'opérations programmées au titre du PEI 4 ;
- La PPI a été globalement respectée avec beaucoup de travaux commencés ou en voie de l'être et une réflexion continue des techniciens et élus pour préparer la suite en intégrant les ex-RD ;
- Le démarrage prochain de la dénivelation du carrefour de la Gravona (ex-socordis) marquera le début du programme ambitieux de nouvelles infrastructures pour Aiacciu, oubliée jusque-là ;

Les principaux projets devant régler définitivement la congestion des transports ajacciens sont définis, programmés et pour beaucoup financés et/ou très légitimement éligibles au prochain PTIC ; de même, l'accès sud à Bastia est en voie de règlement ; en vue du PTIC, la CdC dispose d'une vision cohérente des investissements à conduire.

La diffusion récente des nouvelles modalités de financement des travaux routiers en agglomération (*délibération de juillet 2019*) illustre la volonté de l'Exécutif de réaliser des travaux sur une commune en toute transparence avec des règles annoncées et appliquées. Un an après sa délibération, la programmation de plusieurs opérations est déjà effective : Carbini, Quenza, Lucciana, Bastia, Livia, Lavatoghju, etc...

Pour améliorer les liaisons inter-pôles, il sera donc proposé de poursuivre la sécurisation des itinéraires par la réalisation de créneaux de dépassement s'inscrivant dans des temps longs puisque le premier schéma routier de 1995 annonçait déjà la nécessité de disposer régulièrement de ce type d'aménagement. Cela concernera les RT et les RD remarquables. En plusieurs points, des giratoires ou tourne à gauche (TAG) seront également réalisés.

S'agissant du Grand Aiacciu, il est prévu de poursuivre les projets de désengorgement notamment par la création du barreau Alata - Loretto, la création de la pénétrante Nord-Est Caldaniccia – Budiccione et la mise à 2x2 voies de la section Socordis-Mezzana.

Les travaux suivants seront poursuivis :

- La requalification de la rocade d'Aiacciu,
- La voie verte des Sanguinaires depuis l'albert 1^{er} jusqu'au cimetière,
- La poursuite de la route de Capu di Fenu,
- La fin de la RD72, achevant ainsi la requalification d'un secteur en pleine mutation,
- La traverse d'I Peri,
- Les travaux de dénivelation du giratoire de la Gravona (ex-socordis).

Suite à la signature de l'arrêté de DUP de la pénétrante le 8 décembre 2020 par le préfet, il peut être procédé aux premières expropriations en 2021, et très probablement au lancement de la consultation de travaux du pont de Budiccione dans le prolongement de la rénovation de la rocade en véritable boulevard urbain.

S'agissant du Grand Bastia, les actions engagées pour une meilleure accessibilité avec :

- la poursuite des études relatives à la dénivellation du carrefour de Tragone.
- les consultations de travaux de génie civil nécessaires à la poursuite de la voie nouvelle Bastia – Furiani.
- Le lancement des marchés de régénération du tunnel de Bastia, notamment le désamiantage.

Il convient également de noter les opérations de sécurité conduites sur plusieurs carrefours de la RT10 : San Brancaziu, Santa Lucia di Muriani, Sorbu è Ucagnanu, Alistru, Tagliu è Isulacciu, Sur l'axe Aiacciu-Bastia, sera poursuivie la politique de créations de créneaux de dépassement et l'achèvement de la rectification du virage de Funtanone di Vignale.

Entre Aiacciu et Portivechju sont actuellement en cours les études de la déviation d'Ulmetu et la création des créneaux de dépassement à Roccapina.

Les travaux du dernier parking d'Ulmetu démarreront en 2021.

Entre Bastia et Portivechju est poursuivie l'étude de la déviation de Santa Lucia di Portivechju.

S'agissant de l'ex réseau départemental du Pumontu, il convient de poursuivre la modernisation programmée sur plusieurs axes :

- RD 81 – Création de créneaux de dépassement, giratoire du Listinconu, giratoire d'A Balisaccia
- RD 322 – déviation de Figari
- RD111 – routes de sanguinaires
- RD11 – Calibrage rectification de la route de Capu di Fenu
- RD59 – fin du calibrage de l'Alta Rocca – Sotta

Dans le Cismonte, il convient de programmer les études pour traiter les sections sévèrement affectées par les intempéries de 2015, 2016 et 2018. Le programme de modernisation devra commencer par une régénération de plusieurs itinéraires, et le désenclavement de plusieurs bassins de vie comme le Niolu (RD84), le Boziu (RD39). Sera enfin remplacé le pont de Casaluna, emporté par les crues en 2016.

La maintenance

Dès 2018, a été engagée la mise à plat des outils nécessaires à la maintenance du patrimoine routier de plus de 5 000 kms.

Compte tenu des procédures retenues en matière de marché public et de l'intérêt d'harmoniser les méthodes sans ignorer les spécificités (amiante, organisation, moyens en ressources) dans le domaine des travaux de maintenance, il a été décidé la mise au point d'accords-cadres.

Ainsi, l'ensemble des consultations annoncés fin 2018 ont été lancées et quasiment toutes attribuées. Cela représente environ 26 consultations différentes pour 88 accords-cadres.

Sans compter des accords-cadres de prestations intellectuelles partagés avec les directions de l'investissement (topographie, géotechnique, écologie, etc...).

Nous sommes donc en mesure de déployer les entreprises attributaires en différents points du réseau en priorisant les points singuliers engageant la sécurité.

C. Infrastructures portuaires et aéroportuaires

Les infrastructures portuaires et aéroportuaires permettent le développement de services essentiels pour les personnes et les marchandises dans les échanges avec la France continentale et l'Europe.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les sept (7) ports de commerce et les huit (8) ports de pêche de Haute-Corse sont la propriété de la Collectivité de Corse, lui conférant ainsi la compétence sur l'ensemble de ces ports pour les adapter aux évolutions techniques, énergétiques et aux risques liés notamment aux changements climatiques.

Sur les 4 aéroports de Corse, les certificats nationaux ont été convertis en certificats de sécurité aéroportuaire européens en application du règlement européen n°139/2014. Dès lors, les exploitants et la Collectivité sont désormais soumis au respect des spécifications techniques annexées au règlement européen qui comportent des exigences complémentaires et/ou supplémentaires à celles de la réglementation nationale.

Ces certificats européens comprennent chacun, un programme de mesures correctives à réaliser pendant leur durée de validité, dont des travaux de renforcement et de mise aux normes des aires de manœuvre (piste, taxiways et parkings avions).

Les principales opérations d'investissement répondant à ces orientations ont été adoptées par l'Assemblée de Corse dans la délibération 17/120 AC du 27 avril 2017 approuvant le plan pluriannuel d'investissements relatif aux infrastructures de transport pour la période 2017-2026.

En 2021, les objectifs sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires conduisent à poursuivre ou à engager les principales opérations d'investissement dont certaines ont été fortement impactées par la situation sanitaire en 2020 :

- La finalisation des études et le lancement des premiers marchés de travaux pour l'extension des parkings commerciaux et d'aviation générale ainsi que la création d'un deuxième taxiway de l'aéroport de Figari ;
- La finalisation des études et le lancement du marché de travaux de renforcement et de mise aux normes de la piste et des taxiways de l'aéroport d'Ajaccio ;
- La poursuite des travaux d'extension des parkings aviation générale et d'affaire de l'aéroport de Calvi ;
- Le lancement des études de confortement en enrochement du seuil 02 de l'aéroport d'Ajaccio ;
- La poursuite de l'opération de renouvellement des infrastructures portuaires de la Ville de Bastia (grand débat public, dossiers règlementaires, AMO/MOE techniques) ;
- Le démarrage des travaux des réparations et confortement des ouvrages maritimes et portuaires de Bastia ;
- La poursuite des travaux de reconstruction du quai IV du port de Bunifaziu ;
- Le démarrage et la poursuite des travaux concernant les dégâts de la tempête Adrian sur les ouvrages portuaires du port d'Ajaccio ;
- Sur les ports de pêche, la poursuite des études et le lancement des travaux concernant les ouvrages de protection et de dragage des ports d'Erbalunga, Santa Severa, Purticciolu, Giottani et Centuri notamment ;
- Au travers de subventions aux exploitants aéroportuaires, dans le respect des lignes directrices sur les aides d'Etat et du RGEC.

En fonctionnement, les opérations principales qui seront conduites concernent, outre le fonctionnement courant, la poursuite des engagements de diverses prestations d'AMO juridiques, financières et techniques avec en prévision la prolongation ou le renouvellement des DSP des 4

aéroports de Corse, du port de commerce de Bastia et de pêche/plaisance Tino Rossi à Ajaccio, ainsi que des ports de pêche Cismonte.

D. Chemins de fer et mobilités

Les infrastructures et services de transports ferroviaires permettent le développement du transport ferroviaire des voyageurs et à terme des marchandises dans les échanges internes sur l'ensemble de la Corse.

La politique d'intermodalité permet de définir les actions propres pour mettre en cohérence l'ensemble des politiques de transports terrestres intérieures (routiers et ferroviaires) et d'offrir des stratégies de services adaptés à la demande (en lien avec les modes doux et actifs) aux différents territoires.

Quatre missions essentielles :

- Gestion des opérations d'infrastructures ferroviaires et d'acquisitions de matériels roulants dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement. Ces opérations ont pour but essentiel de moderniser l'infrastructure afin qu'elle permette techniquement d'assurer un véritable cadencement et d'avoir les matériels roulants suffisants pour cela, et ce dans un contexte supplémentaire de mise à la réforme des matériels SOULE programmés à court terme ;
- Gestion administrative et financière du contrat de délégation de service public (DSP) avec la SAEML des Chemins de fer de Corse dont l'échéance est fixée contractuellement au 31 décembre 2021. L'année 2021 sera consacrée ainsi à la préparation de la nouvelle période d'exploitation qui s'ouvrira à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette nouvelle période d'exploitation doit proposer une forte évolution des emplois et compétences, pour pouvoir faire face à la mise en service des nouveaux investissements. Une exploitation optimisée est absolument nécessaire pour maîtriser les coûts de fonctionnement principaux notamment la masse salariale.
- Impulsion et gestion de la politique d'intermodalité en liaison avec les différents partenaires internes (services des transports routiers, AUE) qu'externes (CFC, services des transports des agglomérations, communautés de communes);
- Instruction et suivi des opérations co-financées (FEDER, CPER, PEI) dans le cadre des opérations d'investissement liées à la mobilité.

Depuis le transfert à la Collectivité de Corse des lignes routières régulières et scolaires et le temps nécessaire à l'appropriation de la gestion des lignes, la mise en place d'outils pour réaliser la conception des horaires et suivre la fréquentation continuent à être déployées.

La mise en œuvre du schéma régional de l'intermodalité dont l'étude a été suspendue en 2020, doit faire l'objet de concertations pour permettre d'aboutir à une recommandation quant à la hiérarchisation technique et financière des réseaux de transport terrestres publics en Corse.

Au-delà de ces problématiques, l'enjeu est de pouvoir mettre en œuvre, en priorité, les opérations d'investissements prévues dans les cadres cofinancés avec l'Etat (PEI et CPER), avec l'Europe (FEDER) ainsi que la mise en œuvre progressive du PPI 2017-2026 de la Collectivité de Corse voté en avril 2017.

Les travaux importants qui avaient été prévus pour être démarrés en 2020 n'ont pas pu se dérouler comme prévu, pour les raisons évidentes liées à l'impact de l'épidémie de COVID-19 et au confinement généralisé, mais aussi aux conditions lentes de reprise de l'activité des entreprises du BTP liées à la mise en place de nouvelles conditions de sécurité et santé des travailleurs du BTP.

Mais il faut noter que tous les appels d'offres de l'opération sur l'extension de la CCVU (d'un montant de plus de 20 M€) ont été lancés et seront notifiés début 2021.

A l'inverse la procédure d'appel d'offres lancée en 2020 pour la réparation et la remise en peinture de 5 grands ponts métalliques ferroviaires n'a pu aboutir, les offres étant très supérieures aux montants prévus (montant de l'ordre de 6 M€)

Toutefois des nouvelles études menées en 2020 ont permis de préparer un programme important de travaux sur une douzaine d'opérations supplémentaires liées à l'intermodalité (PEM, complément sur l'opération de l'extension de la CCVU..) présentées dans le cadre des cofinancements encore disponibles au titre du CPER (2015-2020) ou du PEI4. Il est aussi à noter l'avancée technique des dossiers majeurs comme l'acquisition de nouveaux matériels roulants (TRAM TRAIN) et les compléments à apporter aux installations de maintenance pour leur accueil.

Les plans et projets sont les suivants :

- CPER 2006-2013 et PEI 3

L'opération de modernisation des passages à niveaux bénéficie aussi d'un arrêté de financement CPER de la part de l'Etat. Le montant est d'environ 2 M€ HT.

L'opération de construction d'un nouveau dépôt ferroviaire dans Bastia (conception/réalisation notifié en 2008) est abandonnée et substituée par une opération de transfert des activités qui s'effectuaient sur Bastia vers le dépôt de Casamozza avec la construction d'un nouveau bâtiment industriel absolument nécessaire aussi pour l'accueil des nouveaux matériels roulants.

Les travaux de démolition des dépôts de Bastia seront réalisés au 1^{er} trimestre 2021. Ensuite il conviendra de lancer la valorisation des emprises libérées pour la mise en place de la reconquête urbaine.

-CPER 2015-2020 CCVU : 22,5 M€

Le programme contient exclusivement la mise en œuvre de la commande centralisée pour voie unique (CCVU) sur les parties non équipées du réseau (211 km sur 232 km). Le cofinancement de l'Etat est de 50 %. Ce projet consiste à automatiser 9 gares supplémentaires, et à traiter l'obsolescence des automates existants sur les 5 gares de Bastia à Casamozza, soit 14 gares.

Les 20 lots sont en cours de procédure d'attribution et de notification. Ces marchés prévoyaient aussi 4 gares supplémentaires en tranche optionnelle pour permettre une inscription de ces 4 gares soit au titre du PEI4 soit du prochain CPER. A ce jour une de ces gares (Bassanese) a pu faire l'objet d'une demande de co-financement complémentaire et devrait pouvoir être réalisée simultanément avec les 14 autres gares.

-CPER 2015-2020 volet intermodal: 7,5 M€

Ce programme de travaux a été déposé le 6 août 2020 au titre des co-financements et est en cours d'instruction par l'Etat. Il concerne les gares de Bassanese et Mezana, ainsi que la création d'une nouvelle halte aux Cannes à Aiacciu.

-PEI 4 2017-2024 : 25 M€

Ce programme contient la rénovation, l'amélioration de la continuité de la radio sol/train, prioritairement pour la sécurisation des tunnels mais aussi hors tunnels (en accompagnement de la mise en place de la CCVU) pour traiter les zones de non réception ou de mauvaise réception, ainsi que la mise en accessibilité des 9 gares principales du réseau et la modernisation des haltes périurbaines. Le dossier de demande d'aide a été déposé le 6 août 2020.

L'opération de réparation et remise en peinture de 5 ponts métalliques est, elle, reportée en travaux de 1 an suite à l'appel d'offres déclaré sans suite et qui sera relancé mais avec quelques modifications en cours d'études.

-FEDER 2015-2020 : 8 M€

Le cadre de performance prévoyait la réalisation de 8 haltes sur le périurbain de Bastia. 5 ont déjà été réalisées. En cette fin 2020 débutera la halte de Casatorra pour être terminée en 2021. Pour les quais de la gare de Furiani et son passage souterrain piétons d'accès au stade, la consultation travaux sera lancée début 2021. La mise en accessibilité PMR de Montesoru qui consiste en la réalisation de 2 rampes techniquement contrainte sera prévue à compter du 3eme trimestre 2021.

-PPI 2017-2026 : 256 M€

Le programme voté en avril 2017 reprenait l'ensemble des opérations relevant des programmes cofinancés ainsi que d'autres opérations à ce jour non co-financées (déploiement de la commande centralisée sur 4 gares minimum supplémentaires voir 7 gares, rénovation du patrimoine ferroviaire ; acquisition de nouveaux matériels roulants, réouverture de la ligne ferroviaire entre Casamozza et I Fulelli.

Les études préalables réalisées en 2019 et 2020, ont permis de déterminer le type de nouveaux matériels roulants périurbains possibles et le nombre nécessaire, pour répondre aux objectifs de transferts modaux entre routes et rails dans les péri urbains d'Aiacciu et de Bastia.

Avec l'amélioration de l'infrastructure équipée de la CCVU sur 14 gares, étape préalable absolument nécessaire, il est désormais possible d'améliorer la capacité induite par ces 2 investissements majeurs.

Le lancement de la consultation des industriels pour l'acquisition des nouveaux trains est prévu début 2021. Un an sera nécessaire pour une négociation complète et aboutir à une possible notification du marché de fournitures. Cette opération sera proposée au titre du futur PTIC qui devrait être signé fin 2021.

Le choix se porte sur des matériels neufs type Tram/train « bi mode » déjà conçus pour voie métrique (achetés par différents réseaux), avec bogies électriques liés à un alternateur entraîné par moteur thermique. Ce type de matériel peut être pré équipé pour passer en tout électrique avec ligne aérienne de contact, dans les entrées de ville de Bastia et Aiacciu. Ce choix participe aussi à l'insertion urbaine des extensions du transport en commun guidé (carrefour à feux possibles), la ligne historique étant aujourd'hui considéré par la réglementation comme un chemin de fer secondaire sur l'ensemble de la ligne existante (passage à niveau barrieré...).

L'arrivée de ces nouveaux matériels nécessite des compléments d'aménagement intérieurs dans le dépôt de Casamozza (bâtiment principal actuel et celui supplémentaire issu du transfert Bastia vers Casamozza) tout en conservant les voies de remisage notamment aux terminus de Bastia (2 voies minimum) et Aiacciu et dans la perspective de prolongements de ligne.

E. Services de transports routiers

Les missions d'une part, et l'évolution du contexte d'autre part, orientent les actions des services selon les types d'actions suivants :

-Définir le bon niveau de délégation des transports scolaires en s'appuyant sur les intercommunalités et la proximité, notamment en favorisant la délégation aux communes par une politique incitative.

- Arbitrer entre le coût du transport scolaire en milieu rural et la politique de service public rendu

- Adapter/créer les moyens matériels et les infrastructures en particulier en ce qui concerne les systèmes d'information (billettique unique, information des voyageurs, site internet...)

- Lancer les procédures de conventionnement pour les lignes de transports interurbaines sur le Cismonte et la relance de celles du Pumonte, plusieurs possibilités étant à l'étude.

Construction et réhabilitation des bâtiments publics (Programmes 4411, 4412, 4431, 5219, 6171)

L'objectif principal de l'action en matière de construction et de la réhabilitation des bâtiments sur l'exercice 2021 est :

- La poursuite de la mise en œuvre de la politique patrimoniale et immobilière dans le but de doter l'administration de locaux adaptés et répondant aux exigences environnementales et à la politique de transition énergétique adoptée par la collectivité.

A ce titre, elle s'inscrit dans plusieurs axes visant :

- à la construction d'une administration performante et innovante en conduisant les opérations de construction ou réhabilitation de bâtiments administratifs pour de meilleures conditions de travail.
- à la réalisation de politiques publiques en participant à la programmation et mise en œuvre de bâtiments culturels, patrimoniaux ou sanitaires
- à la transition énergétique en veillant à la prise en compte des critères environnementaux dans les projets mis en œuvre.

Les transports scolaires

a) La gestion de marchés de transport scolaire

380 circuits fonctionnent actuellement dans le cadre de 253 marchés passés avec 70 entreprises de transport. Pour l'année scolaire 2021-2022, 7500 élèves seront transportés quotidiennement. L'incidence financière sera haussière due à la révision annuelle du prix des marchés prévue contractuellement. Au cours de 2021, la quasi-totalité des marchés du Cismonte sera lancée par voie d'appel d'offres puisque la crise sanitaire de mars 2020 a différé d'un an cette obligation. Les coûts supplémentaires générés (désinfection et nettoyage des bus...) par la pandémie en cours devront être prise en compte.

Par ailleurs, en cours de marchés, les moyens affectés à l'exploitation de certains circuits sont parfois adaptés aux besoins exprimés : changement de la capacité des véhicules, itinéraires rallongés, doublages de service. Le coût global des marchés de transport scolaire s'en trouve alors augmenté dans une faible proportion.

b) Les allocations de transport scolaire

Des allocations kilométriques sont attribuées aux familles dont la domiciliation ou le lieu de scolarisation des enfants ne leur donne pas droit au bénéfice des circuits de transports scolaires. Le montant de cette allocation est calculé sur la base du kilométrage journalier pour les demi-pensionnaires ou sur la base des titres de transports pour les internes lorsqu'une ligne régulière existe et n'est pas conventionnée (Cismonte). L'indemnité kilométrique forfaitaire retenue est de 0,25€ par km. Environ 250 familles sont concernées.

c) La prise en charge des frais de transport des élèves et étudiants handicapés

Conformément aux articles R213-13 à R213-16 du Code de l'éducation et R3111-4 à R3111-27 du code des Transports, sont pris en charge sur avis de la Maison des personnes handicapées (MDPH), les frais de transport des élèves et étudiants scolarisés en milieu ordinaire, qui, en raison de leur handicap, ne peuvent emprunter les moyens de transports en commun pour se rendre depuis leur domicile jusqu'à leur établissement scolaire. Cette aide peut, selon les cas, revêtir deux formes : versement d'une allocation de transport telle que décrite ci-dessus, lorsque l'élève est transporté par la famille au moyen du véhicule personnel ; remboursement des frais engagés par la famille pour le transport de leur enfant par taxi, ambulance, véhicule PMR.

d) Subvention aux Autorités organisatrices de second rang (AO2).

L'organisation secondaire du transport d'élèves peut être déléguée à des communes, groupements de communes, syndicats, associations de parents d'élèves, établissement d'enseignement secondaire, sous la forme de conventions de délégation de compétence.

Pour le Cismonte, 10 AO2 existent (U Borgu, Calvi, Aleria, Biguglia...) et 7 pour le Pumonte (Ocana, Prupia, Communauté de Communes du Sud Corse, Lycée Agricole de Sartè).

Conformément au Règlement territorial des transports scolaires, ces autorités organisatrices de second rang seront subventionnées à hauteur de 50% de leurs dépenses.

A noter que dans le cadre de la convention relative aux modalités financières du transfert de compétences en matière de transport scolaire la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien perçoit une subvention annuelle de 1 280 000€ pour les transports scolaires organisés à l'intérieur de son ressort territorial.

Le réseau de transport routier interurbain de voyageurs

En 2021, les procédures de conventionnement afférentes aux lignes régulières de Haute-Corse devraient être lancées dans le cadre du schéma territorial des transports routiers en harmonisation avec celles du Pumonté qui arrivent à échéance début 2021.

Interventions sur les bâtiments de la Cdc :

Les priorités seront données en 2021 aux opérations en phase travaux ou marchés en voie d'attribution principalement comme suit :

Pour le programme – bâtiments administratifs :

- Bâtiment technique de Ciamannaccia : livraison prévue en 2021
- Pépinière de Castellucciu : démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2021
- Mise à niveau des équipements sûreté-sécurité du Musée de la Corse
- Maison Rossi à Aleria

Pour le programme Patrimonial et culturel :

- Création du pôle culturel de Santa Lucia di Tallà : livraison prévue au 1^{er} trimestre 2021
- Restauration du château de la Punta – 1^{ère} tranche travaux d'urgence et de mise en sécurité : achèvement prévu au dernier trimestre 2021

L'aménagement foncier (Office Foncier de la Corse)



Créé par la Loi ALUR, l'Office Foncier constitue un outil original sui generis qui n'est ni un établissement public foncier de l'Etat ni un établissement public foncier local. Il dispose donc d'un cadre qui lui est propre. Pour autant le législateur, en créant un outil particulier, n'a pas pour autant soustrait l'OFC aux règles nationales applicables. Après trois années de plein exercice, l'Office Foncier commence à disposer de réserves foncières non négligeables dont les premières reventes vont s'effectuer à compter de 2021 permettant ainsi à l'Office de retrouver des capacités d'action renouvelées.

Conformément à la loi, l'action de l'Office Foncier est définie par un Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) établi pour une durée de 5 ans. Véritable stratégie, le PPI permet de : maîtriser l'action de l'établissement, préciser la territorialisation et le champ thématique de ses interventions, mobiliser les différents acteurs de l'aménagement.

Les principes-clés de la politique foncière telle qu'elle a été retenue dans le PPI ont pour vocation la sortie effective d'un projet, un objectif-cible ultime : l'existence d'un dossier solide est indispensable pour engager un processus d'acquisition foncière et de portage.

Les principes de base sont :

- L'inscription stratégique : la dimension d'un projet nécessite une stratégie et l'élaboration d'une planification territoriale.
- Le principe de pérennité : la pérennité de l'action foncière publique sur le moyen/long terme permet une véritable action régulatrice sur le marché du foncier.
- Le principe de cohérence : Toute action foncière doit présenter une véritable cohérence dans la géographie et dans la continuité des objectifs, sachant les conséquences sur le marché foncier.
- Le principe d'articulation, entre l'évolution des règlements d'urbanisme et la mise en place des outils d'intervention foncière pour éviter les effets d'aubaine et inscrire les démarches dans le temps long de la planification et du projet.
- Le principe de sélectivité et de progressivité au regard des nouveaux champs d'intervention foncière (renouvellement urbain et structuration du périurbain).

Les ambitions de l'OFC pour la période 2019-2024 guident l'action de l'Office Foncier dans cette nouvelle période de programmation :

- Éviter la logique de stock et d'opportunités foncières, optimiser une gestion de dynamique des flux.
- Renforcer l'action sur les secteurs où se concentrent les enjeux.
- Monter en puissance sur les champs d'action prioritaires.

L'action de l'Office Foncier pour les années 2019-2024 se structure autour de trois orientations prioritaires :

- 1- **Soutenir prioritairement la création de logement, en particulier de logement social.**
- 2- **Créer les conditions du développement économique et commercial.**
- 3- **Soutenir les politiques publiques, en matière de préservation, de protection, en investissant dans les domaines du patrimoine et de la protection des populations face aux risques.**

L'exercice 2021 va donc être consacré par l'Office à poursuivre la mise en œuvre du P.P.I. adopté par le Conseil d'Administration de l'établissement public conformément aux termes de la Loi ALUR. C'est notamment la raison pour laquelle en 2021 les actions de l'Office Foncier se répartiront sur trois plans distincts mais complémentaires :

-I- L'intensification de l'action de l'Office Foncier de la Corse en faveur du logement social

Le foncier joue un rôle déterminant dans la production de logement notamment social. Afin d'augmenter la production du nombre de logement, une réponse coordonnée est nécessaire, ainsi toutes les parties prenantes doivent se mobiliser autant dans le secteur public (politique, agences et offices...) que dans le secteur privé (les bailleurs, les aménageurs, les financeurs...).

L'Office Foncier de la Corse, pour mieux répondre à cette attente, a engagé en 2018 la révision de son document stratégique, le programme pluriannuel d'interventions (PPI). Dans ce cadre, il a notamment rencontré l'ensemble des bailleurs sociaux officiant sur le territoire insulaire.

Ainsi une des priorités d'action de l'Office est la production de logement, notamment celle de logement social, d'une part en adéquation avec la construction offre garantissant un véritable parcours résidentiel et d'autre part dans un souci fort d'adaptation programmatique, en réponse aux carences de l'offre et aux besoins locaux des ménages.

Afin d'inciter à la production de logements sociaux, le dispositif de décote foncière, adopté par le Conseil d'Administration de l'Office, permet l'application d'une minoration foncière s'appliquant à la rétrocession. En effet la collectivité bénéficiaire de cette décote pourra se voir rétrocéder le bien à un prix de revient actualisé comprenant un prix d'acquisition du bien minoré. Cette décote est financée par les fonds PEI.

En 2021 il s'agira donc de mettre en œuvre la programmation qui sera actée dès la fin 2020 des derniers crédits du P.E.I. dédiés au foncier à destination de la création de logements sociaux y compris de logements sociaux communaux. C'est plus de 17 millions d'euros qui seront ainsi engagés à cette fin.

Des opérations importantes situées sur tout le territoire insulaire mais notamment à Bastia et Ajaccio permettront d'accélérer la production de logements sociaux.

-II- La poursuite des acquisitions pour la réalisation d'équipements publics

L'Office, au moyen des crédits de la Taxe Spéciale d'Équipement (dont le taux est inchangé depuis le début de la mandature), poursuivra son action d'acquisition de foncier en vue de la réalisation d'équipements publics et de création de zones d'activités.

-III- Le développement des dispositifs conventionnels cadre avec les EPCI

Pour mener à bien les objectifs contenus dans le PPI, l'Office entend poursuivre une stratégie foncière à l'échelle des EPCI afin de maîtriser les sites nécessaires au développement de l'EPCI en matière de logement, d'économie, d'équipements...

Ainsi l'intervention de l'Office Foncier de la Corse doit être favorisée et se matérialiser par la signature de convention cadre avec les EPCI souhaitant mettre en place une politique foncière sur le long terme et favoriser les projets de territoire. Ces conventions se déclineront en conventions opérationnelles.

La signature de ce type de convention induira une augmentation du nombre d'intervention de l'Office Foncier de la Corse et donc de l'utilisation des fonds TSE et PEI.

-IV- La gestion d'acquisitions spécifiques

L'Office Foncier s'est déjà porté acquéreur du Château de STOPPIELLE pour le compte de la Collectivité de Corse mais se positionnera aussi à la demande d'une commune et du Pôle Financier de Paris en vue de se porter acquéreur du Couvent de SISCO. Ces acquisitions particulières nécessiteront une attention notable en raison du caractère emblématique de ces biens qui constituent des éléments du patrimoine historique de la Corse.

-V- La poursuite des partenariats

Au cours de l'année 2021 l'Office foncier poursuivra sa politique de partenariat avec d'autres structures partenaires comme le GIRTEC qui reste le premier partenaire opérationnel de l'Office ou le Conservatoire du Littoral.

Une nouvelle convention avec la SAFER sera redéfinie au cours de l'exercice en vue de mieux préciser le cadre juridique du partenariat ainsi que les objectifs poursuivis en commun.

-VI- La gestion de l'Office

Il est rappelé que jusqu'à ce jour l'Office Foncier n'a sollicité aucune dotation de la Collectivité de Corse au titre de son fonctionnement qui est assurée par une faible partie de la TSE.

Toutefois il convient de préciser que ce Budget de fonctionnement a augmenté sensiblement en raison d'une montée en charge progressive de l'activité de l'Office.

Il est également rappelé d'un point de vue financier que la gestion de l'Office sera impactée par plusieurs éléments :

- La suppression progressive de la Taxe d'Habitation impacte la fluidité des ressources de l'Office puisque dès 2021 une partie de la Taxe Spéciale d'Équipement fera l'objet d'un versement de l'État et non directement du produit de la ressource fiscale.
- L'Office pour faire face à des acquisitions importantes dans le domaine du logement social aura recours, pour la première fois, à l'emprunt ce qui nécessitera que la Collectivité se porte garante.
- De la même manière le portage d'opérations particulièrement lourdes généreront des frais de gestion supplémentaires et il pourrait être envisagé que la Collectivité dote l'Office de crédits de fonctionnement sachant que ces crédits seront remboursés par l'Office à la Collectivité dès la rétrocession du bien puisque les frais de portage sont intégrés au prix de rétrocession.

Le tourisme (Agence du Tourisme de la Corse)



La crise sanitaire a fortement impacté l'économie corse dans son ensemble et, plus particulièrement, le secteur du tourisme dont nombre d'entreprises se trouvent dans une situation d'urgence économique.

Or, le tourisme constitue pour l'économie de la Corse la première ressource contributive à son PIB (33 %), les enjeux en sont donc considérables, les retombées du tourisme dépassant les seules activités directement liées à cette activité pour capillariser l'ensemble de l'économie insulaire.

Les politiques publiques traduites dans la feuille de route du tourisme corse (avril 2018) fondée sur le principe de transition écologique et numérique fixent toujours le cap et les enjeux du tourisme de l'île pour asseoir un développement durable, économiquement viable, socialement responsable et bien entendu soutenable en préservant la ressource.

Les publics visés sont l'ensemble des acteurs institutionnels et privés qui nécessitent un accompagnement de leur projet en phase avec les orientations stratégiques de la feuille de route. Les modalités d'interventions couvrent plusieurs registres. Elles sont traduites dans le règlement des aides au tourisme (soutiens aux projets sous forme de subvention ou d'avances remboursables), l'accompagnement des acteurs, les dynamiques d'information touristique, le portage, en tant qu'ensemblier, de la promotion et communication de la destination sur tous ses marchés touristiques nationaux et internationaux.

La prise en compte du contexte sanitaire non stabilisé et de ses répercussions requiert néanmoins des adaptations et un plan d'urgence. Les orientations budgétaires 2021 doivent donc non seulement amplifier et adapter les actions entreprises par l'Agence du Tourisme de la Corse au cours de l'année 2020 mais également permettre la mise en œuvre du plan de relance.

Concernant nos actions récurrentes, la traduction budgétaire en termes d'interventions publiques pour l'année 2021 s'inscrit dans une trajectoire quasi constante par rapport à 2020 en matière de fonctionnement courant et d'investissement.

La Corse n'échappant pas aux évolutions structurelles qui commandent une réflexion au plus près sur le modèle le mieux adapté pour s'inscrire dans les nouveaux environnements commerciaux et les nouvelles règles du jeu, l'ATC doit :

- Poursuivre le renforcement de la mission observation du tourisme dans toutes ses composantes pour pouvoir accompagner au mieux tous les acteurs dans leur développement propre et les inscrire dans les courants de progrès. Cela consiste également à accompagner les dynamiques territoriales en coordonnant des missions stratégiques nouvelles (innovation - tourisme responsable). Les moyens humains à y consacrer doivent donc être développés ;
- Renforcer le positionnement d'île verte de Méditerranée pour asseoir une différenciation compétitive positive. Des priorisations budgétaires sur le volet promotionnel doivent accompagner ce virage stratégique, déterminant pour l'avenir ;
- Soutenir la montée en qualité de notre produit touristique tant au niveau de l'aménagement touristique, restant largement à parfaire, que de contenus forts permettant au tourisme de l'île de dépasser le simple effet contemplatif et ce en veillant bien entendu à un rapport qualité/prix qui ne nous sorte pas du marché.

De même, la connexion des marchés avec l'île reste un des enjeux majeurs de l'année 2021, le risque de désengagement de certaines compagnies étant réel.

Les priorités pour 2021 s'inscrivent donc dans la trajectoire des objectifs visés et l'accompagnement des acteurs publics et privés dans les mutations structurelles de l'offre, c'est pourquoi nous entendons poursuivre nos actions engagées, à savoir :

- L'accompagnement de l'innovation touristique par le soutien aux projets touristiques exemplaires en matière environnementale (labels, appels à projet, ...) car celle-ci, au-delà des questions techniques, se doit d'être aussi responsable et sociale ;
- La création du Tourism Living Lab dont un des objectifs est de concourir à la mise en place d'un écosystème d'innovation touristique ;
- La poursuite de la GT20 (grande traversée cycliste), itinéraire structurant pour lequel il convient désormais de jalonner le parcours et d'organiser et promouvoir les offres qui vont s'y adosser ;
- L'amplification du développement de la marque sanitaire « Safe Corsica » et le renforcement des actions de réassurance sanitaires ;
- La poursuite de la structuration du territoire s'appuyant sur un système partagé d'informations touristiques (SITTCO) avec les échelons intercommunaux issus de la loi NOTRe. Implémenté en 2019 au niveau de l'ATC, l'objectif est que ce système soit, en 2021, en déploiement sur tout le territoire ;
- Et enfin, sur les bases de l'actuel établissement public ATC, la préfiguration du nouvel outil au service du tourisme corse, mieux adapté, plus agile et plus performant pour répondre aux évolutions de contexte visées et aux enjeux du tourisme insulaire.

De plus, compte tenu de la crise sanitaire et de son impact sur l'économie du tourisme mais aussi du contexte global du marché qui se complexifie (changements de pratiques, mutation des modèles, paysage du transport soumis à de fortes turbulences, évolutions des métiers, concurrence exacerbée en Méditerranée, ...), des actions promotionnelles exceptionnelles devront être entreprises afin de relancer l'attractivité de l'île. En effet, dans une destination où l'offre, essentiellement familiale et indépendante, ne dispose que très rarement de la masse critique pour se promouvoir seule, l'effort public n'en est que plus déterminant. Cela passe donc par des dotations financières supplémentaires.

Concernant le plan de relance, la reprise économique de notre secteur d'activité est essentielle avec un coût estimé à minima hors dispositifs Etat (chômage partiel, PGE...) à 45 millions d'euros. Nous avons ciblé les actions prioritaires ci-après, déclinées dans la feuille de route territoriale pour le tourisme co-construite avec les services de la CDC et de l'Etat et actuellement en cours de finalisation :

- Le soutien à l'investissement et à l'accompagnement des TPE-PME du secteur touristique, en cohérence avec la feuille de route du tourisme votée en Assemblée de Corse en avril 2018 ;
- La création d'une « foncière tourisme » (étude en cours) ;
- L'accompagnement des projets touristiques par la mobilisation accrue de France Tourisme Ingénierie et des moyens propres d'Atout France ;
- La montée en compétences et la sécurisation des parcours professionnels des saisonniers ;
- La régulation de la location touristique meublée ;
- L'accompagnement des acteurs du tourisme vers une transition écologique ;
- L'accroissement de la chaîne de valeur touristique et la création d'une chaîne d'hébergement insulaire ;
- La création d'une école hôtelière et la mise en œuvre de formations pour les salariés du tourisme.

L'aménagement et le développement des territoires

La CdC a pour objectifs d'œuvrer en faveur de l'aménagement et du développement durable des territoires ruraux et urbains, affectés qui plus est par la crise sanitaire actuelle, cela sera possible en renforçant la solidarité territoriale par le biais d'actions publiques structurantes et innovantes, d'équipement et d'assistance aux collectivités locales, en soutenant les initiatives locales dans le respect de l'environnement et de la biodiversité insulaire, dans un contexte marqué notamment par les fractures économiques, sociales et le changement climatique.

L'enjeu majeur est d'accroître l'attractivité de nos territoires, la qualité de vie de nos concitoyens, en privilégiant les actions de proximité de la Collectivité au service des populations et des écosystèmes, dans un souci de sécurité sanitaire, de préservation de nos espaces et de nos ressources naturelles.

I. En termes de solidarités et de dynamiques territoriales, l'enjeu principal est la disparition de la fracture territoriale et la construction d'un lien de proximité fort entre la Collectivité de Corse, l'ensemble des territoires et les citoyens, notamment en cette période de crise, et la réalisation de projets d'équipement en soutenant financièrement les communes et groupements de communes ainsi que divers partenaires de la Collectivité.

Au niveau de la direction des solidarités territoriales, les axes majeurs à prendre en compte en 2021 sont en lien avec les actions envisagées dans le Plan Corsica Rilancia et comprendront le renforcement de la présence de la Collectivité de Corse et de ses agents dans les territoires (« Casi di i tarritorii » et lieux relais), l'accompagnement et le soutien, au sein des territoires, aux initiatives publiques ou privées, collectives ou individuelles, dans une logique de projets de vie des (ou dans) les territoires, de qualité de vie garante de l'attractivité des territoires. Le développement d'un programme d'actions destiné à la population des territoires dans une démarche d'animation de la vie locale et d'attractivité renforcée est par ailleurs envisagé.

Concernant la direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement, le règlement d'Aides aux communes, intercommunalités et territoires, adopté en novembre 2019, permettra la mise à disposition des communes et EPCI d'un certain nombre d'outils financiers (dotation quinquennale, dotation école, fonds de solidarité territoriale, fonds intempéries, fonds de territorialisation) leur permettant ainsi de mener à bien leurs projets.

Ce soutien renforcera encore en 2021 le développement et l'aménagement des territoires, particulièrement les plus fragiles d'entre eux.

De plus, la Collectivité de Corse s'étant engagée à soutenir les opérations d'investissement inscrites dans un programme contractualisé avec l'Etat au titre de la politique de la Ville, les opérations nécessitent un partenariat financier élargi. Ainsi, la Collectivité de Corse soutiendra ces territoires par une politique sectorielle adaptée (programme budgétaire Charte urbaine).

Il est également primordial pour la Collectivité d'aider les communes et intercommunalités, au travers de la direction suscitée et en partenariat avec l'Agence de l'Eau, à relancer leurs investissements en matière d'eau potable et d'assainissement, tout en tenant compte de l'impact du réchauffement climatique. Cela se traduira préférentiellement par la signature de contrats de territoire dans le domaine de l'eau, construits avec l'appui des services d'assistance technique et de la mission Eau (Comité de bassin) de notre collectivité. Il conviendra également de renforcer les liens et d'assurer une meilleure coordination avec d'autres politiques portées par la Collectivité de Corse, essentiellement le Comité de Massif et à la marge avec les opérations financées au titre de la dotation quinquennale.

Aussi, en matière d'habitat/logement, des études récentes menées par l'Etat (INSEE, DREAL) ou la Collectivité de Corse ont démontré l'existence de phénomènes qui interdisent à une partie de la population de vivre décemment et d'accéder à un logement, ce qui contribue à accentuer les déséquilibres entre différentes parties de notre territoire, notamment entre le littoral et l'intérieur.

C'est pourquoi la Collectivité renforcera le soutien financier aux collectivités locales dans la réalisation de projets d'équipement en la matière, dans le but d'accroître et de diversifier l'offre de logements, en privilégiant l'accès à la propriété.

Enfin, s'agissant du Comité de Massif, le schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne (SADPM) fixe les objectifs stratégiques qui permettront une revitalisation de l'intérieur et de la montagne. Ce schéma s'articule autour de différents axes comme le développement des réseaux et les infrastructures (routes/rail, téléphonie et numérique, réseaux d'eau agricole/potable, assainissement, logements, énergies renouvelables-MDE...), l'amélioration de l'accès aux services de base (notamment services d'éducation, de formation et de santé), le renforcement des activités et les systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne et le soutien des activités agropastorales et des productions primaires.

Le règlement des aides correspondant met en œuvre ce SADPM et permettra cette année encore d'aider principalement les collectivités locales mais également les groupements pastoraux, les syndicats d'électrification ou encore les associations.

II. Dans le domaine de l'environnement, le changement climatique nécessite la mise en œuvre d'une stratégie globale de préservation de la ressource en eau et des milieux naturels ayant également pour ambition la mise en valeur des espaces.

Cette stratégie est orchestrée entre autres par la « **Mission Eau** » de la Collectivité de Corse.

En effet, le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) constitue le socle de la politique de l'eau sur le bassin Corse, enjeu majeur pour les générations futures, en intégrant les préconisations du plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC). Il s'agit, d'une part de porter des actions transversales et, d'autre part, d'accompagner la définition de la stratégie d'action et l'élaboration des règles de partage de l'eau en priorité dans les territoires les plus vulnérables, par l'animation de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). Il recommande par ailleurs une structuration optimale de la gouvernance dans ce domaine tout en permettant le développement et l'aménagement des territoires.

Aussi, dans le cadre du partenariat au titre du 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024 avec l'Agence de l'eau, l'accompagnement des collectivités compétentes existe à plusieurs niveaux (financement d'équipements en matière d'eau potable et d'assainissement, assistance technique, conseil, ...), la politique d'aide de la Collectivité et celle de l'Agence ayant pour objectif de mettre en application une contractualisation autour de projets de territoires devant comprendre un volet Eau.

Par ailleurs, au niveau de la **direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire**, les enjeux se déclinent sur plusieurs axes.

La connaissance, la restauration et la mise en valeur des milieux aquatiques, tout comme l'ingénierie territoriale en direction des collectivités locales dans le domaine de l'eau ou encore l'organisation de manifestations environnementales à destination des scolaires et du grand public font en effet partie des outils de la Collectivité, mis en œuvre par la direction-adjointe des milieux aquatiques, en matière de protection de la ressource.

Éléments essentiels de la politique publique de sécurité sanitaire portée par la Collectivité, les laboratoires d'analyses de la Collectivité de Corse, accrédités par le Comité français d'accréditation (COFRAC) pour l'ensemble de leurs secteurs analytiques, poursuivront quant à eux leurs missions au niveau du contrôle sanitaire des eaux, de la santé animale, de l'hygiène et la chimie alimentaire.

Toujours en matière de sécurité sanitaire et de salubrité, la lutte antivectorielle, assurée par la direction-adjointe de la sécurité sanitaire de la Collectivité, aura cette année encore pour objectif d'éviter les épidémies en contrôlant le risque de transmission de virus par les agents-vecteurs susceptibles de favoriser le développement de maladies tropicales comme le chikungunya et la dengue auxquelles la Corse est particulièrement exposée.

L'utilisation d'une panoplie de moyens préventifs et curatifs, avec une adaptation continue des pratiques dont l'objectif est aussi de limiter l'impact des actions de déoustication sur l'environnement, devra se poursuivre.

Sur le plan de la préservation des espaces naturels menée par la **direction des milieux naturels**, l'action territorialisée de la Collectivité sur le thème de la protection des habitats, de la biodiversité et des paysages ainsi que de l'aménagement et l'ouverture au public des sites au public fait partie des outils qu'utilise la Collectivité en faveur de l'environnement et du développement durable.

Dans ce cadre, face à la pression urbanistique, notamment sur le littoral, et en partenariat avec les offices et agences, les collectivités locales, le Conservatoire du littoral ou encore le Parc naturel régional de Corse, notre institution visera en 2021 également à protéger les espaces naturels sensibles (ENS), à valoriser les patrimoines culturels présents sur ces espaces ainsi qu'à développer les usages récréatifs, touristiques de pleine nature tout en sensibilisant les usagers au respect de notre patrimoine naturel et historique.

Rappelons que les ENS contribuent à la trame verte et bleue prévue par le Grenelle de l'environnement et au PADDUC qui vaut Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) pour la Corse.

L'ambition portée par la Collectivité de Corse est de pérenniser la qualité des paysages et des écosystèmes, de minimiser l'artificialisation des milieux naturels et de constituer un réseau de sites naturels en bon état, valorisés et ouverts au public.

Les dispositifs des agents du littoral (service des espaces littoraux et terrestres), le service de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia, les animateurs Natura 2000 et les éco-éducateurs œuvreront dans ce sens.

Parallèlement, la Collectivité de Corse, par le biais de la **direction des espaces et sites de pleine nature**, a pour but de promouvoir et favoriser un développement maîtrisé et durable des activités de pleine nature, en structurant les espaces et sites dans l'optique de limiter les conflits d'usage et de générer un bien vivre ensemble au bénéfice de tous les publics, en tenant compte des réalités et potentialités de chaque territoire.

Son objectif sera également de diversifier l'offre en la matière afin d'agir positivement sur les phénomènes de sur-fréquentation des espaces et sites emblématiques de notre île, en conciliant l'aspiration à la pratique de sports et loisirs en milieu naturel et le respect des milieux et des droits attachés à la propriété et aux autres usages de l'espace naturel.

Adoptée le 25 septembre 2020 par l'Assemblée de Corse, la conduite de cette politique, associant directions fonctionnelles, agences et offices concernés, peut aujourd'hui entrer dans sa phase opérationnelle.

Pour ce faire, la Collectivité disposera de différents outils comme le schéma d'orientations générales des activités de pleine nature, la commission territoriale des espaces, sites et itinéraires de pleine nature, les commissions locales des espaces, sites et itinéraires de pleine nature...

Autre domaine primordial pour la DGA : La **prévention des incendies et la gestion du domaine forestier territorial** qui sont également des missions s'intégrant parfaitement dans l'objectif de développement, d'aménagement et de protection des territoires.

Les orientations de l'Assemblée de Corse pour la gestion de la forêt territoriale permettent des actions en faveur de l'économie forestière (production de bois et autres produits forestiers), de la biodiversité, de la protection contre les risques ainsi qu'à destination des usagers de la forêt. L'ensemble de ces actions se fait dans un objectif général de gestion durable et multifonctionnelle devant répondre aux évolutions notables auxquelles est soumise la forêt territoriale : changement climatique, évolution de la filière bois, augmentation de la demande sociale...

En matière de prévention des incendies, les opérations s'inscrivent dans les prescriptions du plan de protection des forêts et des espaces naturels contre l'incendie (PPFENI). Les opérations porteront sur l'acquisition de matériels et d'équipements permettant la mise en œuvre des missions des Forestiers Sapeurs : l'entretien et la création en régie des ouvrages de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI), la réalisation de travaux de création ou de mise aux normes d'ouvrage DFCI réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité et la participation au dispositif de surveillance et de lutte contre les incendies.

Au niveau de la direction des solidarités territoriales, il s'agira de permettre à la fois le maintien et le développement des partenariats et le soutien d'une politique d'animation sur chaque territoire.

La Collectivité de Corse contribuera à la mise en place d'une offre d'activités et de services tenant compte des attentes des territoires et de celles et ceux qui y vivent ou ont vocation à le faire.

L'objectif général sera de garantir l'accès le plus large à cette offre portée par des acteurs de type associatif par exemple mais également d'enrichir l'offre par des actions portées en maîtrise d'ouvrage par la Collectivité de Corse directement ou par le recours à des partenaires.

Les actions à mener en la matière consistent en :

- la poursuite des politiques d'animation au sein des territoires où cela a déjà été engagé,
- la mise en place des politiques d'animation au sein des territoires non encore concernés, avec, le cas échéant, des espaces tests,
- la poursuite des réflexions en matière de coordination des dispositifs d'animation et/ou d'information en lien avec les territoires et les différentes directions sectorielles et premières actions (agenda partagé par exemple),
- la mise en œuvre du dispositif d'action publique de proximité dans l'objectif d'une présence de tous les services sur le territoire, au-delà des dispositifs virtuels dans une logique de facilitation et de mutualisation des dispositifs existants,
- la poursuite des actions visant à la coordination des financements des associations intervenant dans le domaine de l'aménagement du territoire,
- la poursuite de la réflexion sur la gouvernance au sein du mouvement associatif et les évolutions possibles de statuts, et sur le bénévolat, afin de favoriser et susciter l'engagement volontaire de la population des territoires concernés.

Concernant la direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement, un des objectifs est de poursuivre l'effort financier envers les communes et EPCI concernant les équipements collectifs en maintenant une étroite collaboration avec différents politiques sectorielles de la Collectivité et en mettant en place une porte d'entrée unique des demandes de soutien financier transmises par les Maires et Présidents d'EPCI . Est également prévu le développement de l'équité territoriale, en passant notamment par la contractualisation avec les territoires, ceci afin de favoriser une territorialisation des politiques publiques de la Collectivité de Corse.

Par ailleurs, la création du fonds de soutien aux communes et communautés de communes de Corse « FONDU PAESE » pour un montant de trois millions d'euros, permettra d'apporter une ingénierie financière substantielle aux communes de moins de 1 000 habitants, et aux EPCI de moins de 12 000 habitants en préfinançant l'autofinancement, qui fait parfois défaut, en agissant par relais de subvention ou bien en préfinançant la récupération de TVA. Ainsi, ce dispositif innovant permettra de pallier certaines difficultés financières dont les communes les plus fragiles.

Au niveau de la Charte Urbaine, dans la continuité des contractualisations précédentes, la Collectivité de Corse s'efforcera de soutenir financièrement les Nouveaux Programmes de Renouvellement Urbain de PortiVecchju et de Bastia.

Aussi, des appels à projet prévus dans le règlement des aides mettant en œuvre le SADPM voté fin 2019 seront proposés au Conseil Exécutif afin de permettre le financement de projets spécifiques dans le domaine du tourisme, de l'aménagement numérique, de l'éducation, de l'agriculture... à destination des structures associatives et privées afin de mieux accompagner les projets structurants pour les territoires.

Par ailleurs, le comité de massif accompagnera les territoires de l'intérieur et de la montagne dans les opérations de maintien puis de relance des activités économiques, sociales et agricoles de leurs acteurs.

Les études et AMO financées parmi les premiers projets individualisés engendreront également les investissements préconisés, notamment concernant les refuges de montagne et les édifices d'intérêt patrimonial de niveau territorial...

L'étude relative à l'état des lieux des estives en Corse dont l'enjeu est la reconquête des estives, engendrera des investissements permettant entre autres la réhabilitation de bergeries...

Aussi, la contractualisation avec le syndicat d'électrification Pumonte en symétrie des travaux initiés avec le syndicat d'électrification Cismonte devrait permettre un investissement sur ce territoire à hauteur de 2 Millions d'euros.

En matière d'habitat/logement, la Collectivité ambitionne d'apporter une réponse politique forte et innovante face aux phénomènes de spéculation, de dépossession et de difficultés d'accès au logement. Il s'agira de permettre le développement du parc immobilier communal et intercommunal notamment dans une logique de soutien à l'accession à la propriété mais également de renforcer et de réorienter l'aide directe aux particuliers, les objectifs étant de faciliter l'accès à la propriété pour les primo-accédants, d'œuvrer pour le renforcement quantitatif et qualitatif du financement du parc locatif social, d'harmoniser et de renforcer des dispositifs d'aide au parc privé dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Une démarche est par ailleurs en cours afin d'élaborer un schéma territorial de l'habitat et du logement.

Concernant les services d'incendie et de secours (SIS) et en application de la loi, ces derniers ainsi que la Collectivité de Corse vont s'engager, sur la base d'un diagnostic de la situation financière des SIS, dans une démarche conventionnelle définissant un cadre relationnel permettant aux SIS :

- de construire une politique publique de sécurité civile afin de répondre efficacement aux objectifs opérationnels définis par les schémas d'analyse et de couverture des risques, de garantir aux citoyens l'efficacité et l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire tout en ayant une réelle visibilité financière pluriannuelle,
- de donner à la Collectivité de Corse une visibilité réelle sur l'évolution de sa participation financière, en étant associée à toutes les étapes du dialogue de gestion,
- de mettre en œuvre une démarche qui permet à la Collectivité de Corse et aux SIS la recherche et la concrétisation d'espaces de coopération et/ou de mutualisations.

En matière d'environnement au sens large du terme, **la Mission Eau** consacrera le 1^{er} semestre 2021 à la consultation officielle du public et des assemblées sur le projet de SDAGE 2022-2027, afin de finaliser le schéma et de le soumettre pour approbation à l'Assemblée de Corse si possible avant fin 2021.

Aussi, la dernière convention de l'accord-cadre signé avec l'Agence de l'eau sur la période 2019-2024 concerne les actions portées en maîtrise d'ouvrage par notre Collectivité et ses offices. Elle devra être formalisée dès début 2021 pour permettre notamment la mise en œuvre de la feuille de route d'adaptation au changement climatique dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, l'animation de l'élaboration de contrats de territoire dans le domaine de l'eau nécessite la mobilisation de moyens humains et financiers à la hauteur des défis à relever. Un premier contrat de territoire Eau a été proposé et sera signé début 2021 avec la communauté de communes de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu. L'élaboration d'autres contrats de ce type sera poursuivie et renforcée en 2021 (avec par exemple la communauté de communes du Sartinese Valincu et du Taravu).

Enfin, le PBACC préconise de créer d'ici à 2022 un système d'information et de gestion de l'eau en Corse partenarial piloté par la Collectivité de Corse.

La direction des milieux aquatiques et de la sécurité sanitaire a quant à elle pour ambition, au travers de la direction-adjointe des milieux aquatiques, de poursuivre l'ingénierie territoriale, le développement de réseaux scientifiques à travers les différents inventaires faunistiques et floristiques et la mise en œuvre de protocoles de recherche innovants adaptés aux contextes insulaires.

Parmi les actions programmées, l'aménagement du bassin versant du Taravu sera également poursuivi afin de promouvoir l'attractivité de ce territoire, tout comme l'aménagement du site de Tanchiccia entre autres.

Les laboratoires d'analyses pour 2021 poursuivront quant à eux leurs activités en visant le maintien et l'élargissement de la reconnaissance COFRAC, gage de la pérennité des activités et vecteur de développement financier à long terme.

Le renouvellement d'un grand nombre de leurs agréments en secteur santé animale et secteur hygiène alimentaire notamment est prévu dans ce sens.

Le développement de certains secteurs analytiques afin de répondre aux demandes des clients, aux évolutions réglementaires ainsi qu'aux problématiques régionales est par ailleurs envisagé.

Concernant la direction-adjointe de la sécurité sanitaire, il conviendra pour 2021 :

- d'optimiser les pratiques sur l'ensemble du territoire (prospections, lutte anti-nuisance et lutte antivectorielle),
- de continuer à optimiser l'utilisation des produits insecticides en vue de minimiser leur impact sur l'environnement,
- de pérenniser l'observatoire régional de veille entomologique,
- de promouvoir la communication, l'information et la sensibilisation du public contre le risque moustique en Corse,
- de suivre l'évolution et la propagation des bio-agresseurs ayant un impact sur la santé humaine, animale ou végétale,
- de développer la gestion hydraulique des marais.

La direction des milieux naturels quant à elle envisage le renforcement de la maîtrise foncière des sites à protéger par le biais de l'élaboration d'un Schéma Régional des Espaces Naturels Sensibles (SRENS), la mise en place de nouvelles zones de préemption, l'acquisition des parcelles concernées par la Collectivité de Corse ou par substitution par le Conservatoire du littoral, les communes, le PNRC sur son territoire de compétence.

L'aménagement des sites pour en permettre la préservation, la gestion et l'ouverture au public ainsi que la coordination et le développement d'actions d'éducation à l'environnement à destination des scolaires et du grand public dans le cadre d'une valorisation pédagogique des sites ENS gérés par la Collectivité de Corse font également partie des priorités 2021. A ce propos, l'organisation d'actions d'éducation à l'environnement (mise en place d'un service dédié, organisation d'un projet de film amateur promouvant le développement durable, participation aux trophées scolaires du développement durable ainsi qu'aux Assises de la jeunesse dans le cadre du Pattu per a Ghjuventù) comptent parmi les projets de la Collectivité.

Sont également prévus prioritairement la contribution à la gestion des sites Natura 2000 terrestres, la poursuite de l'action d'appui financier et technique aux communes ou intercommunalités gestionnaires de « grands sites » (Conca d'Oru et Iles Sanguinaires – pointe de la Parata) et l'appui à celles désireuses de porter des opérations « grands sites » ainsi que des projets d'aménagements de sites classés en ENS.

Au niveau de la **direction des espaces et sites de pleine nature**, la structuration et le développement de ces espaces passeront par la mise en cohérence des actions relatives à la randonnée pédestre sur les deux anciens départements (PDIPR2A et 2B) tout en complétant l'offre en matière d'activités de pleine nature sur les territoires en s'appuyant sur les activités pouvant utiliser les mêmes espaces que la randonnée pédestre (équestre et VTT) par exemple. Cette structuration s'appuiera sur l'élaboration de schémas territoriaux des Espaces et Sites de Pleine Nature sur la base de diagnostics et la définition d'orientations réglementaires qui permettront à terme de pérenniser l'offre proposée.

La mise en valeur des territoires au travers des Espaces et Sites de Pleine Nature constituera également une priorité pour 2021, tout comme l'impulsion d'actions d'information et de sensibilisation en utilisant notamment les nouvelles technologies. Des espaces d'échanges et de rencontre pourront être également créés en faveur des acteurs de la pleine nature et du tourisme rural afin de développer et de mettre en œuvre des projets de territoire.

Concernant la **direction de la forêt et de la prévention des incendies**, il s'agira tout d'abord en 2021 d'assurer la continuité des actions entreprises comme l'entretien ou la création des infrastructures forestières (réseau routier forestier, ouvrages contre l'incendie, zones d'accueil du public).

Des actions en faveur de la gestion de la biodiversité sont également envisagées. L'une d'entre elle vise à prévoir la compensation des travaux de défrichements résultant de travaux d'infrastructures. En effet, plutôt que de payer une taxe sur ces défrichements, la réglementation encourage la Collectivité à investir le montant équivalent dans des travaux forestiers.

Il convient de plus de prendre en compte l'évolution des pratiques concernant la sylviculture et l'entretien du domaine forestier. Les travaux correspondants seront internalisés.

Concernant la prévention des incendies et parce que plutôt vétustes et posant des problèmes de maintenance, l'essentiel des acquisitions à proposer, au titre de l'année 2021, porteront essentiellement sur la modernisation du parc d'engins et de véhicules ainsi que l'acquisition de matériels de transmission radiophonique.

D'un autre point de vue, il convient de considérer qu'il y a lieu de renforcer les effectifs FORSAP par la constitution d'équipes homogènes et structurées sur le terrain, compte tenu de l'amplitude des travaux à réaliser.

Ceux-ci doivent tendre, en outre, vers une mécanisation croissante des chantiers, accompagnée par une réelle montée en puissance des opérations de brûlage dirigés, notamment quand ils visent à renforcer en profondeur le conditionnement de protection contre les incendies des ouvrages DFCI.

Il appartiendra par ailleurs au service régional DFCI, nouvellement créé, de déployer sur le terrain le volet animation ayant pour objectif de faire connaître l'action de la Collectivité en matière de prévention des incendies, au moyen de réunions d'informations ciblées.

Par ailleurs, la mise en place d'un système généralisé de délégations de maîtrise d'ouvrage des communes et communautés de communes vers la Collectivité de Corse pourrait se justifier, dans la mesure où ces structures publiques souhaitent souvent renforcer leurs défenses zonales contre les incendies, au-delà des limites des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), mais n'en n'ont pas forcément les moyens financiers.

Enfin, l'avenir de la protection contre les incendies se situe dans l'intensification des opérations de brûlages dirigés qu'elles soient effectuées à des fins cynégétiques, agro-pastorales ou de renforcement et d'approfondissement des ouvrages DFCI existants ou à créer.

L'Agence de Développement Economique de la Corse



Pour l'exercice 2021, l'ADEC va poursuivre la mise en œuvre du SRDE2i qui constitue, à ce jour, toujours le cadre prescriptif de l'action économique de la Collectivité de Corse, même si le contexte dans lequel il doit se déployer a été fortement bouleversé par la crise sanitaire de 2020 et la crise économique qui s'en suit.

Après un premier bilan d'exécution des orientations identifiées comme prioritaires via la consultation préalable de son comité de suivi technique (CTAE) qu'il convient d'installer rapidement, il sera procédé, courant de l'année prochaine, à une éventuelle révision du document en lien avec les orientations des politiques publiques à venir, au premier rang desquelles la politique de cohésion post 2020 et surtout le plan de relance post Covid. Ce dernier aura notamment un impact non négligeable sur la future feuille de route de l'ADEC au côté des priorités déjà identifiées.

Pour rappel, le SRDE2i, adopté par l'Assemblée de Corse et approuvé par Arrêté préfectoral, s'applique à toutes les activités économiques ainsi que toutes les collectivités infrarégionales sans distinction.

Le SRDE2i dispose en son sein des indicateurs d'évaluation et de résultat des actions portées, et fait l'objet d'un bilan annuel dressé devant l'Assemblée de Corse.

En synthèse la politique territoriale d'intervention économique de la Collectivité de Corse s'articule autour de 8 priorités :

I – Structuration d'une offre de financement significative et dimensionnée aux besoins des entreprises et des porteurs de projets, avec une attention particulière portée aux TPE, prédominantes dans le tissu économique insulaire.

Modalités d'intervention : Consolidation d'une politique d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse, via le renforcement des instruments financiers portés la plateforme FIN'IMPRESSE, et le déploiement de nouveaux outils pour pallier aux défaillances de marché encore observées : besoin récurrent de financement des investissements productifs pour les TPE/PME, besoin de financement de l'immobilier d'entreprise pour les TPE et PME (qui demeure encore trop souvent inaccessible), besoin de financement à l'installation des professionnels de santé, mais également le besoin de financement de projets innovants, risqués et structurants.

Il s'agit là d'une volonté réaffirmée du conseil exécutif de Corse, matérialisée par la délibération AC n°19/249 AC de l'assemblée de Corse en date du 26 juillet 2019, qui pose les principes d'une exécution plus efficiente de l'accord-cadre n°17ADC14 relatif à la sélection d'opérateurs financiers et autorise la mobilisation, comme la réaffectation ciblée, de crédits FEDER au service du renforcement ou du déploiement de nouveaux instruments financiers.

Cette gamme d'instruments financiers sera complétée des dispositifs visant à apporter une réponse aux difficultés de solvabilité rencontrées par les entreprises dans le contexte de la crise sanitaire et économique, notamment des dispositifs visant à consolider leur structure financière (intervention en haut de bilan de type prêts participatifs) et permettre la restructuration de dettes tout en favorisant et en soutenant l'investissement de relance (fond de capital investissement par exemple).

Les conséquences économiques, financières et sociales sans précédent de la pandémie de Covid19 et des mesures prises pour en limiter la propagation, appellera également à renforcer les dispositifs de

soutien financier dédiés aux entreprises en difficultés et exposées à une nécessaire phase de restructuration économique.

Ainsi, le Pattu Ristrutturazioni d'ores et déjà opérationnel et activable via la plateforme d'appui à la restructuration économique SFIDA portée par l'Agence, devra être révisé et renforcé sur ses modalités d'intervention. En particulier, il s'agira d'étudier les voies et moyens d'une mobilisation favorisée du régime de la subvention pour prévenir tout risque d'insolvabilité d'entreprises viables et déjà fortement endettées (PGE, Sustegnu, report d'échéances de charges, etc.).

Dans ce contexte, et dans le cadre de la révision du règlement des aides « Impresa Si », il s'agira également de pérenniser les dispositions d'ores et déjà en vigueur au titre de l'accompagnement aux mutations économiques, i.e. celles d'une possible majoration de l'intensité des aides économiques mobilisées pour les entreprises en pré difficultés (baisse de CA, dégradation des ratios comptables) qui font le choix d'une stratégie d'investissement offensif pour diversifier, voir faire évoluer, plus radicalement leur modèle économique.

Enfin, sur ce volet de l'offre de financement à destination des entreprises fragilisées, l'ADEC travaillera à la mise en œuvre d'un régime d'aide dédié à financer les frais de procédures amiables et collectives, afin d'inciter les entreprises à les mobiliser le plus en amont possible.

II - Diversification du tissu économique, soutien à l'économie de proximité et modernisation des activités traditionnelles (construction, tourisme, commerce, etc.), secteurs et écosystèmes qui concentrent encore l'essentiel des emplois et de la création de valeur.

Modalités d'intervention : optimiser l'effet levier de l'ensemble des régimes d'aides dédiés à la création, développement et reprise d'activité (aujourd'hui regroupés au sein d'Impresa SI), incluant le soutien à l'emploi (Pattu Impiegu) et sa refonte pour soutenir plus intensément les entreprises fragilisées (incluant notamment un possible soutien aux CDD).

En premier lieu, l'action des services devra se concentrer sur des mesures d'urgence et d'accompagnement en direction des entreprises fragilisées. Mobilisant d'importants moyens financiers et élaborées pour la plupart dans le cadre du volet « Salvezza » du plan « Salvezza è Rilanciu », il s'agit d'actions encadrées dans le temps et dédiées à la sauvegarde du tissu économique et social.

Au regard des orientations stratégiques du plan, sur son volet « Rilanciu » il pourra être envisagé par la suite de porter l'action plus spécifiquement sur des secteurs d'intérêts et identifiés comme stratégiques, via la mobilisation ou le déploiement de dispositifs de soutien dédiés. L'enjeu, de moyen et plus long terme, étant de soutenir la relance durable du territoire, en même temps que la transformation structurelle de son économie pour la rendre moins vulnérable aux aléas économiques, saisonniers ou sanitaires.

La refonte engagée d'Impresa Si participe de cet enjeu de maximiser l'effet levier des régimes d'aides mobilisés et, ainsi, les potentialités de développement économique en soutenant plus fortement la structuration de filières/secteurs identifiés comme prioritaires dans le contexte de relance économique, ainsi que la nécessaire transition vers des activités plus productives plus soutenables d'un point de vue environnemental et social, plus résilientes et mieux réparties dans l'espace et dans le temps.

Sur le volet plus spécifique de l'économie de proximité, la pandémie liée à la Covid-19 et la conjoncture dégradée qui en découle ont imposé aux entreprises l'action de repenser leur organisation, et, par extension, leur communication.

Aussi, dans le cadre d'une stratégie globale de redynamisation du commerce de proximité via un soutien à la modernisation de l'équipement marchand (rénovation des cellules commerciales, renouvellement de l'équipement productif, reconquête des cellules commerciales vacantes, etc.), il s'agira également de promouvoir des mesures incitatives visant à favoriser et faciliter cette communication.

Plus que jamais, celle-ci apparaît comme un élément-clé dans toute activité économique. Face à la crise, la communication a vu son périmètre redéfini avec une nouvelle forme de proximité, en se pratiquant de façon plus géolocalisée, à l'échelle d'une ville, d'un quartier. Une orientation qui va de pair avec une prise de conscience beaucoup plus forte sur les sujets liés à la consommation locale en

faveur desquels l'Assemblée de Corse par la délibération N° 20/094 A.C. s'est engagée à intensifier les efforts auprès des entreprises et producteurs locaux.

À cet égard, il s'agit d'inciter la population à adopter, autant que possible, un mode de consommation directe dit « du producteur au consommateur ».

Dans le contexte actuel, en proie au risque de nouvelles flambées épidémiques, se doter des outils permettant de renforcer sa présence auprès des publics, de travailler la considération et d'autres voies de commercialisation (e-commerce, market places, etc.), d'associer son entreprise à des valeurs positives, en lien avec les dimensions sociales, sociétales et environnementales du territoire, trouve toute sa pertinence et son utilité.

En cela, la réalisation de supports de communication adaptés, le recours au marketing digital et à la vente en ligne s'inscrivent pleinement dans ces nouveaux enjeux de communication locale.

La langue corse peut y jouer un rôle prépondérant eu égard au liant identitaire et culturel qu'elle représente.

Jouer la carte du bilinguisme peut se révéler pour toute entreprise un réel atout stratégique susceptible de créer un sentiment d'inclusion et/ou d'appartenance chez le client, d'atteindre un plus large segment d'une clientèle cible, de multiplier les opportunités d'affaires et d'ainsi dynamiser sa compétitivité. Un sentiment d'inclusion et/ou d'appartenance, solidarité et mémoire partagées, qui peut se révéler, à bien des égards, une promesse de dynamisation de l'économie locale.

L'accompagnement des projets permettant d'offrir à la langue corse une plus grande visibilité dans la sphère économique est une priorité qui sera mise en œuvre au travers du déploiement opérationnel du Pôle d'Excellence Territorial « Impresa Bilingua » et des moyens qui y ont été consacrés par la délibération n°19-139 de l'Assemblée de Corse approuvant la constitution de ce pôle.

III – Structuration, accompagnement et animation des filières ; gouvernance et animation de pôles sectoriels ; accompagnement à la structuration et au développement d'écosystèmes économiques identifiés comme prioritaires et stratégiques par le SRDE2I Economie sociale et solidaire (ESS), Economie du sport, Economie circulaire, Economie bleue, Med Tech., Numérique (transformation numérique de l'économie), ENR, Transport de voyageurs, Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM), etc.

Dans ce cadre, et en articulation les plans de sauvegarde et relance de filières ciblées (agro-alimentaire notamment), une attention toute particulière continuera d'être portée à la mise en dynamique des pôles de compétitivité et d'excellence qui couvrent le territoire insulaire : Capenergies dédié aux énergies non génératrices de gaz à effet de serre, dans le cadre notamment de la régionalisation de sa gouvernance et de son financement, acté en Assemblée de Corse en novembre 2020, CapNautic dédié au développement des activités de nautisme et de plaisance, le Pôle des industries Aéronautiques Corse, qui vise à structurer la filière Aéronautique Corse.

Il s'agira également, en concertation avec les services compétents de l'Etat et la CRESS Corsica, de repenser et refonder la stratégie territoriale en faveur de l'ESS qui embrasse, en transverse, les enjeux liés au développement de l'économie circulaire.

Concernant le volet numérique, incluant également l'ensemble des écosystèmes de la Tech insulaire, l'animation du Pôle d'excellence se fera en lien avec le SDTAN de la CdC, tout en garantissant son rôle dans la gouvernance des politiques et mesures en faveur de l'animation de la filière ou de la transformation numérique du tissu économique au sens large. Le Pôle sera également à jouer son rôle de facilitateur dans le cadre des mesures « numériques » contenues au sein des plans de relance national et territorial.

Modalités d'intervention : Appels à projets (AaP) ciblés et actions collectives (lesquelles constituent avec les accélérateurs sectoriels des dispositifs particulièrement adaptés à la structuration de filières et coopérations d'acteurs dans un contexte de relance), financements et feuille de route annuels des pôles, etc.

IV - Intensification de la politique d'innovation pour pallier le retard encore observé, pas seulement au travers du prisme des dépenses de recherche et d'innovation, mais également au travers du manque d'investissement en matière de numérique et de la fragmentation de la chaîne des acteurs public en

matière d'innovation. L'enjeu, dans une logique de spécialisation intelligente, étant ici d'élargir l'accompagnement offert aux entreprises et opérateurs économiques au sens large, engagés dans des projets novateurs.

Modalités d'intervention : En matière de financement, mobilisation du régime d'aide dédié (Pattu Innovazione) et des fonds FEDER ciblés, programmation actuelle et à venir, désormais couplés aux moyens renforcés d'ingénierie financière de l'innovation votés par l'assemblée de Corse au travers de la délibération n°19/249 AC : fonds d'amorçage porté par FEMU QUI et la SASU créée à cet effet, fond de garantie et prêt innovation déployés en partenariat avec BPI, réabonnement du fond FIFARA confiés à la CADEC. L'année 2021 devra pour ces 3 outils être celle de l'opérationnalité après quelques retards constatés l'année précédente.

En matière d'animation et de coordination, l'année 2021, en lien avec le Plan de Relance, devra permettre de clarifier le réseau territorial de l'innovation en simplifiant la chaîne de valeur et en valorisant dans une notion de parcours les compétences exercées par les opérateurs. Cette action nécessitera un investissement conséquent en termes d'animation du réseau. Dans le cadre de ce réseau, l'ADEC renouvellera son partenariat avec la Fondation de l'Université, poursuivra le financement de l'incubateur de Corse dans le cadre de la convention en vigueur, et multipliera les rapprochements avec toutes les structures opérant dans le réseau afin de mieux l'animer et le faire vivre.

Enfin, dans le cadre de la délibération n°19/249 AC de l'assemblée de Corse, un comité territorial des financeurs sera mis en œuvre, d'une part, pour améliorer l'accès aux financements pour les porteurs de projets innovants, risqués, structurants et, d'autre part, pour les membres du comité, afin d'optimiser la mobilisation croisée de leurs dispositifs dans une logique de partage de risques. Ce Comité pourra voir sa forme évoluer vers une sorte de concours de l'innovation afin de mobiliser ponctuellement les financeurs autour d'idées innovantes.

V – Développement d'une politique volontariste d'internationalisation de l'économie et d'attractivité du territoire insulaire. A ce titre, il s'agit principalement de faire de la coopération transfrontalière et internationale, en lien avec la DAEI et sa future politique de coopération internationale, un levier de croissance fort pour les entreprises, de soutenir plus encore les efforts de prospection des entreprises insulaires, d'élaborer une véritable stratégie d'attractivité, et les outils de marketing territorial associés, grâce à un partenariat renforcé avec Business France en la matière et à la constitution de la Team France Invest, à l'instar de la démarche engagée sur le volet export. Cela permettra de garantir la visibilité de la Corse dans le domaine économique et, ainsi, mieux sourcer et capter les projets structurants pour le territoire. Cette démarche est inévitablement impactée par le contexte épidémique mondial qui limite la réalisation des activités prévues. Pour autant, la stratégie est repensée à travers la mobilisation de tous les moyens d'actions digitaux, et prévoit des actions dématérialisées tant sur le plan de l'export que de l'attractivité. Les actions collectives export sont toutes maintenues sous des formats innovants et les pays cibles de la stratégie d'internationalisation continuent de faire l'objet de missions dédiées ; le Québec à travers un nouveau projet de collaboration (réponse sur le financement début 2021) et Israël, à travers un parcours de mission débutée en ligne et qui pourra aboutir, si la situation le permet avec une action de diplomatie économique en 2021. Les projets européens de coopération ont tous bénéficié d'un plan de reconversion COVID et dans ce contexte, l'ADEC envisage de se positionner à l'aune de la prochaine programmation 2021-2027 de nouvelles opportunités. D'autres pays cibles seront définis au cours de l'année dans le cadre de la politique d'internationalisation, qui se doit de se renouveler à la lumière des bouleversements sur la scène internationale. Dans ce contexte, le réseau des VIE sera mobilisé avec la prise de poste début 2021 d'un VIE au Québec, avec couverture Amérique du Nord, et la prise de poste d'un nouveau VIE au Benelux. Cette politique et les aides relatives au Pattu Impresa Mondu seront évidemment mobilisées en lien avec les mesures export du Plan de Relance National.

Modalités d'intervention : mobilisation du dispositif financier dédié (Pattu Impresa Mondu), coordination renforcée de l'action des opérateurs compétents au travers du CODITE, de la Team Export sur le champ de l'export, et de la Team Invest sur le champ de l'attractivité, programmation d'appels à projets et actions collective. Par ailleurs, et afin de renforcer la présence de l'économie Corse sur la

scène internationale, mobilisation renforcée du dispositif Volontaire International en Entreprise (V.I.E), déploiement et animation d'un réseau d'ambassadeurs économiques (si le rapport est débloqué en CE), programmation de missions annuelles de diplomatie économique pour développer des coopérations thématiques ciblées et d'intérêt pour les entreprises corses.

VI -Finalisation de la démarche de mise en cohérence de l'action économique avec les intercommunalités, en cohérence avec le SRDE2i et dans un rôle réaffirmé pour l'ADEC d'ensemblier et de coordination des opérateurs en charge de développement économique :

- développer un dialogue territorial avec EPCI au regard de leurs compétences acquises en matière de développement économique, et l'articuler avec les interventions économiques des chambres consulaires afin d'assurer une véritable territorialisation des politiques d'intervention économiques sur les volets entreprises et filières, emploi et compétences, veille territoriale (réseaux de référents de l'observatoire).

- assurer un réel croisement stratégique au plan territorial entre axes et orientations stratégiques du SRDE2i et actions économiques territorialisées avec l'objectif induit, pour la CdC/ADEC, d'une meilleure prise en compte des réalités et priorités locales. Il s'agira notamment, dans ce cadre, d'appuyer et coordonner le déploiement du dispositif « Territoires d'industrie » sur les zonages de la CAB et CAPA, dans le prolongement de l'installation de ses comités territoriaux et des AaP supports à cette initiative prévus dans le plan France Relance.

- de façon plus globale, s'assurer pour la CdC/ADEC de la bonne appropriation par le local des enjeux territoriaux de développement économique et, au regard de l'évolution législative support, autoriser les EPCI à intervenir financièrement en s'appuyant sur certains régimes d'aides mis en œuvre par la CdC et l'ADEC ;

Modalités d'intervention : contractualisation avec les EPCI désireux d'exercer les compétences économiques, si validation préalable de la convention cadre d'action économique territoriale par leurs conseils communautaires, accompagnement en ingénierie territoriale (appui à la mobilisation des aides ou régimes d'aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques), mobilisation des crédits dédiés à la structuration de filières et, pour les deux communautés d'agglomérations, des crédits alloués au titre du déploiement du dispositif national « Territoires d'industrie ».

VII -Poursuite de la modernisation de l'action de l'ADEC.

Modalités d'intervention : pérennisation de l'expérimentation relative à l'individualisation et au paiement des aides ; simplifier, refondre et adapter les dispositifs de soutien financier aux réalités économiques et mutations sectorielles, favoriser à ce titre l'émergence d'une culture et d'outils dédiés à l'intelligence économique territoriale ; repenser le système d'information opérationnel de l'agence pour tendre vers une dématérialisation des demandes de soutien financiers (condition nécessaire à l'accélération des procédures de dépôt de demandes de soutien financier et de suivi, en temps réel, de leur état d'avancement) ; mettre la communication au cœur des politiques publiques pour faire en sorte que tous les acteurs économiques, tous les porteurs de projets, tous les territoires, toutes les entreprises, puissent avoir un égal et libre accès à l'information sur les aides et dispositifs de soutien à leur disposition.

VIII - Priorité transverse à cette politique territoriale d'intervention économique de la Collectivité de Corse, le soutien à l'emploi et la lutte contre le chômage via,

- le déploiement d'initiatives innovantes empruntant au champ de l'ESS et de l'insertion par l'activité économique. La pandémie de Covid19 a réactivé les principes qui sont aux fondements de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), les structures de ce secteur ayant fortement répondu aux attentes et préoccupations de la société durant cette période particulière. Dans ce cadre il est proposé, en cohérence avec France Relance et les mesures mises en œuvre par l'Etat, de soutenir les projets d'investissements et de recrutement relevant des champs croisés de l'ESS et de l'Insertion par l'activité économique (IAE) au travers d'appels à projets dédiés ;

- la refonte de dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle de publics fragilisés, au premier rang desquel NACRE, dédié à évoluer vers le dispositif CREA'IMPRESSE, dès vote et validation par l'Assemblée de Corse, pour une action mieux ciblée et mieux territorialisée ;
- l'émergence et le développement de projets d'entreprises dans le champ de l'Economie du sport. Secteur structurant de l'économie insulaire (300 établissements employant 1000 salariés et bénévoles) fortement fragilisé par les mesures mises en œuvre pour lutter contre la propagation de la pandémie, l'enjeu est de soutenir les entreprises et associations du secteur par des mesures incitatives ciblées (Appels à projet) sur la réalisation d'investissements et l'emploi, notamment de jeunes publics (cumul d'aide possible avec les mesures gouvernementales)
- le soutien à l'entrepreneuriat et l'esprit d'initiative chez les jeunes : consolidation de l'action territoriale d'Entreprendre pour apprendre (EPA) au travers d'un contrat d'objectifs et de moyens, émergence et déploiement d'initiatives comme les cités Lab et les fabriques à initiatives, consolidation du partenariat avec la Fondation Université et Pôle Pépite Corse + Fab Lab ;
- un renforcement sans précédent, dans le contexte de l'urgence économique guidée par l'urgence sanitaire, du dispositif de soutien à l'emploi des publics défavorisés pour une insertion durable dans l'emploi (CDI), mais également sous une forme nouvelle visant à stimuler l'embauche de ces publics et à maintenir l'emploi et les compétences (CDD) qui mobilisera, sur une temporalité encadrée, des moyens financiers en très forte progression.

Les objectifs et priorités d'intervention présentées ci-avant seront cadencés tout au long de l'année 2021 par le déploiement effectif du plan « Salvezza à Rilanciu » et l'action de l'ADEC matérialisées au travers des fiches actions dédiées pour lesquelles elle agit en responsabilité et/ou pour lesquelles elle mobilise des crédits de l'action économique et des fonds structurels Européens.

S'agissant du volet « Salvezza » (sous couvert d'arbitrages CE ou en cours)

Financement des entreprises

- Fonds Salvezza – Compartiment loyer _ aide au paiement des loyers des entreprises sous fermeture administrative ;
- Fonds Salvezza – Sulidarita _ refonte du dispositif général en vue d'un accompagnement des entreprises les plus fragilisées ;
- Optimisation du Fonds Sustegnu (suivi opérationnel du dispositif) ;
- Mesures de sauvegarde des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- Renforcer le haut de bilan des entreprises (prêts participatifs) ;
- Aide au financement de frais de procédures amiables et collectives ;

Accompagnement – Activité

- Soutien à l'export ;
- Aide à la création de sites E-commerce de proximité ;
- Mesure de soutien territorial au commerce connecté ;

Emploi-employabilité

- Bonification du dispositif d'aides à l'emploi ;

S'agissant du volet « Rilanciu » (sous réserve d'arbitrage à venir)

- Identifier des canaux spécifiques pour faciliter l'accès des TPE aux dispositifs proposés ;
- Proposer de nouveaux dispositifs d'accompagnement des entreprises locales en difficultés ;
- Renforcer la croissance et la compétitivité des PME grâce à un appui aux démarches de structuration de filières et autres actions collectives ;
- Soutenir nos industries agroalimentaires ;
- Encourager les technologies vertes et promouvoir l'économie circulaire ;
- Structurer un écosystème autour de la mer ;
- Transformation numérique des TPE ;
- Soutenir les programmes d'innovation dans le domaine de l'aéronautique ;
- Maintenir le niveau de financement des entreprises ;
- Soutien aux investissements productifs des territoires ;
- Soutien à l'innovation ;
- Soutien au développement international des entreprises corses ;
- Structurer une filière bois créatrice d'emplois et de valeur ajoutée pour la Corse ;
- Mettre en place une plateforme agile d'information et d'accompagnement des entreprises corses ;

Au-delà de l'implication des services dans le déploiement du plan « Salvezza è Rilanciu », l'activité continuera d'être polarisée sur la gestion récurrente du flux continue de demandes de soutien financiers sollicitées par les porteurs de projets et dirigeants d'entreprises, la gestion des partenariats et soutien financiers associés, s'agissant des outils financiers, partenaires de l'ESS, opérateurs (Inizià, etc.), pôles de compétitivité et d'excellence, filières, export et international.

L'aménagement durable, l'énergie (Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse)



Aux origines des dispositifs mis en place à partir de 2012 par la CdC, la création de l'Agence d'Urbanisme était fondée sur une double mission :

- une mission à vocation clairement « interne » à la CdC, consistant à assurer l'ingénierie globale nécessaire à la mise en œuvre du PADDUC
- une mission classique d'agence d'urbanisme aux services des collectivités du bloc communal. La référence aux agences d'urbanisme ayant fait la preuve de leur efficacité renvoyant aux outils prévus par l'article L.132-6 du code de l'urbanisme. La délibération de décembre 2011 créant l'AAUC a choisi de doter cet établissement d'un statut d'EPIC, sur le modèle des autres offices et agences sous tutelle de la CdC. Les statuts adoptés à cette occasion, ainsi que leurs versions successives, associent donc des missions qui pour certaines relèvent de l'activité habituelle d'une agence d'urbanisme, et un mode de gouvernance qui relève de celui des EPIC de la CdC.

De fait, les premières années d'existence de l'AUE ont été marquées par une prépondérance des actions « pour le compte de la CdC », (comme la participation à l'ingénierie globale nécessaire à la mise en œuvre du PADDUC, à son évaluation et à ses éventuelles révisions, l'élaboration des documents constitutifs du PADDUC).

Le positionnement de l'AUE vis à vis des collectivités locales a fait l'objet d'un rapport et d'une délibération de l'AC en avril 2019, qui a approuvé « l'offre de services de l'AUE dans le champ de l'accompagnement des collectivités en matière d'urbanisme et de planification », et qui fixe les principes généraux et notamment tarifaires des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'AUE au profit des communes. Cette délibération marque la volonté de la Collectivité de Corse de repositionner l'Agence en tant qu'outil au service du territoire et des communes.

Parallèlement, la Collectivité de Corse a approuvé fin 2019 le règlement d'aides aux communes et intercommunalités, dont un volet permet de financer (dans le cadre de la dotation quinquennale) non seulement l'élaboration des documents de planification urbaine mais également l'ensemble des études relatives à l'aménagement et au projet urbain, ainsi que les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (à hauteur de 20 k€ pour l'AMO) pour lesquelles les communes ou intercommunalités sont désormais susceptibles de faire appel à l'AUE dans un cadre d'intervention lisible.

Enfin, dans la foulée de l'approbation du PADDUC fin 2015 et des recommandations du rapport « lutte contre la pression foncière et la spéculation immobilière » du CGEDD (juin 2016), l'Assemblée de Corse a approuvée le 27 janvier 2017 une politique opérationnelle en matière de logement, de foncier et d'aménagement, sorte de « territorialisation du PADDUC » qui prévoit :

- l'élaboration de programmations territoriales intégrées à l'échelle de grands territoires de cohérence/bassins de vie (intercommunalités ou regroupement de périmètres intercommunaux) associant hypothèses prospectives (démographie, économie, consommation foncière) et engagements sur les équipements ou actions à réaliser
- l'engagement de projets urbains puis d'opérations d'aménagement sur les secteurs d'enjeux régionaux identifiés au PADDUC.

L'AUE a été désignée pour animer ces deux démarches (en interface entre la collectivité de Corse et les collectivités locales), dont la première a pris forme en 2019 avec l'organisation des premiers ateliers de territoire.

Suite à l'approbation de l'offre de services de l'AUE, et au renforcement des moyens humains initié par le lancement de 4 recrutements de chargés d'études en 2020 (2CDI/2CDD), le principal défi à relever en matière d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la planification et du projet urbain va consister à convaincre ces dernières de consacrer des moyens suffisants à leurs démarches. En effet, le financement des prestations intellectuelles sur dotation quinquennale amène bon nombre de communes à privilégier d'autres priorités d'investissements, perçues comme plus « palpables ».

L'un des moyens de compléter les efforts de la Collectivité de Corse en matière de soutien à la planification locale et au projet urbain pourraient consister soit à mettre en œuvre un règlement d'aides spécifiques (indépendant de la DQ), soit à financer les prestations de services de l'AUE, en particulier lorsqu'elles concourent à la mise en œuvre d'une démarche partenariale et souvent contractualisée (exemple des opérations de revitalisation du territoire – ORT).

C'est précisément par le biais d'un financement intégral de l'intervention de l'AUE que la Collectivité a matérialisé son soutien à l'élaboration du SCoT par le PETR de Balagne.

Par ailleurs, au-delà des actions déjà engagées ou réalisées en matière de connaissance territoriale (enquêtes mobilité, analyses des marchés fonciers, des flux de revenus), et des objectifs assignés par le PADDUC en matière d'acquisition de données stratégiques (dynamiques patrimoniales notamment), l'année 2021 sera marquée par le travail d'évaluation des effets de la mise en œuvre du PADDUC sur la période de 6 ans, en application des dispositions du CGCT, avant que l'Assemblée de Corse ne délibère fin 2021 sur le maintien de ses dispositions, sur sa modification ou sa révision. Une partie importante du travail de collecte et de traitement de données sera à la charge de l'AUE, sous le pilotage et le contrôle de la DGA aménagement du territoire.

Enfin, le travail prévu par la délibération AC n°17-019 du 27 janvier 2017 (programmation territoriale intégrée initiation d'opérations d'aménagement d'ensemble sur les SER) devra être concrétisé, ses attendus étant susceptibles de nourrir une éventuelle évolution du PADDUC (aspect normatif et réglementaire) ainsi que le contenu des grandes programmations financières à venir (CPER, PTIC).

La mise en œuvre des grands axes de cette politique nécessite :

- la concrétisation du renforcement des moyens humains de l'AUE (4 recrutements initiés en 2019, à parachever)
- La confirmation des crédits engagés précédemment pour l'animation de la démarche de territorialisation du PADDUC (programmation territoriale intégrée et projets d'aménagement d'ensemble) et le financement d'études préopérationnelles dans le cas où la Collectivité confirmerait son intention d'initier des projets d'aménagement urbain d'ensemble sur les secteurs identifiés au PADDUC.
- l'intéressement financier des communes à recourir aux prestations de l'AUE (ou de tout autre acteur public ou privé dans le respect des principes de concurrence), soit par un règlement d'aides spécifique, soit par une contractualisation engageant la CdC au cas par cas pour le financement des prestations de l'AUE (sur le modèle de la convention du SCoT de Balagne) lorsque l'assistance de l'AUE pourrait s'inscrire dans une démarche de projet intégrée ou complexe.

Les objectifs et les priorités 2021 sont :

- **Observation - Analyse territoriale – Prospective – Aide à la décision – diffusion**
 - Suivi – Evaluation PADDUC
 - Analyse territoriale – Diagnostic
 - Prospective - Modélisation
 - Diffusion des résultats – Sensibilisation – Valorisation- Formation

- **Renforcement de l'ingénierie publique**
 - Assistance à la Collectivité de Corse pour l'élaboration et les évolutions des documents de planification territoriale (PADDUC, etc.) et de leurs déclinaisons (programmations territoriales et financières)
 - Assistance à la Collectivité de Corse pour l'élaboration des dires et des avis de la CdC sur les projets, plans et programmes locaux, et les demandes d'autorisation
 - Assistance aux collectivités du bloc communal pour l'élaboration des documents de programmation et planification (SCoT, PLH, PDU, PLUi, PLU, Plan de Mobilité Rurale, Schéma cyclable, Plan Paysage)
 - Etudes, conseil et assistance aux collectivités du bloc communal pour l'élaboration de projets d'aménagement urbain (ou rural)
 - Assistance aux collectivités du bloc communal pour la réalisation d'opérations de constructions

- **Maîtrise d'ouvrage d'opérations d'aménagement**
 - Maîtrise d'ouvrage (ou MOD) d'études préalables ou connexes à l'engagement d'opérations d'aménagement sur initiative de la CdC
 - Réalisation d'opérations d'aménagement dans le cadre de concessions pour le compte de la CdC (quasi-régie) : pour mémoire (activité >2021 le cas échéant)
 - Contractualisation et mise en œuvre de concessions d'aménagement pour le compte des collectivités locales (après mise en concurrence) : pour mémoire (activité >2021 le cas échéant).

La transition énergétique



L'objectif politique de la Corse, fixé dans le SRCAE et décliné dans la PPE, d'autonomie énergétique à horizon 2050 sera atteint par l'effet conjugué de la réduction des consommations d'énergie grâce à un grand programme de maîtrise de l'énergie (notamment dans le bâtiment et les transports), d'une part, et du développement massif des énergies renouvelables, d'autre part, pour assurer à 100 % la couverture des besoins d'énergie restants.

La PPE de 2015 doit, conformément à la loi, être révisée pour deux nouvelles périodes : 2020/2023 et 2024/2028. Cette révision qui a débuté en mai 2019 fera l'objet d'un vote final à l'Assemblée de Corse début 2021 et d'une ratification par décret du Premier ministre et de la Ministre de l'écologie mi 2021.

Un protocole en 10 points, cosigné par le président du Conseil exécutif et le ministre de l'énergie en juillet 2019, fixe les grands équilibres et la stratégie de cette future PPE. L'objectif est de s'assurer de l'alimentation en gaz naturel, énergie de transition vers une production 100 % EnR en 2050, des deux centrales thermiques de Lucciana et d'Aiacciu et du redimensionnement au plus juste de cette dernière en fonction des objectifs de développement des EnR et des actions de maîtrise de l'énergie arrêtées dans le Cadre Territorial de Compensation (le CTC représente un volet essentiel constitutif de la PPE et est composé de l'ensemble des actions de MDE pour la mise en œuvre desquelles des financements exceptionnels, par la CSPE, pour les 4 ans à venir, seront assurés).

L'année 2021 constituera donc une année charnière pour l'AUE dans la mesure où le protocole en 10 points a prévu la prise en charge opérationnelle par l'AUE, via une convention signée avec EDF, de 6 actions du Cadre MDE.

En 2021 l'agence exercera donc, pour la première fois depuis sa création en 2012, une activité industrielle et commerciale.

L'AUE a donc désormais la charge de faire émerger et d'instruire les dossiers de financement et sera rémunérée pour cela par la CRE via EDF.

Modalités d'intervention :

- En phase amont constitution du rapport d'instruction contenant :
 - Une présentation de l'opération et du maître d'ouvrage ainsi qu'une analyse technique présentant notamment les études et/ou estimations des gains en consommation d'électricité
 - Une analyse financière exposant le plan de financement de l'opération et mettant en évidence d'éventuels co-financements en sus de la prime économie d'énergie AgirPlus
 - Devis ou décision de l'instance compétente (par exemple délibération de la commune ou du conseil d'administration...)

- En phases suivi, réception et post-travaux :
 - Facture(s) et/ou situations

- Justificatifs administratifs et techniques nécessaires à la constitution du dossier pour le versement des primes économies d'énergie AgirPlus aux bénéficiaires ou le remboursement des avances de primes économies d'énergie aux entreprises partenaires AgirPlus
- Rapports des contrôles terrain
- Certificats de service fait

Parallèlement, l'AUE poursuit, pour le compte de la CdC, son activité « historique » de gestion des aides publiques aux tiers (particuliers, Collectivités, entreprises, associations) pour soutenir techniquement et financièrement le développement des EnR thermiques et de la MDE via :

- Le Contrat de Projets Etat Région CdC/AUE/ADEME, grâce à un conventionnement avec l'ADEME,
- le PO FEDER dont l'AUE assure la gestion des mesures dédiées à la transition énergétique,
- des aides directes de la CdC sur des sujets non contractualisés (opérations particulièrement exemplaires, filières émergentes, Vélos à Assistance électrique, rénovation des Bâtiments) mais aussi pour compléter, le cas échéant, des plans de financements lorsque les enveloppes FEDER et CPER sont insuffisantes (études hydroélectriques, éclairage public...);
- des financements exceptionnels du plan de relance pour la rénovation des bâtiments (collectifs sociaux, individuels et tertiaires) lorsque les financements cumulés de la CSPE, du CPER et du FEDER ne permettent pas d'intervenir à un taux suffisamment incitatif. Cela est vrai notamment lorsqu'il s'agit de prendre en compte le reste à charge du maître d'ouvrage quand l'assiette éligible « énergie » est trop faible et ne permet pas de garantir un taux d'aide de 80 %.

Les objectifs et les priorités 2021 sont déclinés ci-dessous :

➤ **Planification, suivi et animation territoriale**

L'objectif est de finaliser la ratification de la PPE par le Premier ministre après son adoption début 2021 par l'Assemblée de Corse.

L'Assemblée de Corse lors du vote du BP 2020 a autorisé la création d'un poste de chargé de mission « observatoire énergie-air-climat » au sein de l'AUE qui permettra un fonctionnement optimal de l'OREGES pour effectuer un suivi et une prospective de la situation énergétique de la Corse. Une publication sera réalisée et communiquée à l'AC.

2021 sera une année charnière pour la réalisation des grands chantiers d'infrastructures : l'Agence en assurera le suivi de la mise en œuvre (notamment chaîne gazière, centrale thermique d'Aiacciu...) pour le compte de la CdC.

➤ **Développer les outils financiers et les partenariats**

Finaliser la rédaction du CPER et du PO FEDER avec nos partenaires sous le contrôle de la CdC.

Déployer le dispositif opérationnel permettant la mise en œuvre des 6 mesures du cadre territorial de compensation confiées à l'AUE.

➤ **Mettre en œuvre 6 mesures du cadre territorial de compensation**

Le Contrat d'assistance opérationnelle signé entre l'AUE et EDF porte sur les actions suivantes du cadre territorial de compensation de Corse :

- 250 Rénovations Globales Performantes des maisons individuelles
- 260 Rénovations Globales Performantes des logements collectifs, notamment sociaux
- 3500 points lumineux pour la Rénovation de l'Eclairage Public
- 1GWh évités soit 2 ou 3 chaufferies Bois énergie collectif
- 180 installations soit 700 m² de Solaire thermique individuel
- 50 installations soit 950 m² de Solaire thermique collectif

➤ **Elaboration et mise en œuvre du Plan EnR**

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie Corse (PPE) prévoit d'augmenter de 200 % la production à 2028 des EnR électriques et thermiques dans le mix énergétique corse.

Pour 2021 :

- 23 MW de Photovoltaïque
- Finalisation des dix études en cours et réalisation de 2 projets pour 1MW en Petite hydro
- 950 installations Bois énergie individuel poêles, inserts...
- 40 installations Bois énergie chaudières biomasses individuelles
- 970 installations Pompes à chaleur
- 750 installations Chauffe-eau thermodynamique :
- 2 installations Hydromaréthermiques

L'objectif 2021 est d'engager une inflexion forte pour le décollage des EnR afin de recoller à la trajectoire de la PPE et du SRACE. Il s'agit de susciter les maîtres d'ouvrage en lançant des AAP thématiques et en engageant parallèlement des campagnes de communication fortes mais aussi d'identifier et de lever, dans la PPE, les blocages structurels qui entravent la réalisation des projets EnR.

L'environnement (Office de l'Environnement de la Corse)



Dans le domaine environnemental, les enjeux et priorités sont multiples. Pour 2021, les principaux sont les suivants :

1. La gestion des espaces protégés :

Depuis deux ans, dans un souci d'efficacité et d'efficience, l'OEC rationalise et mutualise la gestion de ces espaces protégés. L'OEC est doté d'un service Espaces Protégés (SEP) en charge de gérer les réserves naturelles (Bucchi di Bunifaziu, Cirbicali, I Trè Padoli di U Suvartonu, Isule di u Capicorsu et celle di u Monte Ritundu), les terrains du conservatoire du littoral de l'extrême sud de la Corse et le site UNESCO « Golfu di Portu, Scandula » ainsi que d'animer des sites Natura 2000 marins et mixtes de la Piaghja orientale, de Porti Vechju à Campumoru ainsi que de Carghjese à Calvi. Les missions du service EP permettent donc d'assurer la gestion des principaux sites à enjeu très forts pour la biodiversité de la Corse. Elle est assurée au moyen d'outils de gestion de notre Collectivité (Réserve naturelle de Corsica) et aussi avec des délégations de gestion et des partenariats avec l'Etat (CdL, Unesco, Natura 2000).

L'évaluation scientifique de l'état de conservation des habitats et des espèces et habitats prioritaires ainsi que des activités anthropiques s'exerçant dans ces espaces protégés est depuis longtemps une compétence interne largement reconnue. Ainsi ces séries à long terme de données scientifiques terrestres, insulaires et sous-marines permettent de poursuivre les concertations indispensables à une juste régulation des usages indispensables dans certains sites emblématiques et protégés (Lavezzi, Golfu di Portu-Scandula, lacs Melu et Capitellu). Plusieurs programmes européens continueront d'impliquer fortement le service EP de l'OEC en 2021 (INTERREG MED Plasticbusters, INTERREG MARITIMO SICOMAR +, FEDER MOONFISH, FEAMP Mesure 28 ALIGOSTA, FEAMP Mesure 77 CFDCF, projet FEADER ACCEDDI MARINI).

En mer, fort de sa longue expérience scientifique dans les Bucchi di Bunifaziu, le pôle de suivis scientifiques du service EP de l'OEC coordonne pour toute la pêche des eaux de la Corse le suivi technique et scientifique en qualité de partenaire « Data Collection Framework » de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture du Ministère de l'Agriculture pour les remontées de données halieutiques nécessaires à la politique commune des pêches de l'UE. Le pôle suivis scientifiques coordonne également les suivis scientifiques des oiseaux marins menacés de Corse. Le service Espaces protégés compte également dans ses effectifs une équipe hyperbare chargée d'encadrer techniquement l'ensemble des opérations de plongée. Le service EP a donc également en charge la gestion du patrimoine mondial de l'Unesco « Golfu di Portu, Scandula » et coordonnent directement le volet technique de la création des Aires Marines Protégées de Corse (projets de création d'une Réserve Naturelle de Corse dans le secteur Calvi Carghjese) et d'une réserve multisite.

L'année 2021 devra permettre de rattraper le retard imputable à la crise sanitaire de 2020 mais également à permettre de poursuivre les actions déjà engagées par le service dans les espaces protégés marins et terrestres. L'orientation de gestion sur les Lavezzi avec les travaux d'aménagements constituera une action prioritaire pour le début de l'année 2021. La mise en œuvre de travaux sur la

Réserve Naturelle des Tre Padule de Suartone devrait également être lancée en 2021. Ces deux projets pourraient être financés dans le cadre du plan de relance.

L'OEC devra asseoir son action de gestion sur la pointe du Capicorsu et en montagne dans le Massif du Monte Ritundu, le bon fonctionnement de ces deux réserves doit en être un vecteur. Pour cela, nous devons concomitamment travailler à l'élaboration des plans de gestion et prévoir la poursuite de l'acquisition des moyens matériels nécessaires au fonctionnement des équipes mises en place en 2020. Les actions du service EP se concentreront également autour de la façade maritime nord occidentale. La priorité sera en effet donnée à la mise en place d'un dispositif dédié à la structuration d'une équipe de terrain ainsi qu'au travail de rédaction du plan de gestion du site UNESCO. Simultanément sur les autres secteurs géographiques, un autre processus de concertation devra être organisé pour la création d'une Réserve naturelle de Corse dans le cadre des mesures compensatoires actées dans le cadre du projet de nouveau port de commerce de Bastia et parallèlement, les premières actions de gestion devront également être mises en œuvre sur le site Natura 2000 du « Grand herbier de la côte orientale ».

2. Le soutien au secteur de la pêche et de l'aquaculture, le « développement durable de la mer » :

La Collectivité de Corse s'est engagée depuis 2007 via l'OEC à soutenir une politique de développement des filières professionnelles de la Pêche et de l'Aquaculture, à travers une logique de pêche et d'aquaculture durables, privilégiant ainsi les actions portant sur la démarche qualité, la diversification des activités et des productions, la sélectivité des pêcheries, la réduction du bilan carbone. En ce qui concerne l'entité relative à la préservation et à la restauration des milieux marins et littoraux, l'année 2021 sera marquée par la mise en application du Schéma de Mise en Valeur de la Mer valant chapitre n°6 du PADDUC au travers de l'axe 5 : Mise en œuvre d'un plan différencié de gestion et de développement des mouillages.

Le sujet des mouillages constitue un enjeu central pour la Corse, avec à la fois une capacité à satisfaire certains besoins et opportunités liés à la plaisance, mais également un enjeu environnemental prégnant. La stratégie de mouillage pour la Corse devra donc se décliner en fonction des sites et des segments de marché visés, ainsi qu'en fonction des concurrences d'usages éventuelles avec les fonctions productives marines prioritaires au regard de projets de développements tels que la pêche professionnelle et l'aquaculture. Elle est intégrée à la réflexion relative au développement des ports car elle s'y inscrit en complémentarité. En fait, le Service DDM, au travers d'une démarche globale, accompagne les différentes communes pour :

- Les ZMEL (zone de mouillage et d'équipements légers) : Accompagnement technique et financier des structures mettant en place ce type d'ouvrage,
- Etudes : Financement des études dans le domaine de la plaisance et du nautisme, notamment liées à la fréquentation, les techniques d'ancrage, les données météorologiques, la gouvernance, l'éco conception,
- Coffres pour la grande plaisance : Accompagnement technique et financier des structures mettant en place ce type d'ouvrage, en cohérence avec le SMVM qui préconise de mailler le pourtour de l'île d'un réseau de bouées dédiées à la grande et très grande plaisance et les diverses réglementations émanant de la préfecture maritime de Méditerranée.

En effet, il est nécessaire en plus des outils réglementaires, de proposer des alternatives aux mouillages sur ancre, dont les impacts sont multiples. Les dégradations mécaniques dues aux ancres et leurs chaînes sont de loin les plus destructrices, particulièrement lorsqu'elles s'exercent sur l'herbier de posidonie. La question de sa préservation reste un enjeu majeur. La solution proposée pour contenir cette pression de la grande plaisance serait l'accueil sur des coffres spécialisés pour ce type de navire. S'il s'agit de corps-morts, ils seront éco conçus de manière à créer des habitats pour la faune et la flore sous-marine.

- Ports propres : Accompagnement des ports dans le processus de certification, à savoir la promotion ainsi que le soutien technique et financier (en partenariat la DREAL, ADE, ADEME, DIRM, etc.) de ce gage d'excellence environnementale. La certification européenne « Ports Propres » est la première et la seule démarche de gestion environnementale spécifique aux

ports de plaisance, à l'échelle européenne. Elle traduit une volonté forte de la part des gestionnaires de port de plaisance de prendre des engagements concrets pour œuvrer en faveur de la préservation des milieux aquatiques et du développement durable des activités littorales et marines.

Il s'agira notamment de soutenir les entreprises locales œuvrant dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture (instruction dossiers FEAMP, RCEN de minimis notamment) ainsi que les structures socioprofessionnelles et de soutenir les actions visant la certification « ports propres ».

3. La gestion des risques naturels et la lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires :

- Érosion/submersion marine

La problématique de l'érosion de nos côtes devient aujourd'hui préoccupante comme en attestent les derniers événements tempétueux que la Corse a connus. Le linéaire côtier Corse apparaît comme une priorité en termes de développement durable et présente un intérêt économique majeur car il participe de manière importante à la forte attractivité de notre territoire. Des phénomènes relativement importants de recul du trait de côte ont été observés et sont plus fortement marqués lors d'épisodes de tempêtes maritimes. L'inquiétude est grandissante auprès des métiers de l'industrie hôtelière pour les exploitants et les propriétaires d'établissement balnéaires mais également pour certains habitants de la frange côtière. Certains espaces naturels se trouvent également menacés. Il est donc primordial d'envisager, au-delà des constats et des observations scientifiques, une gouvernance dans ce domaine afin de prendre des décisions qui engageront les porteurs de projets sur le moyen et le long terme.

C'est pour répondre à cet objectif que la CDC a demandé à l'OEC de proposer de grandes orientations et la méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale Corse de gestion intégrée du trait de côte. Ce document, validé par l'Assemblée de Corse en décembre 2019, précise notamment les grands principes et les recommandations de gestion liées à la spécificité de notre territoire.

L'objectif prioritaire est de permettre à la Collectivité de Corse de se doter au plus vite d'une stratégie territoriale de gestion intégrée du trait de côte. Parallèlement à cette démarche l'OEC devra soutenir les collectivités manifestant une volonté d'élaborer des programmes d'actions concertées. Conformément à l'axe 8 (gestion du DPM en relation avec la problématique d'érosion) du document d'orientations stratégiques une attention particulière sera apportée à la problématique de gestion des banquettes de posidonies.

- Inondations

Afin de mettre en œuvre les objectifs du Plan de Gestion du Risque Inondation à l'échelle des Territoires à Risques d'Inondation d'Aiacciu (périmètre élargi à l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien), du Grand Bastia et de la Marana, la CAPA, la CAB et la Communauté de Communes Marana-Golu ont été désignées structures porteuses pour l'élaboration de leur Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI). L'OEC est aujourd'hui un partenaire majeur des deux de ces structures porteuses que sont la CAPA et la CAB. En étant à la fois membre des Copil et des Cotec, l'OEC poursuit son accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes d'actions sur le territoire. D'autres actions, sur cette même thématique, mais qui ne relèvent pas d'un PAPI sont également soutenues. Une aide financière est apportée pour les études et les travaux par l'OEC en complément des crédits du Po FEDER et de l'État.

L'effort d'accompagnement auprès des collectivités dans la mise en œuvre des stratégies et des programmes d'actions doit être maintenu. Ceci se traduira essentiellement par la poursuite du financement des travaux hydrauliques réalisés par la CAPA ainsi que par les actions menées par la CAB dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre du PAPI d'intention.

Concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, le plan Ecohypto II a réaffirmé son objectif de réduction de 50% du recours aux produits phytosanitaires en France en 10 ans en deux temps (à l'horizon 2020, une réduction de 25% est visée, ensuite, une réduction de 50% à l'horizon 2025).

Au-delà d'actions de préservation, l'obtention d'une eau de bonne qualité et en quantité suffisante nécessite souvent une restauration des milieux aquatiques superficiels ainsi qu'une bonne connaissance et une protection des eaux souterraines. Depuis le 1er janvier 2018, la loi MAPTAM modifiée par la loi NOTRe attribue au bloc communal une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GeMAPI).

4. -L'économie circulaire, la prévention et la gestion des déchets :

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) a été voté en 2015 en lien avec les autres plans et schémas régionaux dont, celui concernant, l'aménagement et le développement durable (PADDUC), le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Dangereux PPGDD a été voté en mars 2018.

Puis la Collectivité de Corse a voté son « Plan d'actions sur les déchets 2018-2021 », afin de développer concrètement les axes de sa politique et préconiser les solutions pour sa mise en œuvre.

Cette année sera proposé le Plan Territorial de Prévention et Gestion des Déchets (PTPGD). Ce plan intégrera les adaptations aux exigences réglementaires en vigueur, notamment de la loi NOTRe, la loi de Transition Énergétique pour une Croissance Verte, mais également aux objectifs fixés par l'Union Européenne dans son « Paquet Économie Circulaire » de mai 2018, avec sa partie feuille de route relative à la promotion et l'intégration de l'économie circulaire sur le territoire et au sein des politiques publiques.

L'enjeu est également d'intégrer l'économie circulaire de manière globale et transversale dans toutes les activités ainsi que dans les politiques publiques et via les Offices et Agences de la CdC

Dans le cadre du plan d'action, l'OEC suit les études d'optimisation du service prévention et gestion des déchets suite à la réorganisation des EPCI et accompagne la mise en place du projet de plan d'économie circulaire en relation avec les offices et agences de la CdC. Cet accompagnement de l'Économie Circulaire peut regrouper les différents acteurs du territoire, publics et privés. L'OEC conseille, suit et finance les projets au niveau des collectivités, les EPCI pour la compétence collecte et du syndicat SYVADEC pour la compétence traitement, il aide également les investissements privés, hors génie civil, permettant le traitement des déchets, ainsi que la sensibilisation et la communication. Les objectifs sont les suivants :

Contribuer à la mise en place du Plan d'action de la CdC, en poursuivant les études d'optimisation des compétences des intercommunalités au niveau de la collecte et des déchetteries, levier essentiel pour améliorer la gestion de la collecte et optimiser la valorisation, et le traitement en lien avec le SYVADEC pour la compétence traitement.

Continuer le développement et la mise en œuvre d'un plan en faveur de l'économie circulaire et amorcer la réflexion du volet EC du PTPGD, afin d'impliquer notamment les partenaires territoriaux, dans toutes les politiques du territoire, amener la réflexion sur l'Éco-conception, et particulièrement dans la commande publique.

Aider la mise en place des investissements nécessaires des compétences collecte et traitement des déchets, par l'optimisation du service, préalablement à la mise en place de la tarification incitative.

Créer des circuits courts au niveau d'un territoire pour valoriser les déchets non dangereux pouvant être traités techniquement et financièrement à une échelle adaptée comme les déchets inertes du bâtiment et les biodéchets.

Améliorer la connaissance et soutenir la gestion des déchets dangereux, des DAE et du BTP, notamment pour les déchets diffus, en développant des collectes et les déchetteries dédiées, permettant d'optimiser les filières de traitement et poursuivre la mise en œuvre des équipements prévus au Plan et prévoir les investissements indispensables au traitement qui seront définis au PTPGD, en répondant au bon équilibre technique, économique et environnementale.

Le CPER. 2021- 2027 ADEME-OEC n'est à ce jour pas défini, il devrait être porté plus spécifiquement sur le thème de l'EC, pour les investissements relevant de la gestion des déchets, l'OEC resterait le seul soutien technique et financier.

5. -La protection et la mise en valeur du patrimoine naturel :

Il s'agit de privilégier une approche globale de l'environnement qui permette de préserver voire de relancer notre économie locale tout en tenant compte des exigences de la gestion du patrimoine naturel, bâti et paysager.

Tout d'abord, intégrer les problématiques du paysage et du cadre de vie dans les politiques publiques : les enjeux sont les suivants : la restauration d'un patrimoine souvent peu valorisé qui témoigne des rites, des croyances ou des savoir-faire d'un passé plus ou moins lointain, mais que la communauté locale a voulu perpétuer et inscrire dans son espace, la ré acquisition et le transfert de savoir- faire traditionnels, la création d'activités et d'emplois en lien avec l'environnement et la restauration du patrimoine bâti, l'amélioration de l'attractivité des communes rurales, l'amélioration du cadre de vie des populations locales.

Ensuite, assurer une gestion coordonnée des flux de fréquentation sur les sites exceptionnels : du fait d'une pression humaine croissante sur les sites naturels ou culturels et leur environnement, la gestion de la fréquentation devient un enjeu majeur sur ces derniers- il s'agit de montrer comment, par une démarche scientifique, des solutions originales de gestion de la fréquentation, adaptées aux caractéristiques parfois complexes de chaque site, peuvent être mises en œuvre. La gestion des sites naturels doit alors se baser sur une connaissance fine de l'écologie des milieux présents ainsi que sur une phase relativement longue d'observations et d'expérimentations. Pour l'exercice 2021, il s'agit de poursuivre la mission de surveillance et de gestion des flux de fréquentation sur la chaîne centrale de l'île : GR20, Bavedda, Restonica, Evisa, Verguelli, Réserve Naturelle du Monte Ritundu...

Il faudra pour cela s'attacher à améliorer le cadre de vie, acquérir des connaissances en matière de gestion des flux, développer un laboratoire d'itinérance, développer une économie liée à la ressource territoriale.

Les actions récurrentes : Restauration d'édifices publics selon des techniques traditionnelles, aménagement d'espaces publics (placettes, ruelles, etc....). Il s'agit de recréer des lieux de convivialité, restauration et valorisation du patrimoine rural de proximité (lavoirs, fontaines, murets en pierres, sentiers dallés, fours...) témoin de la vie d'autrefois.

Les actions entrant dans le cadre du plan de Relance : Mise en œuvre d'étude de fréquentation sur les sites patrimoniaux, accompagnement de la mise en œuvre des Opérations Grand Site : Patrimoni, Parata-Sanguinaires, Corti, Bunifaziu, mise en œuvre de travaux d'aménagement d'espaces, sites, itinéraires et bâtis patrimoniaux (aides aux collectivités), valorisation d'itinéraires patrimoniaux de type Sentiers du Patrimoine (aides aux collectivités, rénovation du patrimoine bâti non protégé (aides aux collectivités), mise en œuvre d'actions de formations, mise en œuvre des actions de tourisme expérientiel, animation des territoires et manifestations, élaborer et mettre en place une stratégie de valorisation des savoir-faire traditionnels : filières pierre, bois, favoriser l'économie sociale et solidaire par un partenariat avec les structures locales, favoriser l'accessibilité distante et physique des itinéraires.

Seront par ailleurs poursuivies les actions dans le domaine agri -environnemental, notamment celles, diverses, menées au quotidien en faveur des éleveurs pour une gestion des pratiques et des ressources plus respectueuses de l'environnement et pour la prévention des incendies par la reconquête des espaces pastoraux.

De même, seront poursuivies l'ensemble des activités rentrant dans le cadre de l'appui aux collectivités pour leur permettre respecter les obligations liées au débroussaillage légal.

6. -La protection de la biodiversité terrestre et des milieux naturels :

Cette vaste thématique regroupe l'ensemble des actions d'expertise, de mise en œuvre de suivi des politiques environnementales régionales en matière de faune sauvage (vertébrés comme invertébrés),

de milieux naturels et le transfert de compétences sur la chasse et la pêche, les réserves naturelles et les espèces envahissantes. Dans le cadre du transfert de compétences de 2002, l'Office de l'Environnement est chargé de la création et du contrôle de gestion des réserves naturelles de Corse.

En 2021, une stratégie de création de ces aires protégées sera finalisée afin de hiérarchiser tous les projets de création qui ont fait l'objet d'une demande auprès de la Collectivité de Corse et des études complémentaires seront engagées. Dans le cadre du contrôle de gestion le financement du fonctionnement et de l'investissement de la RN de Scandola et l'organisation des comités consultatifs se poursuivront.

Au sein du réseau des gestionnaires (qui permet d'assurer une cohérence régionale au niveau des réserves naturelles) des rencontres seront organisées tous les ans et des actions communes à tous les réserves sont mises en œuvre : en 2019-2020 une charte graphique des RN de Corse a été élaborée, en 2021 ce travail se poursuivra avec la création d'un site internet dédié à ces espaces protégés. La rédaction de la « stratégie zones humides » édictée par le SDAGE sera initiée avec la réalisation d'une cartographie de l'espace de référence des zones humides à l'échelle de la région avec identification des enjeux sur la base de la qualification des fonctions (hydrologique-hydraulique, physique-biogéochimique, biologique-écologique) et de l'évaluation des pressions.

En 2021, les actions de l'OCIC (observatoire des insectes) se poursuivront à la fois dans le cadre de nos missions et en fonction des diverses expertises demandées par nos partenaires.

Biodiversité et conservation des espèces : animation des Plans Régionaux d'Actions (PRA) « papillons de jour et zygène » ainsi que « pollinisateurs sauvages et abeille mellifère » ; rédaction d'un PRA en faveur des odonates de Corse (si le Plan National d'Actions correspondant est validé en 2021) ; suivi des espèces d'intérêt patrimonial (espèces protégées ou menacées comme la zygène endémique de Corse) ; acquisition de connaissances (alimentation de la BDD Gaïa, qui contient plus de 35.000 données entomologiques à ce jour) ; réflexion en amont de l'élaboration de listes rouges, de listes ZNIEFF et de listes régionales de protection ; expertises pour le compte de la DREAL (inventaires et avis divers) etc.

Les principales opérations seront également maintenues (lutte contre le Varroa, actions d'amélioration des connaissances sur divers taxons, ...)

Invertébrés « nuisibles » et Plan Régional Santé Environnement : Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) avec une suite envisagée au projet européen ALIEM dans le cadre du 5^{ème} appel à projet Italie – France maritime et la participation à la rédaction d'une stratégie régionale de lutte contre les EEE ; espèces potentiellement vectrices de maladies (collaboration avec l'ARS et l'Université de Corse) ; participation aux actions du PRSE (observatoire régional des pesticides).

Actions de sensibilisation et de valorisation des travaux menés : participation aux événements organisés au niveau régional (fêtes de la science et de la Nature...) ; organisation de manifestations (conférences, expositions...) ; réalisation d'ouvrages (atlas, plaquettes, posters...) ; publications scientifiques ; participation à diverses émissions et publications grand public ; animation de nos pages Facebook et des interfaces web « OCIC », « Entomofaune de Corse », et « ALIEM ».

L'OEC continuera d'accompagner le S.M.P.N.R.C. à travers la conduite des actions définies par la nouvelle Charte et la convention cadre liant cet établissement avec la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse en matière d'environnement et de développement. Ce partenariat se matérialisera à travers plusieurs programmes de sauvegarde et de soutien en faveur du patrimoine naturel, et tout particulièrement en direction de la faune sauvage propre à la Corse (sauvegarde du mouflon, programme gypaète barbu, etc. Une participation active aux différents projets pour améliorer la gestion de la randonnée et du tourisme (travaux de sécurisation dans les refuges, réfections de passerelles en bois, améliorations des conditions de vie et d'accueil dans les refuges de montagnes, équipements techniques des agents etc....) se poursuivra en 2021.

7. -Les études et la protection de la végétation corse :

Le conservatoire botanique national de Corse a pour mission la connaissance, la hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore, de la fonge et de végétation de Corse sur l'ensemble de son territoire d'agrément (Corse et 115 îlots satellites) ainsi que la formation, la sensibilisation des publics et l'expertise notamment pour les collectivités locales et groupement d'intérêt sur les compartiments et territoire d'agrément. L'intégralité des actions menées par le CBNC sont réalisées en régie à l'exception de prestations techniques spécifiques (barecoding par exemple). Il s'agit par contre de maintenir l'expertise du personnel ainsi que les outils de gestion des données.

L'année 2021 est marquée par le renouvellement de l'agrément ministériel ce qui entraîne la mise en conformité des actions réalisées avec le nouveau cahier des charges du CBNC. Cette feuille de route prévue sur 10 ans devra permettre de garantir les engagements des partenaires (MTES, OFB) et les financements associés. Cette formalisation des objectifs, devra prendre en compte également l'avenir des collections patrimoniales que sont les herbiers et excicata pour la fonge et qui constituent non seulement un patrimoine important mais également des outils essentiels pour la connaissance moléculaire.

Le CBNC est cofinancé par le MTES dans le cadre de la dotation d'agrément, et par l'OFB dans le cadre de la coordination scientifique des conservatoires botaniques nationaux.

Pour 2021, les objectifs sont les suivants : La finalisation de la rédaction de la stratégie territoriale sur les espèces végétales exotiques envahissantes, la finalisation de la rédaction de la stratégie territoriale de conservation de la flore, la rédaction de plans nationaux d'actions et de conservation, l'appui aux gestionnaires de réserves naturelles, des grands sites, la finalisation du programme de recherche en Eco épidémiologie de *Xylella fastidiosa*, et l'appui au portage du projet de gestion des collections naturalistes et d'un jardin botanique de conservation.

L'agriculture (Office du Développement Agricole et Rural de Corse)



Les orientations budgétaires de l'ODARC au titre de l'exercice 2021 s'inscrivent dans le cadre stratégique défini par l'Assemblée de Corse à travers les quatre priorités de politique publique, à savoir :

- Protéger, maîtriser et mobiliser le foncier,
- Intensifier la connaissance, renforcer la capacité d'innovation, accroître l'installation,
- Orienter l'accompagnement public vers la production (notamment en structurant l'outil de production agricole), la qualité et l'efficacité environnementale,
- Consolider l'action territoriale.

Ces 4 axes s'articulent principalement autour de 6 priorités européennes de développement rural à travers le Plan de Développement Régional de la Corse 2014-2020 (PDRC), dont la plus importante est la priorité 4- Restauration préservation et renforcement des écosystèmes, et la priorité 2- Amélioration de la viabilité et de la compétitivité des exploitations agricoles, et s'appuient sur le futur « plan Ambition Corse 2021-2023 » (soutien aux filières) cofinancé par France Agrimer.

Les objectifs-cibles à travers l'outil que constitue le PDRC sont :

- Le transfert de connaissances et l'innovation permettant de favoriser l'apprentissage, la formation ainsi que la diffusion des connaissances et de pratiques innovantes.
- La viabilité et la compétitivité des exploitations agricoles afin de soutenir l'effort de structuration des entreprises du secteur agricole et de permettre le renouvellement générationnel en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs.
- Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, en encourageant l'émergence de démarches de qualité sur les productions à forte typicité.
- Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à la production et à la forêt en protégeant notamment l'environnement, en maintenant des pratiques et des systèmes de cultures favorables à la biodiversité, et en gérant de manière plus raisonnée nos ressources naturelles.
- L'efficacité énergétique des énergies renouvelables afin d'améliorer l'utilisation de la ressource en eau et de stimuler l'exploitation et la valorisation de la ressource forestière locale.
- Promouvoir le développement économique des zones rurales en favorisant la diversification non agricole, en soutenant les projets de coopération Leader et en améliorant le cadre de vie dans les territoires ruraux.

Concernant les programmes de financement actuels (PDRC, Opérations spécifiques CDC, Hors Feader et hors Top up) les évolutions réglementaires attendues portent sur les deux années de transitions avant le démarrage de la nouvelle programmation. En effet, le retard d'adoption des nouveaux règlements ainsi que le lancement d'un plan de relance européen incluant le FEADER vont nécessiter

quelques adaptations. Un remaquetage réalisé fin 2020 devrait permettre d'optimiser la mobilisation des crédits dans le démarrage de cette phase de transition et de répondre aux orientations et aux priorités nouvelles décidées par l'ODARC et l'Autorité de Gestion. De même, ces programmes devraient venir en soutien du « Pianu di Rilanciu » de la CDC ainsi qu'intégrer l'apport de crédits supplémentaires de l'UE (transfert 1^{er} pilier, plan de relance européen...).

Pour ce qui concerne ces 2 années de transition 2021-2022 :

- o S'agissant du PDRC, des arbitrages devront avoir lieu sur la mobilisation des crédits FEADER afin d'abonder les dispositifs de l'actuel PDRC, en priorité afin d'assurer le paiement des deux années d'ICHN, de la poursuite des aides Bio, de la DJA et de modernisation des exploitations agricoles (Mesure 4). Les crédits UE supplémentaires au titre du plan de relance européen nécessiteront en conséquence un ajustement des contreparties nationales apportées par la CDC. Ces décisions devront avoir lieu au cours du premier trimestre 2021, après adoption fin décembre des textes européens relatifs aux règles de la transition prolongeant les PDR actuels et dès lors que les enveloppes seront connues selon la répartition entre régions décidées par le MAA.

- o Pour ce qui concerne la mise en œuvre des opérations spécifiques sur fonds de la CDC ou concernant le Hors FEADER/hors Top Up, les régimes d'aide d'Etat prolongés de deux ans permettront une continuité d'action de l'ODARC sans changement réglementaire.

Un nouveau plan d'accompagnement des filières agricoles sera mis en place en 2021. A cet effet, un appel à projets sera lancé fin 2020 conjointement avec l'Etat pour répondre à de nouveaux enjeux. Considérant son niveau d'expertise, à l'aune des corrections financières de la Commission Européenne sur la programmation Feader 2007-2013 et la sous-consommation de certains dispositifs, l'ODARC souhaite une nouvelle fois qu'une réflexion soit engagée sur une nouvelle organisation de l'instruction relative aux mesures à destination des Groupes d'Action Locale et des Collectivités.

Sur le plan des missions, l'ODARC réitérera la demande déjà formulée à l'Etat afin que le transfert de compétences (avec les moyens techniques et humains adaptés) en matière d'instruction et de paiement des aides du 1^{er} pilier s'opère en faveur de l'Office conformément à la loi de 2002 et dans un souci de mise en cohérence des politiques publiques à destination de l'agriculture. En outre, des propositions relatives à l'évolution de ces aides du 1^{er} pilier pourront être émises dans la perspective de mieux orienter l'économie agricole selon les priorités définies par la CDC.

Afin d'apporter un allègement dans la procédure administrative, relevant de l'installation des jeunes agriculteurs, il est proposé de rassembler au sein de l'Office, l'ensemble des missions d'installation dans le cadre de la réorganisation de l'ODARC. De même, il s'agira d'accompagner concrètement les Jeunes agriculteurs durant les 5 ans de mise en œuvre de leurs projets d'installation.

Parallèlement, une simplification des procédures pour l'accès aux aides est en cours pour permettre un meilleur déploiement des dispositifs de soutien auprès des bénéficiaires. Ce chantier sera mis en œuvre début 2021.

De même, la refonte du système informatique de l'ODARC sera poursuivie afin de l'adapter à la nouvelle PAC, de le rendre plus performant pour les agents et plus accessible aux bénéficiaires. Au-delà de l'évolution inhérente à la prochaine programmation qu'il faut anticiper, l'objectif est de proposer une interface en ligne permettant à chaque bénéficiaire de se connecter pour connaître l'état de ses dossiers en cours : instruction, mandatement, paiement... Il sera également possible d'insérer des pièces directement afin de faciliter la transmission des documents.

Considérant les difficultés rencontrées par les filières d'élevage à s'inscrire sur des trajectoires valorisantes, il est impératif que l'ODARC renforce son action d'accompagnement qu'il soit stratégique, technique et financier auprès de ces filières et de leurs acteurs. Ainsi :

- L'élevage en race caprine insulaire, activité emblématique de l'agriculture corse, de notre culture, de nos savoir-faire, de notre savoir-être, est aujourd'hui en difficulté et les menaces sont nombreuses : sanitaire, faible productivité des troupeaux, éligibilité des surfaces, introduction de races exogènes... Deux techniciens ont été embauchés à l'ODARC afin de mettre en place et de suivre un plan d'actions qui redonne à la filière caprine corse et à ses éleveurs les moyens d'envisager, à nouveau, l'avenir avec confiance et optimisme. Ce plan d'intervention doit consolider la démarche de la filière notamment au niveau du schéma de sélection de la race caprine corse, de la maîtrise de la paratuberculose au sein des élevages et de l'obtention d'une IGP Cabrettu di Corsica.
- L'élevage ovin en race corse doit encore pouvoir améliorer la productivité de ses troupeaux ainsi que la valorisation de ses produits. A ce titre, la station d'Altiani va reprendre ses activités d'expérimentation en ovin lait en coopération avec les acteurs scientifiques, techniques et professionnels de la filière. La démarche de valorisation de l'agneau devra se concrétiser par la finalisation du dossier AOP/IGP Agnellu di Corsica et la mise en place d'outils d'abattage, de découpe et de commercialisation en adéquation avec les besoins actuels qu'ils soient au niveau de la production mais également des nouvelles habitudes de consommation.
- L'élevage porcin et notamment la filière AOP Charcuteries de Corse doit pouvoir tirer les fruits de la démarche AOP. Compte tenu des problèmes sanitaires rencontrés par cette filière et notamment des risques inhérents à la Peste porcine africaine, l'ODARC participe au comité technique du plan sanitaire porcin qui est chargé d'élaborer des propositions adaptées à la situation corse, en respectant à la fois les objectifs de biosécurité et les spécificités de l'élevage porcin insulaire. De plus, afin d'accompagner au mieux les éleveurs sélectionneurs et de relancer sur de bonnes bases le schéma de sélection de la race Nustrale, un zootechnicien sera intégré à l'ODARC pour assurer notamment le contrôle de performance au sein du pôle de compétences en élevage d'Altiani. De même, il conduira l'expertise pour le développement des outils nécessaires sur la station (atelier cochettes, réfection verraterie...).
- En dehors de producteurs engagés dans des démarches individuelles de production en BIO, ou de démarche de commercialisation collective, l'élevage bovin reste la seule filière d'élevage sans démarche de certification origine/qualité. L'ODARC participe activement à la mise en place d'un groupe de travail, à l'instar de ce que l'Office a fait pour l'agneau de lait corse, pour que la race bovine corse puisse se développer et qu'une démarche de reconnaissance de l'IGP « Vitellu » aboutisse.

Ces actions seront initiées ou poursuivies en 2021.

➤ Le rapprochement des acteurs du Développement et de la Recherche en Corse est aujourd'hui indispensable pour mettre en adéquation les besoins spécifiques des modèles agricoles insulaires et les axes de recherches scientifiques. Cette problématique est encore plus vraie pour le développement des filières animales pour lesquelles il est nécessaire d'effectuer un travail de fond sur l'élevage, la qualité des produits et l'aménagement des territoires. Dans cette optique, l'ODARC a obtenu une bourse CIFRE. Un étudiant en thèse travaille donc au sein de l'Office depuis septembre 2019 sur la qualité du lait des brebis corses en étroite coopération avec l'Université de Corse et l'INRA. Les acteurs techniques (CDA, OS, ILOCC) sont associés au travers de la mise en place du protocole.

De même, considérant les problématiques rencontrées par la filière apicole corse, un comité scientifique sera créé sous l'égide de l'ODARC et de l'AOC Miels de Corse. Il associera notamment l'Université de Corse, l'INRA et l'ITSAB.

Cet axe de travail essentiel pour l'avenir de notre agriculture porté par l'ODARC avec pour ambition de mettre en place une structure collaborative au sein de laquelle les acteurs du développement et de la recherche pourront mutualiser leurs compétences et leurs moyens pour répondre aux problématiques scientifiques et techniques de ces filières. Cette structure de coopération, dont le statut est à définir,

s'appuiera sur les deux plateformes expérimentales de l'ODARC : la station d'élevage d'Altiani et la station de cultures fourragères basée à Migliacciaru.

Parallèlement, le constat du faible niveau de formation des Jeunes Agriculteurs qui s'installent à 93% avec un diplôme de niveau IV (BPREA, baccalauréat) n'est pas satisfaisant. De même, la profession (organismes, structures professionnelles) rencontre des difficultés pour recruter des techniciens, des conseillers et des animateurs ayant une bonne connaissance des pratiques agricoles locales.

En conséquence, l'ODARC souhaite donner la possibilité aux jeunes d'acquérir un haut niveau de qualification agricole en Corse en créant une filière d'enseignement supérieure dédiée aux métiers de l'agriculture et spécialisée dans les systèmes de production insulaires. Cette formation (de type Licence/Master ou Ingénieur), devra pouvoir être éligible à l'installation aidée. Il s'agit de donner aux jeunes les compétences adéquates afin qu'ils soient capables de porter des projets s'inscrivant dans une vision moderne de l'agriculture ou leur permettre de devenir des personnes ressources aptes à accompagner les acteurs du développement.

➤ Les vergers traditionnels ont longtemps eu un rôle économique fort pour les populations rurales. Aujourd'hui, ces vergers ont quasiment tous disparus. Or, leurs intérêts sont nombreux : écologique et environnemental (biodiversité, pare-feu...), économique (valorisation circuits-courts, variétés locales typiques résistantes...), touristique (attrait patrimonial et paysager...).

Le dispositif a été lancé en 2020 et doit permettre aux communes de rénover voire de créer des vergers d'arboriculture fruitière traditionnelle de montagne (type pommier, poirier, cerisier, amandier, châtaignier... variétés à définir – anciennes/locales). Pour ce faire, la commune sera aidée à hauteur de 80 %, des investissements : démaquisage, clôtures, plantation, taille de rénovation... La commune devra mettre les vergers ainsi réhabilités ou créés à bail d'un agriculteur sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt par exemple. Cette opération sera poursuivie en 2021.

➤ Création d'une pépinière régionale pour les variétés locales d'arboriculture fruitière de montagne notamment les châtaigniers. En effet, la rénovation, seule, ne permet plus d'enrayer la déprise de la châtaigneraie. Les problèmes sanitaires et les épisodes de sécheresse ont fait des dégâts importants et il convient aujourd'hui d'offrir la possibilité aux exploitants de remplacer des arbres manquants dans leurs vergers mais également, d'envisager la création de nouveaux vergers.

➤ Concernant la divagation animale, un projet ambitieux d'élevage pastoral de précision sera présenté au premier trimestre 2021 afin de mettre un terme à ces pratiques et d'inscrire l'élevage pastoral insulaire dans une occupation de l'espace maîtrisée et respectueuse de l'ensemble des acteurs du monde rural. Dans le même temps, un plan clôtures sera mis en place pour accompagner les éleveurs dans la maîtrise de leurs espaces pastoraux.

➤ Compte tenu des enjeux que revêt la structuration des filières d'élevage et notamment la fermeture des espaces dans la maîtrise sanitaire et technique des exploitations, un plan clôture sera proposé au cours du 1^{er} trimestre 2021 qui pourra notamment être financé dans le cadre du plan de relance.

➤ Conformément à la délibération de l'AC en date d'octobre 2018 relative à la mobilisation foncière agricole sylvicole et agrosylvopastorale, l'ODARC mettra en œuvre les actions visant à offrir de nouvelles perspectives dans ce domaine en faveur des propriétaires et des utilisateurs. Il s'agit à la fois durant l'année 2021 :

- De mettre en place un dispositif d'accompagnement des propriétaires désireux de valoriser leur foncier ;
- D'offrir avec le fonds foncier confié à la SAFER la possibilité de procéder aux premiers travaux d'amélioration des terres (débroussaillage, accès, clôture) préalablement à leur affectation à des agriculteurs ;
- De poursuivre l'accompagnement des territoires au travers d'action d'aménagement foncier (AFP, DOCOBAS, AFAF) ;

- De finaliser les propositions d'adaptations réglementaires tenant compte des spécificités propres à la Corse visant à favoriser à terme la mobilisation du foncier agricole et forestier (points du code rural relatifs au défrichement, au volet forestier, rénovation du cadastre...etc.) ;
- De mettre en œuvre les partenariats avec la SAFER et le GIRTEC visant à identifier, sécuriser et mobiliser le foncier agricole et à favoriser l'installation de jeunes agriculteurs.

➤ Concernant le développement d'une filière bois consommatrice de bois local, celle-ci nécessite qu'un effort particulier soit porté sur les secteurs les plus faibles. Les soutiens à l'installation ou à la consolidation des industries de sciage, à la création d'unités de séchage et à la modernisation de l'outil de récolte seront renforcés en 2021 afin de permettre d'augmenter la capacité d'exploitation et de première transformation des entreprises locales et ainsi d'inscrire le bois local dans l'essor que connaît actuellement le marché.

En ce qui concerne les objectifs et les priorités pour 2021, les programmes d'investissement s'articulent autour de 4 axes :

a) L'axe « Feader » doit permettre notamment d'accentuer les efforts de soutien financier à destination

- Des investissements physiques permettant la structuration des exploitations agricoles, et de procéder aux aménagements de l'espace à vocation agricole, pastoral, hydraulique et forestier.
- Des exploitations agricoles et des entreprises en phase de développement et en permettant de soutenir en particulier l'installation des jeunes agriculteurs.
- L'amélioration des forêts avec en particulier les opérations relevant de la sylviculture et des exploitations forestières.
- Des mesures « Agroenvironnement – Climat » et plus précisément au titre des sous mesures « Conversion à l'AB » et « Maintien AB », suite à la volonté de poursuivre ces dispositifs sur 2021.

Compte tenu d'un abondement de crédits FEADER fin 2020 ainsi qu'une réaffectation prévue fin 2020 sur des mesures cofinancées par des crédits CDC (en complément de ceux que l'Etat allouera), et afin d'optimiser la mise en œuvre du PDRC, l'ODARC demande une augmentation des crédits contrepartie FEADER.

b) L'axe « Top up 2014-2020 »

Cet axe a pour vocation de venir compléter les crédits CDC mis en contrepartie du Feader. Ils s'articulent autour d'un panel de mesures relevant du développement et de la structuration des exploitations agricoles, de l'installation des Jeunes Agriculteurs, des actions de développement en milieu rural, des investissements au bénéfice des zones forestières et relatifs à l'amélioration de leur viabilité et de la reconstitution du potentiel de production agricole endommagé. Compte tenu de l'abondement de crédits FEADER, cet axe devrait être moins sollicité en 2021 au profit de la contrepartie nationale en crédits CDC.

c) L'axe « Hors Feader et Hors Top Up »

Cet axe soutient principalement l'information et la diffusion des connaissances scientifiques, l'outil de production et les actions collectives de filières qui s'inscrivent sur les axes qualité, identité et promotion des produits certifiés, et cela dans le cadre du futur plan Ambition Corse 2021, dont les objectifs prioritaires sont :

- d'améliorer qualitativement et quantitativement la production,
- d'augmenter le niveau de technicité des exploitations,
- de développer la qualité des produits,
- de promouvoir les productions sous signes officiels de qualité et les circuits courts.

- la souveraineté alimentaire à conforter, avec un accroissement de la production et une amélioration des performances techniques,
- une prise en compte des impératifs sanitaires, en production animale et végétale,
- la conquête de nouveaux marchés, locaux avec les circuits de proximité, ou à l'export, en s'appuyant sur la qualité et l'image de la Corse et une meilleure connaissance des marchés, l'adaptation au changement climatique,
- la gestion de l'eau, l'innovation, la recherche et le développement...

Cet axe devra également permettre de poursuivre le financement des « Contrats de Coopération Professionnelle Agricole- CCPA » qui visent à favoriser l'immersion professionnelle d'agriculteurs en phase d'installation ou de Jeunes Agriculteurs chez des exploitants agricoles afin d'acquérir les compétences et les connaissances techniques nécessaires à la bonne gestion d'une exploitation dans la filière concernée.

De plus, un plan de potabilisation de l'eau des ateliers fermiers va être mis en place au travers d'un système d'aides simplifiées pour les exploitations déjà équipées. Pour les futurs projets d'adduction en eau potable, une meilleure prise en compte des coûts d'ingénierie sera intégrée au dossier de l'exploitant afin qu'il fasse le meilleur choix possible et qu'il soit accompagné dans sa démarche.

Enfin, un plan « clôtures » sera mis en place pour faciliter la sécurisation et la structuration des exploitations d'élevage afin de leur permettre de répondre notamment aux défis sanitaires à venir.

d) L'axe « Opérations spécifiques »

Cet axe finance des opérations inhérentes à l'aide à la promotion des produits agricoles locaux et des circuits courts, au dispositif de gestion de crise (Sécheresse, intempéries, crises sanitaires, difficultés économiques exploitants ...), à l'appui à la SAFER et à la mobilisation du foncier au travers notamment des dispositifs d'accompagnement des AFP et aux fonds de financement au bénéfice des jeunes agriculteurs, des agriculteurs aînés et des AFP. Cet axe, compte tenu du contexte sanitaire et des difficultés économiques qu'il engendre, devrait être encore fortement sollicité en 2021.

Les investissements propres en 2021 portent sur :

- La poursuite du renouvellement d'une partie du parc informatique ;
- La poursuite du renouvellement du système d'information de l'Office ;
- L'actualisation de la mise en place de la signalétique des Routes des Sens Authentiques sur les 8 territoires insulaires dédiés ;
- Le site d'Altiani, sur lequel il est prévu d'améliorer les infrastructures existantes notamment la verraterie, de réhabiliter et d'agrandir le système d'irrigation des cultures, de poursuivre les opérations de démaquisage et de clôtures, de construire des bâtiments de stockage pour l'espace caprin, de finaliser les investissements de matériel scientifique à des fins d'expérimentation. Un atelier d'élevage des cochettes ainsi que l'agrandissement du laboratoire sont également projetés ;
- La réhabilitation du site de Migliacciaru, destiné à devenir un pôle de compétences en filière fourrages et céréales, avec la création d'un espace d'accueil (bureaux, salle de réunion, laboratoire) permettant de regrouper sur le site l'ensemble des personnels techniques nécessaires au développement du pôle mais également la permanence de l'ODARC et de ses partenaires (OEHC, CDA, Groupement producteurs fourrage et céréales...). Sont également prévues des opérations de réhabilitation du système d'irrigation et la création d'un bâtiment de stockage de matériel, de fourrage et un espace innovant de séchage du fourrage ;
- L'aménagement des bureaux et de la salle de réunion du siège de l'ODARC suite à l'agrandissement ;
- L'assistance à maîtrise d'ouvrage du pôle « petits ruminants » qui a dû être reportée compte tenu de la crise sanitaire.

L'Office demande une augmentation de 3,5 % de sa dotation de fonctionnement au titre de l'exercice 2021 après 3 années de statu quo en 2017, 2018, 2019 et une augmentation de 2 % en 2020 intégrant l'embauche de 4 agents. Cette augmentation se répartit de la manière suivante :

- 2 % d'accroissement par rapport à la dotation précédente.
- 1,5 % au titre de l'embauche de 4 agents supplémentaires pour assurer les missions inhérentes à l'animation foncière, aux activités d'expérimentation et à la montée en compétences de l'Office en matière d'ingénierie et de conseil auprès des exploitants et des acteurs du rural.

A moyen et à long terme, au-delà des moyens financiers à mettre en œuvre, il est nécessaire d'entamer une réflexion politique sur les axes de développement en matière agricole et forestière et au titre de la ruralité, sur lesquels la Corse doit s'appuyer pour créer un cercle vertueux de croissance économique et de création de richesses. Il va s'agir notamment de créer les conditions permettant de tendre vers une autonomie alimentaire assumée, de remettre l'agriculteur-producteur-aménageur au cœur du développement local et de poursuivre l'accompagnement des filières de production. Pour cela, il conviendra de pouvoir faire converger les différentes politiques publiques vers un objectif commun afin notamment que les fonds européens à destination de l'agriculture jouent pleinement leur rôle d'orientation vers une agriculture de production et de qualité.

L'eau (Office d'Équipement Hydraulique de Corse)



L'Office d'Équipement Hydraulique de Corse est un outil d'aménagement stratégique du territoire Corse pour le compte de la CdC, déterminant dans le domaine de l'eau en Corse, notamment dans ses missions au service de l'agriculture corse et de la population de l'Île. Il est également un interlocuteur majeur en matière de développement durable et de l'alimentation en eau de la Corse.

En Juillet 2020, la délibération n°2020-E6-204 concernant le schéma d'aménagement hydraulique de la Corse, Acqua Nostra 2050, a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, permettant ainsi de mobiliser environ 600 M€ sur les trente prochaines années. Par ce programme ambitieux d'investissement hydraulique, Acqua Nostra 2050 vise à assurer la sécurisation des besoins de la Corse en eau, par un effort considérable permettant de doter l'île d'une capacité de stockage d'eau brute disponible de 110 Mm³ contre 45 Mm³ aujourd'hui.

Dans le cadre du plan de relance de la Collectivité de Corse, Salvezza è Rilanciu, l'OEHC et la mission Eau de la CdC sont les rédacteurs de l'Ambition n°15 : « Disposer des aménagements hydrauliques suffisants à la satisfaction de l'ensemble des besoins en eau de la Corse ». Ils élaborent les fiches des mesures qui permettront de sécuriser les infrastructures en eau et assainissement avec la prise en compte des conséquences liées au changement climatique dans le cadre d'une économie soutenable. Dans sa vocation à inscrire l'aménagement hydraulique dans les objectifs de développement durable, l'OEHC a répondu à un appel à projets d'économie circulaire très innovant : PIA PSC1 mené par BPI France. Ce projet consiste à créer un procédé innovant de production d'hydrogène, d'oxygène et d'ozone. Ainsi, dans une perspective favorable, l'OEHC serait en capacité de développer un démonstrateur innovant permettant conjointement de produire de l'énergie verte (hydrogène et photovoltaïque flottant adapté au marnage), de purifier un plan d'eau (limiter l'eutrophisation) par l'adjonction d'oxygène pur de manière localisée selon le besoin et de traiter l'eau potable par de l'ozone à partir d'oxygène. L'ensemble du démonstrateur sera piloté par une technologie intelligente ("smart") d'hyperviseur permettant d'optimiser le fonctionnement et la rentabilité du procédé.

Par ailleurs, une délibération, n°2019-119-07, a été adoptée lors du Conseil d'Administration n°119 de l'OEHC. Elle permet de lancer les études de faisabilité technico-économique de l'installation de panneaux photovoltaïques flottants sur 6 barrages de la concession de la CdC.

L'OEHC est en charge de l'exécution de la politique d'aménagement hydraulique du territoire, définie par la Collectivité de Corse. Le plan Aqua Nostra 2050 définit, par micro-région, les aménagements hydrauliques à prévoir, afin d'assurer la satisfaction de l'ensemble des besoins en eau et cela à horizon 30 ans. Le plan d'aménagement hydraulique et énergétique propose un phasage de réalisation qui intègre une 1ère phase dite à court terme, c'est-à-dire de 0 à 5 ans.

Les ressources en personnels telles qu'elles existent à l'heure actuelle au sein de l'OEHC permettent l'exécution, en moyenne sur une année, d'un volume de travaux correspondant à un investissement d'environ 15 M€ (hors densification des réseaux). Les investissements, projetés dans le nouveau schéma d'aménagement hydraulique de la Corse, Acqua Nostra 2050, conduisent sur les 5 prochaines

¹ PIA PSC : *Projet Investissements d'avenir, Projet structurant pour la compétitivité*

années à un niveau d'investissements supplémentaire annuel d'environ 30% par rapport à la situation actuelle. Le plan Acqua Nostra 2050 comprend, en outre, un volet significatif relatif à la mise en conformité des barrages de la concession. L'ensemble des ouvrages est concerné à différents niveaux par des opérations réglementaires s'inscrivant dans le cadre de l'Arrêté ministériel du 6 août 2018 et qui fixe les prescriptions techniques en termes de sécurité des ouvrages hydrauliques.

Le montant estimé des opérations à mener d'ici le 31 décembre 2025 est de près de 50 M€, avec une opération majeure relative à la mise en conformité vis-à-vis du risque « crue » du barrage d'Alisgiani, représentant 35 M€ d'investissement pour ce seul barrage.

Orientations et organisation interne de l'OEHC

Deux objectifs majeurs :

- Le déploiement du nouveau schéma d'aménagement hydraulique pour la Corse, ACQUA NOSTRA 2050,
- Le repositionnement de l'OEHC dans le domaine concurrentiel.

ACQUA NOSTRA 2050

Le dérèglement climatique et ses graves incidences pour la Corse tant au plan environnemental que sociétal ont conduit la gouvernance de l'OEHC à demander à ses services de poser les bases d'une stratégie durable en matière hydraulique. C'est dans ce contexte que le Service Ingénierie a proposé un projet majeur au service de la Corse et des Corses pour les 30 années futures. Cette ambition s'inscrit dans une stratégie globale et planifiée dans le temps ACQUA NOSTRA 2050 a en effet vocation de répondre aux enjeux du futur en permettant aussi, grâce à un aménagement hydraulique du territoire repensé et concerté, le doublement des surfaces irriguées.

Pour accompagner ce nouveau schéma hydraulique de la Corse, le renforcement et l'optimisation du Service Ingénierie demeurent incontournables et indispensables pour garantir nos objectifs opérationnels. Cette démarche doit s'inscrire sur 5 ans.

REPOSITIONNEMENT DANS LE DOMAINE CONCURENTIEL

L'OEHC a définitivement fait le choix d'être compétitif dans le domaine concurrentiel de l'eau potable et de l'assainissement. Le dernier contrat conclu pour la gestion du service public de l'eau potable de la CCIIRB en est le témoignage. Même si ce marché a trouvé une issue favorable grâce à l'implication soutenue des services, des faiblesses apparaissent dans ce domaine de manière récurrente tant d'un point de vue organisationnel qu'en termes de ressources humaines. Ce constat mérite une nouvelle approche, voire une réponse adaptée.

Schéma d'aménagement hydraulique de la Corse, Acqua Nostra 2050

Cohérence de la politique de l'eau en Corse : sécurisation de la ressource

L'OEHC, responsable des aménagements et gestionnaire des réseaux hydrauliques pour le compte de la CdC, a mené en coopération avec l'Agence de l'eau, les assises de l'eau qui ont permis de définir les territoires où la ressource est déficitaire face à des pressions importantes. Le plan de bassin d'adaptation au changement climatique a ainsi confirmé les territoires concernés. Le schéma d'aménagement hydraulique de la Corse, Acqua Nostra 2050, intègre l'ensemble de ces constats en restant conforme au SDAGE 2016-2021, aux orientations du SDAGE 2022-2027 et au PADDUC.

Dans un contexte de changement climatique global, la hausse des températures est aujourd'hui un phénomène avéré, selon le 5^e rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du

Climat (GIEC). A Ajaccio et Bastia, la tendance est une augmentation de +1,6°C entre les températures normales de la période 1950-1981 et les normales de 1981-2010 (données Météo France).

Concernant les précipitations, la dotation est en baisse générale (diminution de la pluie efficace de l'ordre de 20 %) et répartie différemment sur l'année. D'une part, de longues périodes sans pluie induisent un tarissement des ressources beaucoup plus marqué, y compris en période hivernale. D'autre part, des épisodes méditerranéens avec des cumuls très importants provoquent des crues aussi soudaines que violentes.

La tendance à l'augmentation de l'évapotranspiration depuis les années 1980 est confirmée, en lien avec la diminution des précipitations et l'augmentation des températures. La hausse de l'évapotranspiration entraîne des besoins plus importants en période estivale couplés à un élargissement des périodes d'irrigation, les besoins étant à la fois de plus en plus précoces et tardifs.

En lien avec les éléments précédents, la baisse des débits moyens des cours d'eau est également incontestable : depuis le début des années 80, -18% en moyenne sur les cours d'eau majeurs de l'île, avec des périodes d'étiage plus longues (de mai à octobre), des étiages hivernaux plus marqués, mais, en contrepartie, des mois de novembre et décembre plus producteurs. Par ailleurs, le manteau neigeux qui constituait auparavant un réservoir naturel supplémentaire est désormais amoindri avec la baisse des précipitations et la hausse des températures.

Objectif : déploiement de « Acqua Nostra 2050 »

Le nouveau schéma d'aménagement hydraulique de la Corse, **Acqua Nostra 2050**, a pour but d'apporter une réponse globale aux enjeux identifiés de manière spécifique sur chaque microrégion. Les projets s'inscrivent dans les cadres administratif, réglementaire, juridique, ont été identifiés à partir des besoins face aux ressources disponibles et reposent sur les conclusions du diagnostic discernant les problématiques générales.

Concernant le périmètre déjà couvert par l'OEHC, mais également les périmètres identifiés comme vulnérables dans le PBACC, la logique d'action est la suivante :

- Réhabilitation et sécurisation des infrastructures de stockage actuelles :
 - o Remise à niveau des « barrages vieillissants » (plus de 50 ans pour certains);
 - o Mise en conformité faisant suite à de nouvelles contraintes réglementaires, concernant notamment les évacuateurs de crue des barrages ;
- Evolutions techniques des infrastructures existantes :
 - o Augmentation des stockages en mobilisant éventuellement de nouvelles ressources et/ou rehausse de certains barrages ;
 - o Amélioration des possibilités de transferts entre sous-secteurs en tenant compte des futurs stockages projetés.

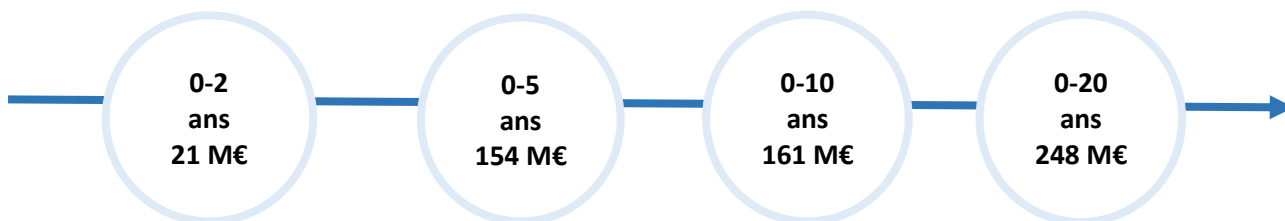
Des propositions d'aménagement seront également formulées pour des secteurs identifiés comme étant à forte potentialité agricole ou autre (*AEP, énergie*), qui, à ce jour, ne font toujours pas partie du périmètre couvert par les infrastructures de la concession de la CdC exploitée par l'OEHC.

Pianu Acqua Nostra 2050 et post-PEI : pour un engagement financier à la hauteur des enjeux

Un plan d'accompagnement post PEI, appelé PTIC², devra être engagé impérativement par l'état, en premier lieu, mais aussi l'Europe au côté de la CdC et de l'OEHC.

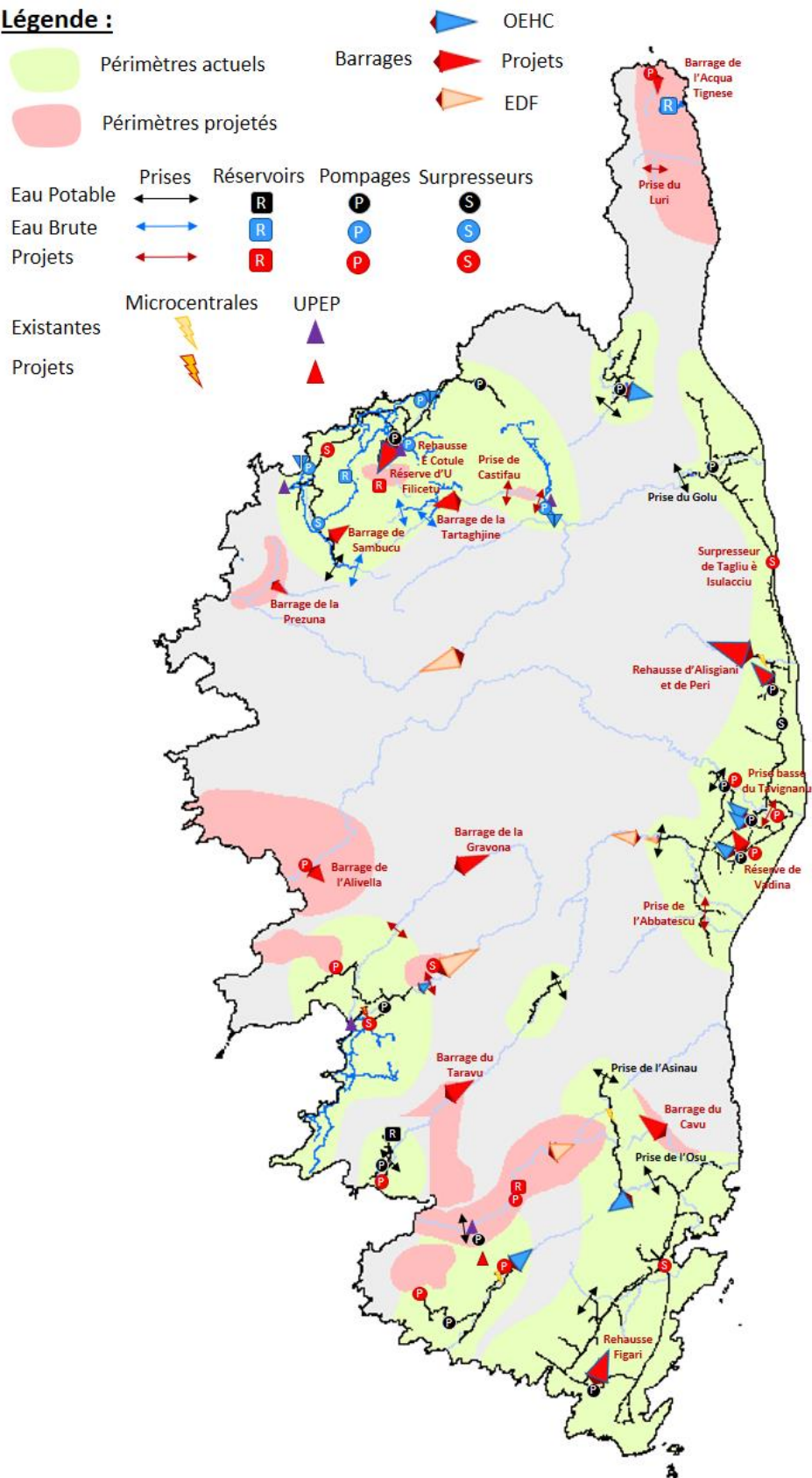
Dans le cadre du schéma d'aménagement hydraulique de la Corse, Acqua Nostra 2050, le total des investissements à prévoir s'élève à environ 600 M€.

Il en résulte un Plan Pluriannuel d'Investissement à prévoir à hauteur de 450 M€.



² PTIC : Plan de transformation et d'investissement pour la Corse – 2021-2027

Légende :



Aménagements hydrauliques actuels et projetés – Acqua Nostra 2050

Innovation, Recherche et Développement liées au changement climatique

Au sein de l'OEHC, une cellule R&D a été créée Ingénierie des systèmes énergétiques en eau et électricité, dédiée à l'application d'innovations, de recherche et de développement sur nos ouvrages et infrastructures avec la prise en compte de toutes les notions de développement durable.

Face à l'accélération et aux bouleversements des phénomènes météorologiques, démographiques, et environnementaux, la Corse par la voix de son Office d'Équipement Hydraulique et de son schéma d'aménagement hydraulique de la Cors, Acqua Nostra 2050, a affirmé sa volonté de placer l'eau au cœur de ses préoccupations.

Dans le cadre d'un appel à projet d'économie circulaire très innovant PIA PSC3 mené par BPI France, l'OEHC souhaite développer un procédé innovant de production d'hydrogène, d'oxygène et d'ozone. Ce projet, appelé SYSPROD, s'inscrit dans un contexte global de dérèglement climatique dans lequel la protection de l'environnement est devenu est un enjeu planétaire. De plus, la crise de la COVID-19 a mis en exergue le besoin de transformer profondément nos économies vers la transition écologique, ce qui se traduit par le lancement de nombreux programmes de financement de l'économie verte (Green Deal, Plan de relance Français, etc.), et cela à travers le Plan de Relance de la France qui prévoit 9,2 Mds€ pour le développement de la filière hydrogène sur la période 2020-2030.

En effet, cette source d'énergie propre doit devenir un axe majeur de développement de filières nationales ou locales et ainsi permettre de prendre le leadership sur ces technologies d'avenir. Par ailleurs, par son plan Acqua Nostra 2050, l'OEHC s'était déjà fixé comme un de ses principaux objectifs, la préservation des ressources en eau. Cette ressource naturelle est profondément impactée par les conséquences du changement climatique alors même que sa consommation augmente avec l'accroissement de la population mondiale. Un des sujets majeurs de la préservation de la qualité de l'eau et de sa biodiversité concerne ainsi l'eutrophisation.

Le projet SYSPROD entend donc répondre à l'ensemble de ces problématiques. Cela passe par la réussite de la transition énergétique de notre île en mettant en œuvre une solution innovante de valorisation de nos plans d'eau grâce à une technologie de photovoltaïque flottant qui s'adaptera aux variations des niveaux d'eau jusqu'à un possible échouage contrôlé. Cette technologie à haut rendement ($1ha=1MW$), déployable sur bon nombre de nos ouvrages, participera à réduire la dépendance de la Corse aux énergies fossiles importées.

L'autre grand objectif de SYSPROD est l'amélioration de la qualité de l'eau en général et la purification de l'eau destinée à la consommation humaine avant traitement par des procédés habituels, le tout couplé au stockage de l'énergie intermittente qu'est le photovoltaïque. Les centrales photovoltaïques flottantes, en plus d'injecter leur production sur le réseau électrique, seront en mesure d'alimenter des électrolyseurs qui produiront de l'oxygène pur injecté via un robot subaquatique afin d'assurer une qualité optimale de nos ressources en eau. Des ozoneurs couplés à cette production d'oxygène permettront directement depuis l'oxygène pur de produire de l'ozone à injecter en début de canalisations d'eau potable à des fins de purification. Le surplus d'oxygène produit pourra alimenter une filière oxygène corse afin de répondre aux besoins des établissements médicaux ou industriels

En plus de l'oxygène, la réaction au sein de l'électrolyseur répond également au premier objectif car elle produit également de l'hydrogène. Cette production d'hydrogène, dit « vert » produite à partir de l'eau, permettra de développer la filière hydrogène en Corse, notamment pour des applications de mobilité. Par ce projet, l'OEHC montre sa capacité à réunir des acteurs de premier plan dans des domaines de technologies très avancées concernant l'eau, la qualité et la purification de l'eau, les Énergies Renouvelables ainsi que leurs stockages.

³ PIA PSC : *Projet Investissements d'avenir, Projet structurant pour la compétitivité*

Gestion et sécurisation de la ressource en eau de la Corse 2020-2021

Sécurisation et Optimisation des ouvrages hydrauliques existants

Un programme intensif et lourd de mise en conformité de nos barrages a été initié depuis 2018. Il va se poursuivre sur 2021 et pendant plusieurs années, d'une part, par le volume important de travaux à réaliser et d'autre part, par les volumes financiers très importants à mobiliser. Le programme concerne les ouvrages suivants :

- ✓ **Alisgiani** : triple problématique de l'envasement, de l'évacuateur de crue et des opérations de maintenance hydromécaniques (*vannes générales et de vidange fuyardes, canalisation de prise-vidange à inspecter, etc.*),
- ✓ **Peri** : confortation de l'ouvrage consécutivement à son diagnostic de sûreté et sa révision spéciale : restructuration de ses parements amont et aval, rénovation intégrale de ses circuits de prise et de vidange,
- ✓ **Padula** : confortation du coursier de l'évacuateur de crue et création d'un réel exutoire jusqu'à un cours d'eau naturel,
- ✓ **E Cotule** : Mise aux normes de son évacuateur de crue ou déploiement d'une solution alternative,
- ✓ **Figari** : Mise aux normes de son évacuateur de crue ou déploiement d'une solution alternative.

Ainsi, une amélioration de la gestion des ouvrages hydrauliques doit être effectuée en recherchant une optimisation des rendements des réseaux et en valorisant les marges de manœuvre disponibles, ce qui permettra d'optimiser le fonctionnement des infrastructures et de réduire les pertes des réseaux.

Pour ce faire, l'OEHC va se renforcer en créant une cellule dédiée à l'amélioration des performances hydrauliques qui aura pour mission de :

- ✓ **Poursuivre et compléter** la réalisation de modèles numériques des réseaux,
- ✓ **Déterminer** un programme d'investissement pluriannuel des comptages sectoriels en conséquence pour calage et surtout aides à la décision et assurer un suivi permanent des performances hydrauliques,
- ✓ **Développer ou acquérir** des outils informatiques pour exploiter toutes ces données de fonctionnement,
- ✓ **Engager** la cartographie numérique avec géoréférencement, du réseau AEP de Sartè par exemple.

Par ailleurs, les besoins sur l'ensemble du littoral de la Corse sont devenus de plus en plus importants aussi bien en eau d'irrigation qu'en eau potable. Afin de permettre une continuité qualitative dans la distribution, l'OEHC a mis en place une stratégie de partage de la ressource entre les différents bassins versants, voire micro-région, via l'interconnexion entre ses réseaux permettant ainsi de mutualiser la ressource. L'objectif majeur de cette démarche est in fine, d'éviter une rupture de l'alimentation en eau d'irrigation et en eau potable de chaque micro-région de Corse.

Les Projets d'investissement de l'OEHC en cours (2020-2021)

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire de l'OEHC 2021, les investissements programmés et engagés se répartissent en deux catégories :

- Les investissements sous maîtrise d'ouvrage CdC dans le cadre de la concession

Les investissements sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité et les programmes cofinancés au titre du PEI seront poursuivis sur les différents secteurs de l'île. Les principales opérations qui seront menées en 2021 sont les suivantes :

- ✓ Étude de faisabilité de la réserve de Sambuccu,
- ✓ Renforcement de la canalisation de prise du FIUM'ORBU – Tranche 1,
- ✓ Construction de la nouvelle station de pompage de PERI,
- ✓ Amélioration des transferts PON POS – 1ère tranche Surpresseur de TAGLIU ISULACCIU,
- ✓ Réhabilitation de la prise du GOLU,
- ✓ Étude du dessableur de la prise du GOLU,
- ✓ Amélioration des rendements de réseau du Sud-Est,
- ✓ Amélioration des rendements de réseau de la Plaine Orientale Sud,
- ✓ Réhabilitation de station de pompage d'Alzitone – Tranche 2,
- ✓ Extension des réseaux – Plaine du Nebbiu.

Globalement, en 2021, l'ensemble des réalisations devrait donc mobiliser un peu plus de 10,5 M€.

- Les investissements sous maîtrise d'ouvrage OEHC

Dans le cadre du déploiement de son nouveau modèle économique, Oehc BMI 18-23, l'Oehc assurera les investissements suivants pour l'exercice 2021 :

- ✓ Réhabilitation de la station de la station de pompage du Lancone,
- ✓ Remise à niveau de la station de pompage de Castifau,
- ✓ Remise à niveau de la station de pompage de Cianfinosa,
- ✓ Remise à niveau de la station de pompage de Padula,
- ✓ Extension réseau sur Munticellu,
- ✓ Extension de réseau Tarabuccetta,
- ✓ Renforcement conduite Route de la mer à Ghisunaccia,
- ✓ Remplacement conduite DN 400mm Commune d'Aghjione,
- ✓ Contournement aérogare de Figari,
- ✓ Remise à niveau des dispositifs d'injection des réactifs de l'UPEP d'E Codule,
- ✓ Réhabilitation Pulsator UPEP d'E Codule,
- ✓ UPEP de CALVI - Mise en œuvre l'étape de clarification par flottation à l'air dissous sur l'UPEP de Calvi
- ✓ Prestations d'études, d'investigations préliminaires et de maîtrise d'œuvre relatives à la mise en sécurité des barrages de l'OEHC.

L'action sociale et sanitaire

La Corse traverse aujourd'hui une crise majeure, sanitaire, économique et sociale.

Cette crise est d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre, supérieure à la crise de 2008. Elle a déjà et aura certainement un impact intense sur la situation des plus démunis. Le taux de pauvreté en Corse qui s'était légèrement infléchi 17,7 % en 2019, retrouve un niveau supérieur à 18 % en 2020 et devrait dépasser les 19 % en 2022. Ce choc social percute notre société déjà fragile de plein fouet et amène vers les services sociaux des publics, nouveaux, démunis et en forte demande.

La DGA aux affaires sociales et sanitaires se trouve au carrefour d'un certain nombre de réponses à la crise, tant dans la prise en charge immédiate des publics que dans les propositions de plus long terme sur le plan, social, et de prévention sanitaire.

Pour la DGA, le budget 2021 sera donc un budget de réponse à la crise dont la mise en œuvre ne pourra se faire à moyens constants. Le taux d'évolution budgétaire en 2021, sera supérieur à 5%. 2 enjeux majeurs et 3 priorités ont été fixés :

Premier enjeu : Inscrire les mesures nécessaires à la prise en compte de l'aggravation des situations, qu'elles relèvent des prestations légales à verser au premier rang desquelles le RSA ou des prestations extra légales : ces mesures s'inscrivent dans 2 pas de temps : l'urgence à 2021, la capacité à transformer l'offre sociale à moyen terme. La volonté de construire une société plus solidaire et plus inclusive doit s'affirmer davantage encore au travers de nos engagements politiques, humains et budgétaires.

Des efforts financiers importants seront consentis par la Collectivité de Corse dans le cadre de mesures d'urgence, et d'adaptation, mais la réponse que nous apporterons devra être globale, concertée et avant tout humaine. Dans la crise que nous traversons, le contact avec les publics doit pouvoir être conservé, le lien doit être préservé, notre disponibilité collective doit être sans faille.

Deuxième enjeu : Finaliser la mise en œuvre du Prughjettu Sociale dans toutes ses composantes et engager les actions structurantes programmées en 2021 malgré les contraintes liées à la crise afin de poursuivre, la rénovation du projet de société engagée en 2018. Le Conseil exécutif a jeté au cours des 2 premières années qui ont suivi la fusion, les fondements et le nouveau cadre de mise en œuvre des aides sociales avec l'adoption d'une grande majorité des règlements et le déploiement de nouveaux outils. 2021, permettra de finaliser les projets en cours et de produire les grands documents programmatiques, pouvant servir de socle à la prochaine période de travail, notamment les schémas territoriaux de l'enfance et de la famille d'une part, du médico-social d'autre part.

Trois priorités :

1) La prise en charge des plus démunis au travers des réponses aux publics précaires et la lutte contre le non recours aux droits

Les plus démunis ont été particulièrement affectés par le confinement. Il convient d'en tenir compte dans les réponses apportées à la crise, sans quoi s'installeront des situations qui seront coûteuses humainement et financièrement sur le long terme.

Le 5e collège du CNLE (Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale) a ainsi souligné des situations de non-recours aux droits et aux soins de santé par les plus fragiles, l'impossibilité d'accéder physiquement à des services publics ainsi qu'une forte anxiété face à l'avenir, la maladie, le chômage. La précarité se caractérise ainsi par l'absence de perspectives. La crise sanitaire, par nature anxiogène, renforce cette dimension.

Des jeunes en recherche d'emploi n'ont pas eu accès aux missions locales. Des étudiants précaires n'ont pas pu travailler pour financer leurs études et ont dû recourir à l'aide alimentaire à la suite de la fermeture des restaurants universitaires. Des personnes âgées isolées, des personnes en situation de handicap, des familles monoparentales ont vu leurs difficultés renforcées. Des personnes précaires n'ont pas bénéficié pleinement des aides existantes ou des aides exceptionnelles du fait de leurs

conditions d'attribution. Des personnes très précaires en situation d'emploi non déclaré ont vu leur situation se détériorer en raison de la perte de leurs revenus.

Les réponses conjuguées des acteurs, et de la Collectivité de Corse dans son rôle de chef de file, doivent amener des réponses à toutes les situations, et à chacune en particulier.

2) La prévention et la protection de l'enfance

Durant la crise, les jeunes enfants (0 à 3 ans) et des enfants (3 à 15 ans) ont vécu, avec la fermeture des structures d'accueil collectif et des écoles, une interruption de leur éducation, un manque d'accès à leurs besoins essentiels et un isolement en milieu familial dans des environnements parfois violents. Des jeunes de 16-18 ans confiés à l'Aide sociale à l'enfance ont parfois dû retourner chez eux, sans suivi ni assurance qu'ils avaient bien un domicile, et des droits de visite ont été supprimés sans pouvoir apporter aux parents l'aide à la parentalité dont ils avaient besoin. Alors que la crise perdure, les actions 2021 seront résolument tourner vers le renforcement des moyens d'accompagnement des enfants et des parents et le développement des actions de prévention.

3) L'accompagnement des personnes âgées et handicapées

Le phénomène de vieillissement de la population, particulièrement significatif, doit nécessairement s'accompagner de moyens financiers qui prennent en compte l'évolution marquée du nombre de bénéficiaires de l'APA. Cette augmentation des moyens ne peut s'envisager sans des actions fortes en termes de prévention de la perte d'autonomie et d'innovation.

L'année 2021 sera une année de concrétisation pour plusieurs projets déjà engagés. Le contexte de crise sanitaire pèsera fortement sur la prise en charge d'une population, parmi les plus exposées à l'épidémie.

La politique de soutien aux personnes en difficultés sociales, se traduit par deux leviers d'intervention

- Les aides individuelles : mise en œuvre des politiques d'accompagnement social, d'insertion et d'aides aux impayés de logement,
- L'aide aux associations,

Or, la crise va amener une augmentation massive des publics à prendre en charge et fragiliser davantage encore les plus précaires. Elle va également concerner de nouveaux publics, inconnus des services sociaux.

Après avoir entraîné de manière immédiate des baisses de revenus et des hausses de dépenses pour une partie de la population, on constate déjà, le reflux de l'activité économique entraînant à court terme de fortes pertes d'emplois, des faillites ou des chutes d'activité importantes, notamment pour les travailleurs indépendants. Ce dernier phénomène en particulier, est inédit.

Les statistiques d'août sur les demandeurs d'emploi confirment que près de 2 500 corses n'ont pas pu trouver de travail saisonnier cet été. En sus des saisonniers non embauchés, une part importante des salariés « permanents » est restée au chômage partiel cet été. En août, 3 880 salariés étaient toujours concernés, soit 5,1 % du total des salariés présents au 1^{er} janvier 2020.

Le nombre d'allocataires du RSA progresserait de près, +7 % en 2020, et de 1 100 personnes en 2021 (7 400 allocataires, +18 % sur un an).

	Taux de chômage (moyenne annuelle, % de la population active)						
	2016	2017	2018	2019	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)
Scénario central	10,5	9,9	9,3	8,5	10,5	11,9	10,8
Scénario dégradé	-	-	-	-	10,9	13,6	12,1
Scénario reprise en V	-	-	-	-	10,4	10,2	9,7

	Taux de pauvreté (% de la population*)						
	2016	2017	2018 (e)	2019 (e)	2020 (p)	2021 (p)	2022 (p)
Scénario central	19,6	18,7	18,1	17,7	18,3	19,0	19,3
Scénario dégradé	-	-	-	-	18,5	19,3	20,0
Scénario reprise en V	-	-	-	-	18,2	18,5	18,5

* Population des ménages couverts par l'enquête

Source : Geocodia

Ainsi en 2021, un effort très important sera consenti afin d'accompagner le financement de l'allocation pour 1200 bénéficiaires supplémentaires, soit une augmentation de l'ordre de 6 millions pour ce seul poste.

La situation de crise oblige, à renforcer l'ensemble des leviers et à s'interroger sur des offres nouvelles, tant dans les prises en charge individuelles, que dans les modes de contact et de communication avec les publics.

Elle nous amène également à réinterroger nos modes d'intervention en comprenant le phénomène de crise et en évaluant ces impacts. Une étude, est ainsi en cours afin de disposer d'une vision territoriale affinée par EPCI.

Les partenariats seront renforcés afin de faire converger l'ensemble des moyens de lutte contre la précarité.

Sur le sujet de l'aide alimentaire, particulièrement prégnant, il est proposé de lancer, dès le 1^{er} trimestre 2021, une conférence sociale, dédiée à la recherche de solutions sur la garantie alimentaire pour tous. Les axes de travail 2021 concernent pour l'accompagnement individuel des modalités de prise en charge plus agiles pour répondre à la crise : déploiement du 1^{er} accueil social de proximité afin de couvrir 98 % de la population, permanences de N° vert pour les urgences alimentaires et les violences faites aux femmes, engagement des travaux pour la mise en place d'une plateforme téléphonique.

En parallèle, les dispositifs sont renforcés et diversifiés afin d'accompagner au mieux les nouveaux publics et la diversité des situations : révision des règlements d'aides individuels pour tenir compte des nouveaux publics et intervenir en accompagnement moins ponctuel, proposition d'une nouvelle aide afin de faire face aux accidents de la vie avec une capacité d'accompagnement financier plus significative.

Dans le domaine de l'insertion, le Plan Territorial d'insertion d'appuie en 2021 sur une plus dynamique dans le domaine de l'insertion professionnelle et dans la levée des freins à l'emploi : déploiement du dispositif expérimental DICAPE, actions de coaching, décloisonnement de m'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires de RSA par la mise en place de référents parcours, augmentation du niveau des financements des contrats aidés pour les bénéficiaires de RSA.

Enfin des offres ciblées seront déployées en direction des femmes victimes de violence dans le cadre du programme d'actions de l'observatoire territorial porté par la CDC, et en direction des plus vulnérables, par des actions de soutien supplémentaires sur le logement des grands précaires

Dans le domaine du logement, l'année 2021 consacrera la mise en œuvre d'un règlement logement unifié qui permettra de déployer l'ensemble des aides sur les deux ex départements.

Enfin, les budgets du soutien aux associations et aux actions partenariales seront augmentés, en particulier, le budget de l'aide alimentaire, et le budget de l'insertion par l'activité économique. La mise en œuvre du nouveau règlement des interventions permettra la prise en compte de demandes anciennes du monde associatif : pluri-annualités de certaines conventions, soutien aux associations employant des bénévoles....

La politique de protection de l'enfance et de la famille, s'adresse aux enfants et aux familles qui connaissent des difficultés ponctuelles et identifiées. Elle vise à garantir la prise en compte des besoins

fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Dans ce domaine, l'offre d'accueil existante reste sous dimensionnée et souvent inadaptée du fait de la complexification des situations prises en charge qui sollicitent des interventions pluridisciplinaires et spécialisées. Cette situation induit un budget toujours très dynamique en lien avec l'augmentation du volume de prises en charge et des projets engagés

En 2021, la finalisation du Schéma de l'enfance et des services aux familles doit pouvoir éclairer les choix politique de création et d'implantation de nouvelles structures, indispensables à la prise en charge des enfants et notamment les besoins en termes d'accueil de mineurs relevant d'une politique de protection de l'enfance généraliste et l'accueil de MNA qui nécessite des modalités d'accueil adaptées. Les études préalables à la réhabilitation du Foyer Notre Dame devraient être achevées dans la perspective de création d'un foyer parental

Le déploiement du programme d'actions élaboré dans le cadre de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance doit permettre d'apporter des réponses en termes de formation, de renforcement du partenariat, de contrôle des établissements, d'offre plus importante à destination des enfants en situation du handicap, mais surtout d'améliorer les dispositifs d'accompagnement des enfants sous protection : bilans de santé....

À ce jour, la protection de l'enfance intervient essentiellement sur le volet curatif et très peu sur le volet préventif. Les actions mises en œuvre en 2021 contribuent au développement d'une culture de prévention, qu'il s'agira de continuer à développer en lien avec les PMI. Le déploiement du programme d'actions de l'Observatoire territorial de l'Enfance, véritable outil d'animation partenarial, permettra d'engager le repérage des besoins de formation et les évaluations nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue.

L'année 2021 est également une année de consolidation des ressources internes de la Direction de l'enfance, devant permettre de structurer et de renforcer les effectifs des services, tout en travaillant à la structuration d'un véritable service de prévention.

Dans le domaine de la prévention, la politique de reconstitution d'une offre territoriale de prévention portée par la Collectivité de Corse se poursuit : structuration des Centres de planification du Cismonte, et renforcement du réseau RIMANA dans l'accompagnement des femmes dans leur choix d'IVG. Le public jeune fait l'objet de plusieurs actions dans le cadre du Pattu pe a Ghjuventu. L'offre de CEGIDD (centre de dépistage) est également élargie territorialement.

Les actions des PMI s'étoffent par des offres plus soutenues d'entretien pré et post nataux, de visites à domicile, de repérage de la vulnérabilité, dans le cadre d'une mise en réseau avec les professionnels de la petite enfance en particulier les sages-femmes ; les jeunes mamans et les mères isolées restent un public prioritaire. Les 1000 premiers jours de l'enfant constituent un enjeu d'intervention précoce très important : création d'une équipe pluri professionnelle pour les visites à domicile dans les familles les plus vulnérables,

Dans le domaine du soutien à la parentalité, le financement d'actions auprès des parents est renforcé : promotion et création de maisons ouvertes sur le Cismonte, achat de berceaux et formation des assistantes maternelles pour l'accueil d'enfants adressés par la Protection Maternelle Infantile, formation d'équipes d'aide à domicile formées à la parentalité.

Afin de marquer, cette politique volontariste et de promouvoir les actions, une semaine de la petite enfance sera organisée par le biais de journées d'information sur l'ensemble du territoire.

En matière de santé, et plus particulièrement du soutien à une offre de santé de proximité, des aides au maintien et à l'installation ont été inscrites au nouveau règlement des interventions qui permettront d'intervenir directement auprès des professionnels de santé afin de lutter contre la désertification médicale, en pleine complémentarité avec les aides ARS.

Dans le cadre du développement de ses actions de « l'aller vers », la CDC se positionnera sur le portage du projet de BUSS, en cours d'élaboration sur la Plaine Orientale.

Enfin, le contexte persistant de crise sanitaire sera pris en compte dans l'offre de services portée par la DGA : diffusion de consignes aux partenaires, animation de réunions, soutien en EPI, en cas d'urgence. Une ligne de crédit sera sanctuarisée afin de faire face à l'acquisition de matériels de protection et/ou de tests. Les 2^{èmes} assises de la Santé, seront l'occasion de poser un regard rétrospectif et analytique sur les gestions comparées de la crise, par les autorités, dans différents contextes, et sur la capacité des territoires à produire des réponses.

Dans le domaine de l'autonomie, 3 priorités sont retenues :

-un travail approfondi autour du maintien à domicile : mise en place de contrôle qualité sur l'ensemble de la Corse, mise en œuvre des dispositions de la loi grand âge, poursuite de l'expérimentation sur la réforme de financement, mais aussi de nouvelles mesures : expérimentation d'équipe de repérage de la fragilité : mise en place progressive à compter du deuxième semestre 2021 (financement de 150 000 € en année pleine à compter de 2022)

- une proposition d'intervention significative en investissement pour soutenir les PPI (plans pluri annuels d'investissements des établissements) afin de moderniser et diversifier l'offre d'accueil médico-sociale : financement des projets de modernisation des EHPAD, financement des projets de résidence autonomie et d'habitat inclusif lancés en 2010, lancement d'un appel à projet d'accueils de jour, transformation d'offre, soutien à l'investissement pour la modernisation des ESSMS

- le soutien à l'innovation au travers du financement d'un projet de création d'une technicothèque et d'un living lab.

Dans le domaine du handicap, les actions prioritaires s'inscrivent dans le cadre à la fois de la déclinaison opérationnelle du projet « Corse territoire 100% inclusif » et de la nécessaire adaptation de l'offre médico-sociale. Cette adaptation de l'offre reposant sur deux axes qui seront développés simultanément : la transformation d'une partie de l'offre existante et la création d'une offre supplémentaire. Ce renforcement de l'offre se matérialisera par le lancement d'appels à projet en vue de la création d'une plateforme multimodal du Handicap sur le territoire de l'extrême sud, l'extension des capacités de SAMSAH, et la transformation d'une partie de l'offre existante au profit d'une nouvelle offre de SAVS sur le territoire de la plaine orientale et l'extrême sud. La Collectivité de Corse s'est engagée sur le financement de ces projets à l'occasion d'un avis rendu sur le PRIAC en 2019.

Le contexte persistant de crise sanitaire sera pris en compte dans l'offre de service porté par la DGA : diffusion de consignes aux partenaires, animation de réunions de suivi de la crise, soutien en EPI, en cas d'urgence, équipement des établissements et services en matériels numériques

La finalisation du schéma territorial de l'autonomie en 2021 permettra de dégager les nouvelles orientations de la période 2021-2025.

Les programmes contractualisés européens et nationaux

L'année 2020 a été riche et dense pour les autorités de gestion en charge des fonds européens qui ont dû à la fois assurer la continuité de la programmation actuelle 2014-2020, mener les travaux préparatoires à la prochaine programmation 2021-2027 et s'adapter avec réactivité pour utiliser les règlements adoptés par le Parlement pour faire face à la crise sanitaire.

La collectivité de Corse s'est également attachée à optimiser la fin de la programmation du CPER 2014-2020, et à mener les travaux nécessaires à l'élaboration des futurs contrats.

Enfin, plus spécifiquement, la collectivité de Corse a mené un travail de fond pour assurer la programmation des opérations financées au titre PEI qui se clôturera le 31 décembre 2020 et dont elle assure la maîtrise d'ouvrage tout en travaillant sur le futur Plan de Transformation et d'Innovation pour la Corse qui a vocation à remplacer le PEI au 1^{er} janvier 2021.

L'année 2021 sera de fait et dans la continuité du travail réalisé, une année charnière et stratégique pour les programmes contractualisés tant au niveau européen que national.

L'enjeu pour le territoire est de réussir à maintenir des enveloppes financières à minima équivalentes à celles attribuées lors des précédentes programmations et de s'assurer que l'ensemble des fonds contribueront à la relance. La simplification de l'accès aux fonds sera également un axe de travail renforcé pour l'année à venir.

La collectivité a mené sur l'année 2020 un travail de fond pour optimiser l'utilisation des fonds européens dans le cadre du financement des mesures d'urgence votées par l'Assemblée de Corse dès l'apparition de la pandémie, mais également pour activer tous les leviers de financement nécessaires à l'accompagnement du Plan Salvezza è Rilanciu.

Un premier travail a été mené dès l'adoption par la Commission européenne de l'initiative d'investissement en réponse au Coronavirus « Coronavirus Response Investment Initiative » (CRII), visant à réorienter les fonds encore disponibles des programmes européens 2014-2020 vers des actions dédiées à la lutte contre les effets du COVID-19. Il sera proposé au prochain comité de suivi de se prononcer sur le financement de matériel sanitaire par réallocation de fonds FSE sur le programme Corse 2014-2020.

Dans le cadre de son plan de relance, la Commission européenne a décliné plusieurs instruments dont le fonds REACT EU qui abonde la politique de cohésion 2014-2020, à hauteur de 47,5 Milliards d'euros. Le fonds REACT EU qui pourrait doter la Corse d'une enveloppe de 33 M€.

L'objectif de ce dispositif est d'utiliser la politique de cohésion pour réinjecter les fonds dans les secteurs qui en ont le plus besoin, parmi lesquels **le tourisme, la santé, la culture, l'aide aux entreprises et à l'emploi ainsi que la transition écologique et digitale.**

Au regard des thématiques, il apparaît évident que la Corse et tous les pans de son économie sévèrement touchées par les effets de la crise sanitaire doivent être accompagnés par des mesures de soutien, mais également à plus long terme par une transition structurelle du modèle économique. Cette réflexion doit être menée dans une approche durable, respectueuse des écosystèmes terrestres et marins permettant de s'inscrire dans une démarche de transition écologique impliquant une diminution de la consommation des ressources et limitant l'impact environnemental des activités économiques.

Ainsi, la proposition d'introduire un nouvel objectif thématique transversal "Favoriser la réparation de la crise dans le contexte de la pandémie COVID-19 et préparer une relance numérique verte et

résiliente de l'économie" dans l'actuel programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 sera présenté au prochain comité de suivi. Cet objectif pourra être décliné en plusieurs axes en cohérence avec les mesures du plan Salvezza à Rilanciu adopté par l'Assemblée de Corse.

Cette mise en cohérence des cofinancements mobilisables se poursuit dans le cadre de l'écriture du prochain PO 2021-2027.

La future programmation qui est conditionnée à l'aboutissement du trilogue européen sur la stratégie financière des politiques de cohésion et politique agricole, oriente toute déclinaison de la stratégie européenne portée par les Etats membres et en corolaire celle mise en œuvre par les autorités de gestion sur leur territoire.

Suite à l'approbation d'un accord sur le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027 entre le Conseil, le Parlement et la Commission européenne, les règlements de cohésion pourront être adoptés au plus tôt fin janvier 2021. La soumission de l'accord de partenariat pourrait se faire immédiatement après l'entrée en vigueur des règlements européens et leur publication au journal officiel de l'UE en mars ou avril 2021. Les programmes opérationnels par effet miroir pourraient être approuvés trois mois maximum après.

La programmation 2021-2027 pourrait débuter au plus tôt au 2^{ème} semestre 2021, avec une rétroactivité au 1^{er} janvier 2021 sauf pour le fonds REACT EU avec une rétroactivité au 1^{er} février 2020. Le poids des fonds européens, particulièrement important pour la Corse, représente **275 millions d'euros** pour la période 2014-2020, dont près de **125 millions d'euros** pour le développement économique, l'emploi et l'aménagement du territoire, plus de **148 millions d'euros** pour l'agriculture, la forêt et le développement rural, et plus de **5 millions d'euros** pour la pêche et l'aquaculture. Le niveau de consommation de ces programmes témoigne de l'importance des fonds européens pour le territoire.

Ainsi, le Programme opérationnel FEDER FSE 2014 2020 doté d'une enveloppe de **115 M€ (FEDER FSE)** connaît un **taux de programmation de 74 %** et joue un rôle primordial pour réduire les disparités territoriales en soutenant notamment des projets clés dans les domaines de l'innovation et de la recherche, des PME, de l'emploi, de la formation, de l'environnement et du développement urbain et rural.

Cette enveloppe sera abondée par le volet REACT EU. Il sera donc nécessaire **d'accompagner les acteurs** pour mobiliser ces instruments qui constituent un enjeu pour la Corse qui a durement été touchée par la crise liée au COVID-19, dans le calendrier imposé par l'Europe.

L'optimisation des crédits européens est d'autant plus nécessaire que l'année 2021 sera en principe une année charnière entre la poursuite de la programmation actuelle et le démarrage de la future programmation du fonds REACT EU et du Programme Opérationnel (PO) 2021-2027.

La Collectivité de Corse en tant qu'autorité gestion a mené durant l'année 2020 le cycle de préparation nécessaire à l'élaboration du prochain Programme Opérationnel 2021-2027. Les travaux ont démarré par le lancement d'ateliers thématiques en novembre 2019 et se sont poursuivis tout au long de l'année 2020 avec l'adoption des axes stratégiques en juillet 2020 par l'Assemblée de Corse et permettront de transmettre une version finalisée de programme en fin d'année 2020.

Les négociations menées par la CdC auprès de l'Etat, ont permis l'intégration du volet insulaire et plus spécifiquement de la région Corse dans le projet d'accord de partenariat qui fixe les grandes orientations de la programmation européenne 2021-2027.

Il s'agit de permettre à la Corse en tant que territoire insulaire de bénéficier au même titre que les régions ultra périphériques, de réponses différenciées et proportionnées destinées à compenser le

handicap de la discontinuité territoriale propre à ce territoire et ce en application de l'article 174 du TFUE qui prévoit des dispositions spécifiques en faveur des îles.

L'objectif est de pouvoir bénéficier d'une réglementation adaptée (taux d'intervention approprié, éligibilité pertinente – par exemple du matériel roulant en matière de transport collectif durables, etc.) Il est important de noter que le montant des enveloppes calculés sur la base d'un ratio de 50€/habitant/an porte l'enveloppe prévisionnelle à environ **116 M€, soit une enveloppe équivalente à l'actuelle.**

Le ratio par habitant attribué à la Corse est plus élevé par rapport aux autres régions. Il était important de maintenir cet écart en faveur de la Corse qui ne pourra probablement pas bénéficier de tous les financements complémentaires comme le Fonds de transition juste.

Lors des échanges, la Collectivité de Corse a également fait valoir la nécessité d'assouplir les règles nationales de gestion et d'éligibilité pour pouvoir répondre de manière pertinente et réactive aux conséquences de la crise : contrôles proportionnés et ciblés, déplaçonnement des taux nationaux d'intervention, régimes d'aides à adapter aux entreprises en difficulté...

De même une demande a été faite au Gouvernement pour identifier la Corse dans la même catégorie que les régions d'Outre-mer pour le programme Europact afin de bénéficier d'un taux de cofinancement de 85 % sur l'assistance technique nationale en vue de renforcer les équipes dédiées à la gestion des fonds et notamment à la relance et de mener le travail de simplification d'accès aux cofinancements attendus par les porteurs de projets.

Le travail d'écriture s'est poursuivi selon les orientations stratégiques présentées à l'Assemblée de Corse selon les cinq objectifs prévus par la future politique de cohésion en identifiant les priorités pour la Corse.

Ces axes ont été élaborés de manière rationnelle et resserrée pour faire converger les besoins issus du diagnostic territorial mené par la collectivité vers les attentes de l'Europe :

- OS1 - Une Europe plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante
- OS2 - Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone par l'encouragement d'une transition énergétique propre et équitable, des investissements verts et bleus, de l'économie circulaire, de l'adaptation au changement climatique, de la prévention et de la gestion des risques
- OS3 - Une Europe plus connectée par l'amélioration de la mobilité et la connectivité régionale aux TIC
- OS4 - Une Europe plus sociale
- OS5 - Une Europe plus proche des citoyens

Le prochain comité de suivi des fonds européens devra ainsi se prononcer sur l'ensemble des travaux menés pour entériner les modifications de maquette proposés pour autoriser l'utilisation de fonds européens comme cofinancement des acquisitions de matériels sanitaires tel que prévu au règlement CRUI+ ; il se prononcera également sur la stratégie d'utilisation des fonds REACT EU ainsi que sur une première version du PO 2021-2027 rédigé à partir du diagnostic territorial réalisé par les services et conformément aux axes débattus par l'Assemblée de Corse.

S'agissant du Programme de Développement Rural de la Corse 2014-2020 doté d'une enveloppe FEADER de plus de **148 M€**, le taux de programmation proche des 80 % a permis de soutenir le secteur agricole et d'engager une politique renforcée dans le domaine du développement rural et qui devront être utilisés pour faire face à la crise COVID-19 pendant la période de transition.

L'enveloppe FEADER 2014-2020 sera en principe abondée par la Commission européenne par un fonds dédié à la relance est évalué à 24 M€ pour accompagner les agriculteurs et les acteurs du monde rural.

Le travail de suivi de d'optimisation effectué tout au long de l'exercice 2020 par les services de l'ODARC et de la collectivité présenté à la DG AGRI en novembre dans le cadre de la rencontre annuelle renvoie à deux modifications de la maquette financière qui permettront dans un premier temps d'abonder certaines mesures dont des besoins en matière de programmation ou de paiement ont été identifiés comme ceux de l'ICHN, de la DJA et certains investissements en matière de développement rural.

Ces ajustements précèdent une modification plus importante à engager dès le début de l'année 2021. La modification portée en 2021 consistera à intégrer dans le PDRC (programme de développement rural pour la Corse) les crédits dits de transition ainsi que ceux de l'instrument de relance du FEADER dès que la réglementation idoine sera adoptée. Cette modification pourra donc faire l'objet d'une négociation avec la Commission européenne pour réadapter la stratégie globale du programme.

La période de transition en cours de discussion devrait prolonger les programmes pour une durée de deux ans. Les programmes devront de fait être modifiés afin de garantir une date de fin de mise en œuvre à 2025 au lieu de 2023.

Le Plan Stratégique national, ossature de la prochaine programmation devrait être présenté en 2021. La collectivité a sollicité auprès du Gouvernement l'assurance de la reconduction des modalités actuelles de gouvernance du PDRC pour la future programmation 2021-2027.

Coopération internationale et décentralisée

Ainsi, la Collectivité de Corse mène au titre de la coopération territoriale européenne une politique volontariste multiforme et multisectorielle au profit de ses acteurs et de son territoire. Dans ce cadre, la CdC a établi par son action des relations partenariales étroites et durables avec des régions de pays européens pour renforcer son attractivité, sa compétitivité, l'échange de bonnes pratiques, et la mise en valeur de ses atouts et savoir-faire.

Ainsi, les 4 appels à projets publiés dans le cadre du Programme de coopération INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020 ont permis de mobiliser une enveloppe de près de 26 M€ de FEDER pour la Corse. Le total des projets approuvés avec un partenariat corse sur les 4 appels à projets s'élève à 92 projets. Un 5ème appel à projets est en cours d'instruction.

S'agissant des autres programmes de coopération, la CdC s'efforce également de renforcer son dispositif d'accompagnement auprès des acteurs notamment à travers le 2ème appel à projet du programme MED qui a abouti à l'approbation de 3 projets avec partenariat Corse.

Concernant la préparation du prochain programme Italie-France Maritime au Département des Bouches-du-Rhône, la collectivité de Corse a souhaité attirer l'attention du Gouvernement sur la perspective d'extension du périmètre du programme Italie-France Maritime. Si cette perspective d'extension paraît prometteuse en termes de coopération et de nouveaux partenariats, elle renvoie nécessairement à l'équité dans les contributions des deux états. Nos partenaires italiens avaient manifesté leur intérêt pour une telle ouverture, et avaient néanmoins exprimé le souhait de voir posée la condition selon laquelle la contribution française devait être adaptée à l'enveloppe du futur programme, dans la perspective d'un élargissement du périmètre et, a fortiori, dans le contexte actuel étant donné que l'enveloppe italienne subit une diminution de 30 %.

Dans le prolongement des programmes européens, la politique de la Collectivité de Corse en matière de **relations internationales sera renforcée en 2021** afin de contribuer au rayonnement économique et culturel des ressources de l'île dans le cadre d'échanges diplomatiques et de partenariats variés.

La Collectivité de Corse souhaite au titre de l'année 2021 donner une nouvelle impulsion à sa politique de coopération internationale par **l'adoption d'une stratégie dédiée.**

Il est donc fondamental d'avoir une démarche volontariste d'accompagnement de la population dans cette ouverture, notamment la jeunesse, vivier de la future internationalisation du territoire.

Pour internationaliser son territoire, la Collectivité de Corse doit construire des politiques publiques transversales et pérennes, en assurant la coordination constante des acteurs.

Concomitamment à la construction de la future programmation européenne 2021-2027, les négociations entre l'Etat et les régions devront être menées au niveau national pour élaborer les futurs CPER.

Le CPER actuel doté d'une enveloppe Etat et Collectivité de Corse de **214 M€** connaît un taux de programmation de 71 % et sera en principe intégralement consommé.

Le CPER Corse doit s'accompagner de budgets complémentaires. Sur les précédents CPER, les enveloppes allouées à la Corse tenant compte de l'existence du PEI étaient inférieures à celles mises en répartition au niveau national.

Le futur Plan de transformation et d'investissement pour la Corse est appelé à succéder à compter de 2021, au programme exceptionnel d'investissement (PEI). Dans la continuité du PEI, ce plan devra permettre de financer des opérations d'intérêt majeur qui présentent un effet de levier suffisant pour contribuer au rattrapage structurel de l'île.

Le travail de fond réalisé tout au long de l'année 2020 doit permettre de reconduire ces futurs programmes contractualisés en 2021 dans une logique de financements croisés avec les programmes européens afin de permettre aux porteurs de projets d'accéder rapidement à ces crédits qui contribueront ainsi au soutien du tissu économique et participeront à la relance économique.

L'enseignement secondaire et l'accompagnement éducatif

Dans le domaine de l'enseignement secondaire, la Collectivité de Corse devra non seulement assurer une mise en œuvre efficace des compétences qui sont les siennes, mais aussi adapter son action au regard des spécificités territoriales et en tenant compte également des problématiques apparues lors de la crise sanitaire. Les principaux enjeux sont les suivants :

- continuer à améliorer la réussite éducative et à prendre en compte la spécificité des établissements tout en assurant une équité de traitement des élèves sur tout le territoire insulaire ;
- doter les établissements scolaires de moyens financiers, humains et matériels permettant d'offrir les meilleures conditions de travail possible à la communauté éducative grâce à la qualité de l'accueil et au respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- maintenir en conditions opérationnelles les matériels et réseaux informatiques tout en optimisant leur gestion ;
- négocier un cadre normatif spécifique permettant d'obtenir un traitement équitable et non pas égalitaire par l'attribution de moyens humains d'enseignement adaptés et ceux dans un cadre pluriannuel défini ;
- Proposer une carte des formations complémentaire, renouvelée et adaptée aux besoins des territoires.
- mener une politique bâtiminaire dynamique et prospective s'inscrivant dans une volonté d'adapter les établissements aux enjeux du XXI siècle.

Dans le domaine de l'accompagnement éducatif, la Collectivité de Corse a pour ambition de construire et proposer à moyen terme un programme territorial d'actions éducatives destiné aux différents établissements de l'île, depuis l'école primaire jusqu'au « post-bac » des lycées et l'Université de Corse, en passant par les centres de formation des apprentis ou encore les missions locales, autour de deux axes majeurs :

- l'accompagnement de la réussite scolaire ;
- le soutien à la construction personnelle et citoyenne des jeunes et des adolescents.

Dans un souci notamment de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, ce programme devra permettre aux jeunes d'une part de multiplier les expériences citoyennes, culturelles, artistiques et sportives, et d'autre part de consolider leurs parcours scolaires et d'études, tout en renforçant leur formation. Il participera de façon importante au plan général de lutte contre le décrochage mis en œuvre par notre Collectivité.

Ce programme, qui doit être élaboré en étroite collaboration avec les directions, agences et autres offices de la Collectivité de Corse, mais également le Rectorat, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt ou encore la Direction Régionale des Affaires Culturelles, devra s'inscrire pleinement, en cohérence, avec les actions identifiées au titre du « Pattu pè e ghjuventù », qui vise une meilleure adaptation de l'action publique aux besoins des 11-30 ans avec notamment comme objectifs principaux celui de construire un système éducatif performant et innovant, ou encore de favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île.

Les objectifs et les priorités pour l'année 2021 sont les suivants.

- Objectif 1 : attribuer les moyens humains financiers et matériels adaptés au fonctionnement de chaque établissement tout en anticipant les conséquences et la durée de la crise sanitaire mais aussi la mise en œuvre d'actions ciblées (circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

- Objectif 2 : doter les établissements des financements complémentaires nécessaires en matière de projets éducatifs (numérique, langue corse, développement durable, culture scientifique...).
- Objectif 3 : réviser la carte des formations professionnelles en l'adaptant aux besoins des entreprises et des territoires, et ce, en complémentarité des formations dispensées dans les CFA et à l'AFPA.
- Objectif 4 : élaborer une nouvelle contractualisation avec chaque collège et lycée.
- Objectif 5 : accélérer les travaux dans les domaines réglementaires, accessibilités (Ad'AP), économies d'énergie, sécurité/sûreté, (CPER, Plan de relance/volet Rilanciu).
- Objectif 6 : engager un programme de revitalisation des internats (Internat d'excellence, Plan de relance).
- Objectif 7 : poursuivre les rénovations lourdes de bâtiments, extensions et aménagements pédagogiques prévus dans le PPI 2018 2023.
- Objectif 8 : finaliser la réflexion relative à la création d'un nouvel établissement secondaire dans le Grand Aiacciu.
- Objectif 9 : mettre en opérationnalité la nouvelle gestion des réseaux et des parcs informatiques en lançant notamment deux chantiers pilotes (CPER, FEDER).
- Objectif 10 : pérenniser les appels à projets éducatifs mis en œuvre,
 - « I trufei scularii di u sviluppu à longu andà - Les trophées scolaires du développement durable » ;
 - « E so vite facenu a nostra storia – leurs vies font notre histoire » ;
- Objectif 11 : lancer de nouveaux appels à projets éducatifs favorisant l'innovation et l'expérimentation pédagogique et territoriale :
 - appel à projets « Educ'Altitudine/Educ'Altitude » destiné à soutenir et à accompagner toutes les initiatives éducatives innovantes locales qui permettront de faire découvrir aux plus jeunes ces zones d'exception de « Montagne » et les activités humaines qui y sont exercées, mais également de développer des compétences transversales (savoirs, savoir-être, savoir-faire) à travers des activités ludiques, culturelles, scientifiques ou encore sportives ;
 - appel à projets « Trasmetta », appel à projet collaboratif destiné à renforcer la volonté de sauvegarder certes, mais aussi et surtout de développer et de transmettre la langue corse ;
 - appel à projets « Cuntinuità pedagogica », appel à projets autour de la continuité pédagogique. En effet cette crise sanitaire met en évidence combien il était indispensable d'assurer la continuité des enseignements par tous les moyens possibles ;
 - lancement d'une étude préalable à l'élaboration du guide territorial des actions éducatives ;
 - élaboration d'une convention tripartite entre la Collectivité de Corse l'OCCE du Cismonte et l'OCCE du Pumonte ;
 - organisation et mise en œuvre des « Prix des meilleurs bacheliers – Promotion 2021 » ;
 - financement de séjours éducatifs et de voyages scolaires du 1^{er} degré.

L'enseignement supérieur, la recherche et la culture scientifique

La politique de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a été définie dans le Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, et de l'Innovation (SESRI 2017-2022) approuvé par l'Assemblée de Corse le 17 octobre 2017. De même, pour la Culture Scientifique Technique Industrielle et l'Innovation (CST2I) une convention-cadre CST2I 2019-2022 « Pour favoriser une démocratisation et une diffusion, de la culture scientifique technique et industrielle, de la recherche et de l'innovation et promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse » a été signée le 22 mars 2019 avec les services de l'État. Dans les prochains mois, ces documents stratégiques devront trouver dans les futures contractualisations (CPER, le PTIC, le PO FEDER pour la période 2021-2027, mais aussi le Plan de Relance) une complémentarité permettant la mobilisation de cofinancements assurant une mise en œuvre efficiente des politiques définies.

Le secteur de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture scientifique devra également tenir compte des objectifs de la Loi de programmation de la recherche 2021-2030.

La Collectivité de Corse ayant à sa charge le financement, la construction, l'équipement et l'entretien des établissements d'enseignement supérieur figurant à la carte des formations approuvées par l'Assemblée de Corse, l'institution continuera d'apporter son soutien financier aux opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Université. La Collectivité de Corse lancera également sous maîtrise d'ouvrage propre cette fois-ci la rénovation lourde du site de l'INSPÉ d'Aiacciu : réaménagement des bâtiments A et B, rénovation énergétique et mise en accessibilité.

En matière de vie étudiante, la Collectivité de Corse a souhaité mettre en place une véritable politique d'aide à la réussite et de lutte contre la précarité. C'est ainsi qu'elle s'est dotée d'un « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante pour la période 2019-2023 ». La Collectivité de Corse soutient aussi bien les étudiants en difficulté, que la mobilité internationale et infraterritoriale, mais elle souhaite également reconnaître et encourager l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou citoyenne.

Le « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023 », au regard notamment de l'arrêté 20/1374CE du Conseil exécutif de Corse en date du 21 juillet 2020, a été amélioré au regard des besoins exprimés sur le territoire. Voilà pourquoi, certaines mesures d'aide ont été modifiées, voire créées, portant le nombre de mesures à 20. Le schéma devra également revoir et renforcer tous les partenariats de la Collectivité de Corse, et notamment ceux avec l'Université de Corse ou encore le CROUS de Corse. Face à la gravité de la pandémie de la COVID-19 et au regard d'une crise économique qui s'annonce et dans la perspective d'un Plan de Relance visant notamment à accompagner les jeunes les plus défavorisées vers une qualification, la Collectivité de Corse devra consolider, renforcer, maîtriser et orienter son soutien notamment afin de mieux lutter contre la précarité.

Les objectifs et les priorités pour l'année 2021 sont les suivants.

- Objectif 1 : soutien aux politiques d'enseignement supérieur, de recherche et de culture scientifique.

Les principales priorités pour 2021 sont les suivantes :

- contractualisation avec les principales plateformes de recherche (Plan de Relance/Volet Rilanciu) ;
- programmation de projets de recherche nouveaux, lancement d'AAP PO FEDER et CPER 2021-2027 ;
- renégociation de la convention tripartite (DGF-DGE) au titre de l'année 2021 ;
- contractualisation avec le CNAM au titre du dispositif « Cœur de Ville » (villes de Bastia et d'Aiacciu) ;

- organisation d'un forum territorial de la CSTI ;
- programmation des trophées scientifiques 2021 et de la fête de la science 2021 ;
- lancement d'appels à projets CSTI conformément à la convention-cadre CST2 ;
- initiation des premiers travaux préparatoires au SESRI 2021-2030.

- Objectif 2 : soutien aux politiques d'aide à la réussite et à la vie étudiante. Les principales priorités pour 2021 sont les suivantes :

- adaptation et amélioration des mesures du « Schéma d'Aide à la Réussite et à la Vie Étudiante 2019-2023 ». Cet objectif vise notamment à intégrer les problématiques rencontrées lors de la crise sanitaire en adaptant les mesures de soutien et d'accompagnement au service des étudiants les plus fragiles. Il s'agit ici d'une action définie dans la mesure 5.9 du plan Salvezza : « Contribuer à la résilience des étudiants les plus précaires » ;
- mise en œuvre des contrats d'objectifs avec le CROUS de Corse et l'Université de Corse, en cohérence notamment avec le Schéma Directeur de la Vie Étudiante de l'Université de Corse ;
- élaboration d'un Guide du schéma d'aide à la réussite et à la vie étudiante ;
- mise en place de la mesure 20 « Prima Necessità », qui prendra la forme de bons d'achats et/ou de chèques alimentaires pour l'alimentation, mais également pour des d'articles de première nécessité en faveur des étudiants ;
- lancement des travaux préparatoires du Schéma d'aide à la réussite et la vie étudiante 2023/2027.

- Objectif 3 : soutien aux politiques bâtimementaires :

- financement des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'Université (Plan de relance/Volet Rilanciu/CPER 2021-2027) ;
- lancement du programme de réhabilitation du site de l'INSPÉ d'Aiacciu (PTIC).

La formation et l'orientation tout au long de la vie

La Collectivité de Corse élabore, coordonne et finance un dispositif de formation professionnelle cohérent, adapté aux besoins du territoire, favorisant la qualification et l'insertion des différents publics en recherche d'emploi. La Collectivité de Corse organise également l'orientation professionnelle de tous les publics notamment à travers la diffusion et la mise à disposition d'une information pertinente sur les formations et les métiers dans le cadre de l'action menée par le Service Public Territorial de l'Orientation (SPTO) qu'elle pilote. Deux documents stratégiques, en cohérence avec SRD2II, ont fixé les objectifs prioritaires à mettre en œuvre : le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles 2017-2022 (CPRDFOP) et le Plan Régional d'Investissement dans les Compétences 2019-2022 (PRIC). Enfin le plan Salvezza voté à la fin de l'année 2020 a défini certaines priorités au regard des urgences économiques induites par la crise sanitaire de la Covid-19.

Pour 2021, les objectifs et les priorités sont les suivants.

- Objectif 1 : améliorer la remontée des besoins en formation des entreprises à travers l'animation des comités locaux Emploi/Formation et en collaboration avec le dispositif interconsulaire (PRIC).
- Objectif 2 : mobiliser au maximum le PRIC à travers la convention financière 2021 afin de dynamiser la formation des publics en recherche d'emploi, en particulier les jeunes (marchés publics et commande AFPA). Cette action se fera par l'intermédiaire de la commande publique et mobilisera également du FSE. Un appel à projets relatif à la mise en place d'actions innovantes sera lancé. Il s'agira notamment de « Réorienter les compétences vers les filières porteuses en Corse » dans le cadre du plan Salvezza, mesure 4.4.
- Objectif 3 : améliorer les outils de gestion et d'action à travers une mise en œuvre des marchés publics plus réactive (accords-cadres) et la mise en place d'un applicatif (plateforme Agora) destiné au suivi des parcours des stagiaires.
- Objectif 4 : renforcer l'accompagnement des organismes de formation en particulier dans le cadre d'une transition vers un enseignement à distance plus présent, mesure 4.5 du plan Salvezza.
- Objectif 5 : favoriser la mise en place de dispositifs d'alternance ou d'apprentissage dans les filières stratégiques, mesure 4.2 du plan Salvezza.
- Objectif 6 : accompagner les entreprises dans la formation de leurs salariés au regard notamment des besoins induits par la crise sanitaire, mesure 4.3 du plan Salvezza.
- Objectif 7 : finaliser le nouveau schéma des formations sanitaires et sociales qui devra répondre de façon efficiente aux besoins des territoires (PRIC).
- Objectif 8 : enrichir, améliorer la communication et la valorisation du site Corsica Orientazione, mais aussi le Service Public Territorial de l'Orientation (signature de la nouvelle charte du SPTO).
- Objectif 7 : mettre à disposition une offre d'informations exhaustive et pertinente sur les formations et sur les métiers à destination des publics (boîte à outils, kits d'informations collègue et lycée).
- Objectif 8 : coordonner, professionnaliser et valoriser le réseau des Conseils en Évolution Professionnelle (CEP) de Corse.
- Objectif 9 : mieux piloter les dispositifs de repérage, de prise en charge et de suivi des décrocheurs, en particulier dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18 ans, mesure 4.6 du plan Salvezza.

Le développement de la langue corse

Les deux principaux champs d'intervention de la politique linguistique portée par la Collectivité de Corse sont, d'une part, l'éducation et la formation, d'autre part, la promotion et la diffusion de la langue corse dans la société.

Au-delà de la reconduction de certains projets, il a été décidé de mener une véritable politique de fond s'inscrivant dans le nécessaire processus de « coofficialisation ». Celle-ci sera bâtie sur 2 axes majeurs que sont la formation et l'équipement linguistiques. L'équipement comprend l'accompagnement, l'expertise et la création d'outils linguistiques. Le contexte lié à la crise sanitaire que nous traversons doit lui aussi être pris en compte et appelle à la mise en œuvre d'innovations notamment dans l'accès à la formation et aux ressources en langue corse dans tous les domaines.

Trois objectifs prioritaires ont été définis pour l'année 2021 (CPER) :

- Objectif 1 : aider au développement de dispositifs de formation à la langue corse à distance à destination du grand public et des élèves des enseignements primaires et secondaires. Attendus : nombre de « Case di a lingua » en ligne ; MOOC Langue Corse niveau B2 ; équipement des filières bilingues du 1er et du 2d degré en laboratoires de langue mobiles avec dotations pour les élèves.

- Objectif 2 : soutenir le développement de l'apprentissage de l'immersion dans le domaine éducatif et sociétal. Attendus : augmentation du nombre d'adhérents des « Case di a lingua » et régularité de l'offre d'immersion sur le territoire ; création de 2 centres d'immersion longs séjours : Aiacciu, Valle d'Alesgiani ; Formation en langue corse pour la totalité des ATSEM intervenant dans écoles maternelles immersives.

- Objectif 3 : soutenir et développer l'équipement linguistique. Attendus : création d'outils de normalisation de la langue (dictionnaires, grammaires, etc.), ressources pédagogiques, travaux du Cunsigliu di a Lingua, enquêtes sur la transmission linguistique ; médias & lingua corsa ; accroissement des productions audiovisuelles (doublage, sous-titrage, etc.) et numériques en langue corse ; renforcer la présence de la langue corse dans les médias locaux en particulier les médias en ligne : AAP langue corse numérique.

La culture

L'Assemblée de Corse a adopté en 2017 un nouveau cadre de l'action culturelle organisé autour de quatre axes majeurs : **INGRANDÀ INCU A CULTURA**, par l'apprentissage et l'éducation artistique et culturelle, la Culture devient facteur d'épanouissement et d'esprit critique ; **SVILUPPÀ A CREAZIONE**, par le soutien à la création artistique, qui met en mouvement la culture corse, riche d'influences multiples qu'elle sait intégrer et transformer ; **FA VEDE E FÀ CUNOSCE A CREAZIONE IN OGNI LOCHI È ALDILÀ** par le soutien à la promotion, il s'agit de permettre à la Corse d'affirmer l'originalité de sa culture en la faisant connaître, **INTREPRENDE INDÈ A CULTURA** par le soutien à l'attractivité du territoire, notre Collectivité donnera aux entreprises culturelles insulaires la possibilité d'être un moteur du développement économique de l'île.

Dans un contexte où la Culture a été et reste fortement impactée par la crise sanitaire, la Collectivité de Corse souhaite soutenir le développement culturel en donnant à chacun la possibilité d'accéder à la Culture, en donnant aux créateurs la possibilité de créer et de montrer leurs œuvres, en favorisant la transmission de nos pratiques traditionnelles pour s'ouvrir au monde, en permettant le rayonnement de la culture corse, en soutenant la structuration des filières culturelles, en favorisant la transversalité des politiques culturelles avec d'autres politiques, touristiques, sociales, économiques.

La concertation et l'accompagnement des acteurs seront en 2021 toujours au cœur de la politique déployée par la Collectivité.

En 2021, il s'agira d'aborder la mise en œuvre du Plan de Transformation et 'Investissement pour la Corse (PTIC) et de prioriser les investissements culturels structurants ; ainsi il s'agira de prioriser la rénovation du Théâtre de Bastia, la mission de programmiste du projet de Pôle culturel autour de l'art contemporain, de l'image et de l'audiovisuel au Couvent Saint François de Bastia.

Ce Pôle pourrait être un lieu de création des images de demain à partir du patrimoine corse et méditerranéen existant dans le domaine de l'art contemporain (FRAC), la photo (Centre méditerranéen de la photographie), du cinéma et de l'audiovisuel. Un lieu d'image, de rayonnement et de création au service de la culture corse et méditerranéenne

Un lieu où réinvestir les œuvres, des codes esthétiques et culturels corses et méditerranéens dans le cadre des pratiques émergentes et existantes de l'image (VR (réalité virtuelle), œuvres immersives, œuvres programmatiques et interactives, jeux vidéo, logiciels d'animation et de travail sur l'image...).

Conçu comme une plate-forme artistique collaborative, il donnerait accès à l'ensemble des arts visuels. La vocation de cette plateforme doit permettre un rayonnement méditerranéen notamment avec les régions avec qui la Corse a tissé des liens historiques, culturels et économiques

En 2021 il s'agira d'inciter les établissements culturels de la Collectivité de Corse, le FRAC Corsica, la Cinémathèque régionale – Casa di Lume, et le Centre d'art polyphonique-Mission voix, à continuer de s'adapter au contexte pour conserver le lien avec les artistes, les professionnels du secteur et le public, et à se positionner comme vecteur de rayonnement au-delà du territoire insulaire au service des acteurs culturels, notamment à l'échelle méditerranéenne.

En 2021, Le Centre d'art polyphonique poursuit la mise en œuvre son projet d'activités et notamment sa politique de développement sur le territoire en concertation avec les acteurs culturels concernés. L'enjeu est considérable car les objectifs poursuivis concernent la démocratisation des pratiques vocales, l'homogénéisation des pratiques, le développement des filières d'excellence, l'optimisation et diversification des filières de formation, l'information maîtrisée, la professionnalisation et la

spécialisation des cadres et le rayonnement pour l'ensemble de notre patrimoine immatériel de notre île.

En 2021, la Cinémathèque de Corse poursuivra la mise en œuvre de son projet d'établissement. Les actions de diffusion seront relancées, avec une priorité donnée au jeune public dans le cadre des différents dispositifs partenariaux. En termes d'événements, outre les rendez-vous réguliers, la Cinémathèque travaille à l'accueil et à la co-organisation d'un festival annuel autour d'une thématique corso-méditerranéenne (été 2021). Ces actions de diffusion, interrompues en 2020, seront bien entendu adaptées au contexte sanitaire et au planning des travaux de rénovation de l'Espace Jean Paul de Rocca Serra. S'agissant des collections, la Cinémathèque poursuivra son travail d'enrichissement et de documentation en lien la plateforme nationale du patrimoine « Garance » qui devrait être opérationnelle au cours de l'année 2021. Par ailleurs, un état des lieux des collections film a été entrepris afin d'investir dans des travaux de restauration et de numérisation des œuvres emblématiques du patrimoine cinématographique lié à la Corse avec la perspective d'en diffuser une sélection sur la plateforme SVoD Allindi.

En 2021, il s'agira d'accompagner les structures financées par la Collectivité, qu'il s'agisse de lieux, d'équipes artistiques, de producteurs, d'éditeurs ou de festivals, à relancer leur activité. Aussi, afin de soutenir l'écosystème culturel et notamment les entreprises, il s'agira d'augmenter les fonds dédiés à la création artistique, arts de la scène (aides à la création de spectacle), secteur audiovisuel (aide à la production de documentaires et d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques) et arts visuels (achat d'œuvres).

Il s'agira également d'accompagner la structuration de ces filières notamment par le biais de regroupement de professionnels et la mise en place de formation afin qu'elles puissent jouer le rôle de véritables filières industrielles, innovantes et pourvoyeuse d'emploi.

Dans le domaine de la lecture publique, une politique volontariste notamment d'animation du réseau des bibliothèques et des médiathèques territoriales mais également des bibliothèques et médiathèques associatives et communales sera menée permettant de soutenir les librairies, les éditeurs, les auteurs et les artistes insulaires.

Enfin, le dispositif « jeunes en librairies » sera proposé en direction des collèges et des lycées avec les acteurs de la chaîne du livre.

Un travail est en cours visant à la numérisation du « Pass Cultura » dans le cadre d'un « Pass Ghuventu » regroupant d'autres prestations à destination de la jeunesse corse.

En 2021, la modernisation des infrastructures culturelles de l'île reste une priorité de la Collectivité de Corse. Il s'agira notamment :

- De finaliser la construction des nouveaux équipements culturels de la Collectivité de Corse, notamment la médiathèque de Santa Lucia di Tallà, et de moderniser certains équipements vétustes (Bibliothèque centrale de prêt Pumonte à Aiacciu),
- D'appuyer les communes et leur groupement dans leurs grands chantiers d'équipement culturel : à Portivechju pour l'ouverture de la nouvelle médiathèque municipale, à Calvi pour la construction du centre culturel, à I Prunelli di Fiumorbu pour la construction de l'école des arts, à Ghisonaccia pour la construction de la salle de spectacle, à Bastia pour la rénovation du théâtre municipal ainsi qu'à Aiacciu pour les travaux de construction de nouveaux locaux pour l'antenne d'Aiacciu du Conservatoire de musique, de théâtre et de danse Henri Tomasi,
- De définir, en concertation avec les intercommunalités, des stratégies locales d'aménagement culturel du territoire dans le cadre de schémas intercommunaux ; il s'agira de mettre en œuvre en faveur des publics éloignés de la culture des opérations sur les territoires ruraux

principalement en relation avec les communes et les intercommunalités, mais également en lien avec les autres politiques sectorielles comme le social ou la jeunesse.

- De rester attentif aux besoins d'équipement des structures culturelles du territoire notamment celles missionnées pour accompagner la création artistique : les « Fabriques culturelles » et les « Laboratoires ».
- De doter Bastia, d'un complexe cinématographique de référence à l'aune d'Aiacciu et Portivechju.

A plus long terme, cette année charnière sera l'occasion de repenser la politique culturelle de la Corse à l'aune de la crise et des évolutions des secteurs, au travers de cinq grands chantiers :

- Lancement des réflexions nécessaires pour la refonte du schéma territorial de la formation initiale à la pratique artistique pour la période 2022-2026. Il s'agira notamment de renforcer l'axe éducation artistique et culturelle par une action transversale entre l'éducation, la culture et le réseau éducatif associatif,
- Lancement d'une étude de déclinaison, en projets, sur les territoires et les communes, des orientations du nouveau schéma territorial du livre qui permettra de donner à la Corse un cadre de référence en lien avec les communes et les intercommunalités,
- Lancement d'actions collectives pour accompagner la restructuration des filières culturelles impactées par la crise : cinéma, arts plastiques, arts vivants et livre.

Soucieuse de tirer les enseignements de plusieurs années de mandat et surtout des problématiques issues de la crise sanitaire, la Collectivité se doit de mener une réflexion intégrant bien évidemment l'existant et les formes connues mais également se donner les moyens d'accompagner et de soutenir des formes innovantes ou encore des formes artistiques non prévues.

Pour ce faire, il y a lieu de mettre en place un fonds Culture qui concourrait au soutien d'activités ou de productions émergentes relevant de démarches artistiques que la crise a conduit à « réinventer ».

Enfin, conformément à la feuille de route, il s'agira de développer notre politique en faveur des échanges, et de la promotion de la culture Corse à l'extérieur et notamment dans le bassin Méditerranéen avec à terme la création d'un outil dédié à cet axe politique.

Il s'agit pour la Collectivité de Corse d'être en mesure de développer une ingénierie d'accompagnement dans tous les domaines.

Trois axes cependant se distinguent :

- Le lobbying, c'est-à-dire une recherche, plus que des effets de masse, d'effets de levier en s'appuyant sur des jeux d'alliances, sur des relais ciblés et influents du monde de la culture en Corse mais aussi à l'extérieur. Le but est d'accompagner les différents acteurs et à travers eux les différentes esthétiques dans une démarche de rayonnement, de participation à des événements internationaux (salons, biennales etc...),
- Le soutien et l'accompagnement en ingénierie afin de faire émerger les projets des acteurs culturels corses aux financements européens, à s'inscrire dans des réseaux à l'échelle méditerranéenne et internationale.
- La promotion qualitative des artistes et des productions insulaires selon une logique « d'ambassade ».

Les missions de cet outil au service de l'ingénierie culturelle se déclineront notamment en termes d'accompagnement, de création, production et diffusion artistique sur le territoire régional, et à l'extérieur de l'île.

Cet outil permettrait notamment par la valorisation d'offres de formation de contribuer à la structuration des filières culturelles et ce selon les esthétiques.

Partenaire des professionnels de la culture insulaire

En réalisant des événements culturels, il concourt à la dynamique de création et à la diffusion de la scène artistique sur tout le territoire régional. Une expertise technique et de conseil reconnu par les professionnels, permettant par ailleurs de valoriser la politique culturelle de la collectivité.

Cet organisme pourrait porter ses actions sur le soutien, l'organisation, la formation, le perfectionnement, la création, l'information, le diagnostic, la diffusion et bien d'autres actions, indispensables aux développements des projets culturels régionaux, à la fois en spectacles vivants et tournages. Les missions d'observatoire lui seraient également confiées.

Développement et ressources et structuration de la filière

Il pourrait accompagner les artistes dans toutes les étapes de leur entreprise culturelle sous diverses formes évolutives, nécessaire à la mise en place des projets : Ateliers, rencontres, formations, résidences... Les équipes seraient en interaction avec les acteurs culturels et essaierait de répondre au plus près à leurs problématiques. Une attention particulière sera portée aux initiatives visant à préfigurer des projets de pépinières d'entreprises culturelles.

.Emploi, économie, territoire... des études réalisées au titre de la mission Observatoire répondraient aux demandes des acteurs culturels formulées lors des points professionnels : rencontres et rendez-vous conseil.

Ces ressources en termes d'études, d'enquêtes et d'états des lieux seraient mis à disposition.

Enfin, dans la continuité et l'amplification des mesures initiées par les plans Salvezza et Rilanciu, la Collectivité amplifiera ses actions de conseil et d'accompagnement aux acteurs et activera les effets de leviers sur l'économie culturelle en impulsant des actions nouvelles telles que la multiplication des Appels à Projets et un recours accru à la commande publique en matière artistique.

Au titre de Salvezza, ont été actés l'augmentation des coproductions et des pré-achats audiovisuels par les diffuseurs locaux (télévisions locales, plateforme), l'augmentation de la Commande publique : achat de livres, cd, doublage en langue corse, films patrimoniaux en lien avec la cinémathèque, appels à projets....., le développement des animations au sein du réseau des librairies, l'augmentation des projets artistiques et culturels et notamment à l'extérieur, le maintien de la capacité de programmations culturelles des structures, l'accompagnement des demandeurs dans le recours aux aides mises en place, la densification de la programmation culturelle et artistique au sein notamment du réseau des médiathèques territoriales, auprès des libraires, des établissements scolaires.

Au titre de Rilanciu, sont notamment étudiées les possibilités pour faire de la commande publique un levier de valorisation des productions corses et de stabilisation du carnet de commandes et des revenus des entreprises corses, notamment des entreprises du secteur culturel, la mise en place d'une filière de formation à destination des intermittents du spectacle.

En effet, l'aspect financier n'est pas le seul levier par lequel les pouvoirs publics peuvent agir sur le développement de la culture. Le rayonnement de la culture passe par le fait de disposer de lieux de diffusion, d'exposition, mais aussi par le fait d'amener la culture vers ceux qui en sont privés. Le recours à des lieux physiques de diffusion et de partage de la culture ont aussi une importance

notamment dans le cadre de la revitalisation et de la dynamisation du rural. Les établissements culturels de la Collectivité sont naturellement appelés à remplir cette mission.

L'année 2021 sera également une année forte en célébrations, je ne veux citer que les 700 ans de la mort de Dante, les 200 ans de la mort de Napoléon, les 50 ans du décès d'Henri Tomasi.

Le patrimoine

Basée sur le transfert de compétences de la loi de 2002, la feuille de route votée à l'unanimité en Assemblée de Corse, le 21 septembre 2017 (délibération AC n°17/284), affirme la volonté de la Collectivité de Corse en faveur du patrimoine de la Corse.

La Corse, caractérisée durant plusieurs décennies par une unité territoriale en référence à son insularité, révèle en fait, la superposition de territoires pour former une identité plurielle. Cette île mosaïque, renferme une grande diversité territoriale et un patrimoine riche et varié. Il ressort ainsi que des territoires comme le Cap Corse, la Balagne, la Castagniccia, le Niolu, le Fium'Orbu, la Gravona, le Tallà, la Cinarca, l'Alta Rocca, etc... sont constitués sur des modèles d'organisations sociales et d'activités humaines très différents et sont ainsi producteurs de patrimoines divers.

« En matière de valorisation, le patrimoine représente un moyen d'explication et de compréhension de l'identité corse, de « l'essence du peuple », élément d'intérêt en direction non seulement de la population touristique mais aussi et surtout de la population locale.

Il permet aux habitants des zones rurales, mais aussi d'espaces urbains fortement réaménagés ou restructurés, de retrouver un ensemble de repères, voire une identité. Il est composé d'un fonds d'éléments constitutifs, issus des traces du temps, d'un parcours collectif d'une société qui peut permettre de développer des perspectives de restructuration du tissu et du lien social, pour **redonner du « sens » afin « de réapprendre à vivre ensemble »**. Il est à ce titre constitutif du projet de société. ».

« Les retombées sociales du patrimoine se calculent en nombre d'emplois, emplois liés à la restauration du bâti et du mobilier, mais aussi à la recherche et à la valorisation dans les secteurs de la formation, des métiers d'art, de la recherche, de la médiation.

Ce sont, de plus, des emplois ayant des retombées économiques locales puisqu'il s'agit d'activités non délocalisables, à forte valeur ajoutée et qui s'inscrivent dans la durée. On doit admettre que loin de coûter, le patrimoine est générateur de richesses, constituant une source importante d'emplois et de revenus qui résiste à la logique de la mondialisation. »

Au titre des actions patrimoniales, il s'agira de poursuivre ses missions d'inventaire, de conservation/restauration, de mise en valeur du patrimoine (Protégé MH ou non), mais également d'aide aux tiers que sont les EPCI, communes et associations notamment et poursuivre les programmes en Maitrise d'ouvrage directe : Tours littorales, Citadelle de Corti, Montlaur à Bonifacio, Cathédrale d'Ajaccio...

Seront également poursuivis les programmes de mise en valeur des édifices, la valorisation de l'inventaire par des publications, l'action en faveur du patrimoine mobilier par l'intermédiaire du CCRPMC et enfin apporter un soutien financier aux communes et association pour la sauvegarde du patrimoine insulaire.

Nos actions, plus spécifiquement, porteront sur :

- La mise en œuvre des PSC
- Le lancement de la Strada Paolina
- Une politique d'acquisition ciblée sur la Strada Paolina.

A cet effet, nous affichons notre volonté d'agir sur le couvent d'Orezza.

Concernant les Archives, 2021 sera l'année de l'élargissement de l'audience, par la réalisation d'expositions et de publications gratuites.

S'agissant des Sites archéologiques et musées, l'année 2021 verra la poursuite du développement de la politique patrimoniale à l'échelle du territoire de la Corse, pour des projets harmonisés tels que les systèmes de billetterie (création d'un « Pass musées »), les scénographies des espaces accueil / boutique, la numérisation des œuvres, des campagnes photographiques, des outils de médiation, les

équipements de sécurité, des expositions temporaires, des actions sur les territoires, des études et publications, et une ouverture accrue sur la Méditerranée et l'Europe par le biais des projets internationaux.

Nous accentuerons notre action en faveur des boutiques des musées en développant le travail avec le FabLab et les artisans.

Pour que les musées deviennent des lieux vivants, il conviendra de développer les projets avec les associations sur des actions de médiation.

Plusieurs conventions notamment avec l'Université de Corse permettront des actions de valorisation mais aussi des actions de promotion de la création insulaire via des résidences d'artistes. L'ensemble du réseau des Musées de Corse doit poursuivre ses missions de conservation, d'études et d'enrichissement des collections, l'accessibilité des collections patrimoniales au public et le développement d'opérations innovantes pour un accès de tous aux productions culturelles de l'établissement, les campagnes d'acquisition, d'étude, de numérisation et de restauration des collections.

2021 doit voir l'ouverture de la Strada Paolina. Il s'agit de créer un parcours patrimonial en Castagniccia autour des lieux emblématiques du XVIII^{ème} siècle pour raconter l'histoire de la Corse (Ponte-Novu, couvents d'Orezza, de Casabianca, maison natale de Pasquale Paoli, couvent de Merusaglia, jusqu'à la ville de Corti et le couvent des Capucins). Cet itinéraire pédagogique et touristique permettra la mise en valeur d'édifices remarquables avec un double objectif, proposer une lecture historique et patrimoniale et mettre en valeur un territoire emblématique, la Castagniccia. L'objectif étant de croiser plusieurs projets autour du patrimoine pour créer un Pays d'Art et d'Histoire exemplaire qui permet d'articuler un itinéraire historique avec la présentation de l'architecture, des décors peints, d'un mobilier exceptionnel et d'un patrimoine médiéval largement méconnu. Cette démarche s'accompagnera de la découverte et de la mise en valeur de l'artisanat local et des producteurs de la région qui seront intégrés à l'itinéraire paolien.

2021 doit voir se développer des actions sur le patrimoine immatériel et la mise en place d'un « train du patrimoine ».

Le CCRPMC renforcera les actions déjà engagées en organisant des expositions, de la médiation auprès de scolaires, des journées portes ouvertes pour toucher tous les publics

En outre, il poursuivra son rôle de conseil et d'accompagnement auprès des collectivités locales et ses interventions de restauration du patrimoine mobilier propriété de la CdC. Cela conduit à une inscription d'AP plus importante cette année.

Enfin, la Collectivité sera un gros prescripteur d'engagement financier pour faire face à son obligation de financement du patrimoine protégé, mais également dans le cadre du soutien aux associations dans le domaine du Patrimoine.

Une attention particulière sera portée aux actions de médiation notamment auprès du jeune public et donc de la volonté d'équiper nos agents, nos sites et musées en conséquence. Il s'agira notamment d'expérimenter des dispositifs de réalités augmentées et autres innovations dans le domaine de la scénographie muséale et de la médiation.

Notre volonté d'expérimenter des dispositifs de réalités augmentées et autres innovations dans le domaine de la scénographie muséale et de la médiation.

L'année 2021 verra la mise en œuvre du conventionnement avec les guides conférenciers pour aider la profession par des actions de médiation sur les sites archéologiques et les musées de la CDC durant toute l'année, comme pour l'ensemble des actions la langue corse seront au cœur de ces initiatives.

S'agissant du Musée de la Corse, l'exposition temporaire sera consacrée à Matisse.

Sont également à préciser :

- la poursuite du projet de muséobus « Museu in Mossa » lancé en 2020, préfiguration mobile du musée des enfants, une opération éducative et de médiation qui répond aux objectifs suivants, sensibiliser, lutter contre les inégalités en favorisant l'accès de tous à la culture, l'art et le patrimoine, développer l'autonomie et la créativité, donner la possibilité de s'émanciper via les ressources du territoire. Cela permettra de créer dans les villages des temps forts autour du patrimoine et de la culture, créer du lien en collaboration avec les acteurs locaux.
- la poursuite de la réhabilitation de la Citadelle de Corte inscrit à la programmation du PEI-4. Le projet Citadella XXI sera ainsi amplifié
- la réfection de la salle des galeries permanentes consacrée au patrimoine musical et sonore. Plus particulièrement, la phonothèque intégrera en partie un nouvel espace, dédié à la présentation au public, appuyée sur l'AAP Frutti à Fondu.

S'agissant du Musée de l'Alta Rocca, il est à noter l'exposition Aldilà, exposition raconte-moi ton patrimoine, parcours ludique dans le cadre du projet GRITACCESS, mais aussi la réalisation de parcours-jeu, et l'animation de journées thématiques.

Pour le Musée de Sartè, une exposition temporaire chronologique sur Les sépultures et l'expression du sacré durant la Préhistoire de la Corse constituera l'opération – phare du musée. A cette occasion, les fouilles récentes seront valorisées à partir d'un travail de fond des équipes.

Pour le Musée d'Aleria, l'ouverture de la Maison Rossi : aménagé comme espace d'accueil, d'orientation et d'interprétation avant la visite du musée et du site, le rez-de-jardin de cette maison accueillera un parcours scénographié avec des contenus multimédia (films, réalité augmentée, maquettes 3D.

La restructuration muséographique au sein du Fort de Matra permettra d'exposer la collection issue des fouilles anciennes de la nécropole de Casabianda, mais également de présenter les objets issus des fouilles récentes des tombes étrusques de Lamaghjone et d'Arboratella.

Pour le Musée Pasquale Paoli, la réalisation d'une nouvelle muséographie permettra de mettre en valeur les collections avec les nouvelles pratiques culturelles du XXIème siècle. Une frise chronologique sera installée dans les escaliers et chaque salle sera consacrée à un thème : la Castagniccia avec les éléments de la collection se rapportant à la région, la vie politique de Paoli en parallèle avec l'histoire de la Corse et ce qui constitue une nation (armée, marine, monnaie, drapeau), la période des Lumières et les rapports entre Paoli et Napoléon. Un réaménagement du musée sera conduit avec le retour de collections restaurées, permettant de montrer U Babbu en homme des lumières qu'il fut.

Pour le Musée de l'Alta Rocca, l'objectif est de proposer une offre riche en actions culturelles, attractive et diversifiée. Il s'agit de reconquérir un public éloigné par le contexte sanitaire et de mettre en œuvre les actions programmées, notamment celles des programmes européens Racine et Gritaccess (ces programmes européens valorisent les logiques d'implication et d'appropriation de leur patrimoine pour les corses.)

La politique de mécénat sera développée ; elle donne dès sa mise en œuvre en ce début d'année 2021, de très beaux résultats (La Punta et l'amphithéâtre d'Aleria).

Tout cette réorganisation des musées et leur muséographie devra s'appuyer par la mise en place ambitieuse de procédés de « réalité augmentée », gage d'attractivité pour les établissements.

Enfin, conformément aux axes stratégiques de notre feuille de route, 2021 devrait voir la mise en place d'un Label Patrimoine Corse pour identifier des éléments et des ensembles architecturaux, du mobilier et du patrimoine culturel immatériel. Outil pédagogique, il permettra une meilleure connaissance du patrimoine de l'île, en complémentarité avec les procédures de protection existantes. Le label doit aussi ouvrir sur des débouchés économiques par la reconnaissance d'objets et de biens de consommation identitaires » ou « typiquement corse » comme les paniers (sporta/spurtellu), les couteaux (curtella), les fromages (casgiu), les vins (vinu), etc. en concentrant l'action, bien évidemment sur les savoir-faire traditionnels, vecteurs de développement.

Le sport et la jeunesse

Dans le contexte de la préfiguration de la nouvelle gouvernance du sport, l'enjeu de l'année 2021 pour la direction sera de parvenir à installer de nouveaux outils et services au bénéfice des pratiquants, clubs, clubs et comités, communes et EPCI, en réponse aux besoins recensés lors des *Scontri di u sport* de 2019.

Comme dans de nombreux domaines, la crise sanitaire est venue crisper davantage les situations qui avaient déjà été repérées comme problématiques. En l'espèce : la santé et le modèle économique des clubs professionnels, la question de l'emploi sportif et l'état des infrastructures sportives.

L'exercice 2021 devra permettre la rédaction concertée du Schéma de développement territorial du sport dans le cadre de la nouvelle gouvernance, ainsi que l'établissement des conventions financières afférentes.

Dans ce contexte, le plan Corsica Relancia met l'accent sur l'amélioration des infrastructures sportives. Le vote du Plan d'action du Pattu per a ghjuventù ainsi que la charte des acteurs permettent d'aborder 2021 vers l'action au plus près du terrain.

La crise sanitaire est venue aggraver une situation pour les jeunes déjà pointée comme très préoccupante dans la dernière décennie, fort taux de chômage, décrochage, autonomie tardive. Les événements de 2020 sont venus ajouter une dimension particulièrement anxiogène à ce constat.

Le plan d'actions a donc été priorisé en fonction de ce contexte et les actions correspondantes inscrites au plan Corsica relancia.

Le diagnostic approfondi et le travail et le travail de consultation et de co-construction réalisé avec les jeunes et les acteurs de jeunesse doivent permettre pour 2021 d'apporter aux jeunes comme aux acteurs de jeunesse des réponses aux besoins qui ont été exprimés.

Pour le Sport, alors que d'ordinaire une seule enveloppe est déléguée à la Corse (1 046 000 € début 2020), une 2^{ème} affectation exceptionnelle de 429 335 € consacré au fonds de solidarité territorial est parvenue à la moitié de l'année. Le plan de relance national ayant annoncé 120 millions d'euros consacrés au sport intégrant notamment les thématiques de l'emploi sportif des jeunes, ce sont **1 500 000 €** qui sont à prévoir (ces dépenses sont exactement compensées par les fonds de l'ANS).

En ce qui concerne le Centre du Sport et de la Jeunesse Corse, la convention d'objectifs et de moyens sera effectivement mise en œuvre

Le règlement des aides rénové qui devrait être adopté en décembre 2020 permettra pour 2021 la mise en œuvre de nouvelles actions souhaitées par les acteurs telles que la création d'un accompagnement à 4 niveaux des ligues et comités intégrant la possibilité de mieux accompagner la mise en œuvre de projets structurants et innovants sur le territoire, la révision de l'accompagnement individuel des jeunes sportifs de haut niveau pour une meilleure prise en charge de leurs parcours.

Le « Sport'pass », dispositif de soutien de l'inscription des jeunes dans les clubs sur critères sociaux est maintenu mais fusionnera en 2021 avec le Pass cultura pour la création d'un « Pass ghjuventù ».

Pour les acteurs, si la période 2021 s'annonce compliquée à appréhender et nécessitera un niveau d'accompagnement permettant la relance des activités sportives, un niveau analogue à celui de 2020 devrait suffire, l'effort spécifique de solidarité ayant été porté en 2020 et programmé pour 2021 par les fonds de l'ANS (voir programme 4512).

En matière d'investissement, outre le développement de l'outil d'aide à la décision pour les porteurs de projets, le déploiement d'équipements sportifs multifonctionnels et de proximité, la mise en place d'équipements liés à l'apprentissage de la nage et des activités nautiques et la mutualisation des infrastructures sportives des EPLE ont été retenus comme prioritaires.

Quelques importants projets d'investissements sont en cours et pourraient se finaliser en 2021 (Golf sur le pays d'Aiacciu, le Complexe sportif sur A Ghisunaccia et/ou Prunelli, la réfection du stade de Folelli, la rénovation du complexe de Montesoro...), les autres projets nécessaires seront à accompagner.

En matière de Jeunesse, ont été inscrites au plan Corsica Relancia les mesures permettant de lutter contre la précarité des jeunes et notamment la refonte des dispositifs de soutien à l'initiative des jeunes. L'aide au réseau (formation et financement des projets) des acteurs de jeunesse avec pour objectif le soutien de l'envie d'agir des jeunes est également prévu dans le cadre. Enfin, la refonte des Contrats Educatifs Locaux (CEL) est prévue, s'appuyant notamment sur l'enquête réalisée tout récemment auprès des EPCI du territoire.

En ce qui concerne le Pattu per a ghjuventù, l'accent sera mis en 2021 sur la mise en œuvre d'Assises territorialisées de la jeunesse, répondant ainsi aux besoins des acteurs. La poursuite du dialogue structuré est également prévue avec l'ouverture des possibilités et modalités de travail avec les jeunes, autour notamment de problématiques de société dépassant le cadre des politiques de jeunesse. L'observatoire de la jeunesse entrera dans une nouvelle phase en réalisant plus de et en mettant cet outil à disposition des partenaires.

Le service Infurmazione ghjuventù sera également mobilisé auprès du réseau des acteurs de jeunesse avec notamment des actions de formation inscrites au plan Corsica Relancia.

Un vaste plan de communication enfin, sera déployé afin d'informer le public sur les missions des acteurs de jeunesse sur tout le territoire, communiquer sur l'accès aux droits des jeunes, communiquer sur l'outil numérique comme outil ressource d'accès aux droits et ainsi lutter contre le non-recours aux droits des jeunes.

Les ressources humaines, l'informatique et la communication Interne

Depuis la fusion-cr ation de la Collectivit  de Corse, la DGA en charge des syst mes d'information, de la communication interne et des ressources humaines doit r pondre aux besoins des directions op rationnelles et supports en apportant les moyens n cessaires   leur bon fonctionnement. Pour ce faire, les trois grands objectifs suivants ont  t  poursuivis :

- D velopper une politique de communication interne permettant d'accompagner nos agents dans le changement mais  galement de cr er un sentiment d'appartenance   notre collectivit  ;
- Mettre en place un  cosyst me informatique et des syst mes d'informations innovant et facilitant le fonctionnement des directions
- Cr er une dynamique alliant qualit  de vie au travail, valorisation et professionnalisation des parcours professionnels des agents de la CDC afin de r pondre aux besoins des directions en mati re de ressources humaines mobilisables.

Si   ce jour, la quasi-totalit  des process et des conditions d'emplois des agents de la CdC, afin de r pondre aux objectifs pr cit s, ont  t  harmonis s, la DGA 10 doit poursuivre, finaliser et am liorer les projets d velopp s depuis deux ann es. De plus, cette DGA orientera ses actions afin d'am liorer de nouveau la qualit  des services rendus aux agents.

La collectivit  poursuivra sa politique de recrutement engag e en 2020   savoir que le recours au recrutement externe s' st limit  jusqu'  pr sent aux postes strat giques, dont la sp cificit  du profil en termes de dipl mes, de titres requis, de raret  de comp tences, ou encore le nombre d'ann es d'exp rience implique un recours   des comp tences externes.

En 2021, l'accent sera mis sur le secteur social plus particuli rement. En effet, de nombreux d parts ont induit une baisse des effectifs dans des secteurs d j  en tension que ce soit au sein de la direction de la protection de l'enfance, de la direction de l'action sociale de proximit  ou encore au sein de la direction de la promotion de la sant . C' st pourquoi, des postes ont d'ores et d j   t  cr es en avance de phase de la campagne 2021 dans le secteur social. De plus, des groupes de travail sont planifi s afin de r fl chir   la politique d'emploi des travailleurs sociaux en particulier et des dispositifs plus p rennes de remplacement des effectifs seront  galement  tudi s (dispositif d'assistantes sociales volantes notamment).

Au cours de cette m me ann e, la direction des parcours professionnels s'attellera   effectuer le cadrage des demandes externes et   recenser les besoins des directions dans un souci de ma trise de la masse salariale. La direction des parcours professionnels accompagnera les directions g n rales dans la construction de leur projet et travaillera sur le red ploiement des comp tences internes d'une part et sur des th matiques communes   l'ensemble des directions afin de proposer des parcours m tiers sp cifiques d'autre part.

Par ailleurs, avec la structuration de la direction et du service consacr  au maintien dans l'emploi, les perspectives d'intervention sont plus importantes et il sera possible de mener des actions dynamiques et coordonn es pour la mise en  uvre des axes inscrits dans la convention avec le FIPHFP.

La structuration de la mission transversale accompagnement individuel permet une prise en charge plus compl te des B n ficiaires de l'Obligation d'Emploi. En effet, les bilans de comp tences afin de d finir un projet professionnel compatible avec l' tat de sant  du b n ficiaire sont internalis s d sormais et le projet est construit au plus pr s de la r alit  des besoins de la collectivit .

En matière de gestion statutaire, l'objectif 2021 est également de consolider les dispositifs établis durant les deux dernières années mais également d'améliorer des derniers au regard des bilans réalisés. Il est important de rappeler que cette direction est en charge de la gestion des carrières des agents comportant, la phase de recrutement, le déroulé de carrière ainsi que l'instruction des départs à la retraite. Par ailleurs, cette dernière est en charge du dispositif « rémunération » comprenant les éléments de rémunération indiciaire et indemnitaire ainsi que des versements et remboursement divers comme les frais de déplacement. Enfin, cette même entité gère le temps de travail des agents, notamment les absences qui représentent une charge importante de cette mission.

Comme évoqué ci-avant, la finalisation et l'amélioration des dispositifs portés par la direction de la gestion statutaire en partenariat avec d'autres entités sera facilité par l'exploitation du SIRH harmonisé. Cela permettra de gagner en efficacité et en fiabilité.

Trois grands projets sont placés au cœur des actions à mener :

- La finalisation du régime indemnitaire : il convient lors de cette année 2021 de finaliser la mise en œuvre du régime indemnitaire en recherchant les marges financières autorisant une réévaluation des montants de certains cadres d'emplois.
- La finalisation du règlement du temps de travail des agents.
- La finalisation du déploiement de la GATT pour les agents de terrain et les agents itinérants.

Il est à noter qu'une direction est dédiée à la gestion des personnels ATTEE affectés au sein des collèges et lycées de Corse. Tout comme la gestion statutaire, cette direction gère l'entièreté de la carrière des personnels précités. La crise sanitaire et plus précisément la mise en place du protocole sanitaire du ministère de l'éducation nationale a eu des conséquences particulièrement importantes au sein de nos Collèges et Lycées impactant directement la charge financière de la direction des ATTEE sur la partie gestion des personnels (gestion des remplacements). Compte-tenu de ces éléments, pour 2021, au-delà de la reconduction de la masse salariale actuelle, du coût de neuf créations de poste, du coût des stagiairisations, l'enveloppe des ATTEE contractuels sera probablement impactée par la gestion de la crise sanitaire.

Parallèlement à la poursuite des projets évoqués ci-avant, la direction de la formation est au service de la professionnalisation des agents au sein de leur filière, et constitue un instrument d'accompagnement des parcours et de facilitation des transitions professionnelles. C'est également un outil essentiel dans la mise en œuvre des démarches de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Ainsi, de nombreuses formations récurrentes se poursuivront, telles que l'accompagnement des travailleurs sociaux et médico-sociaux dont la thématique porte sur l'Analyse des Pratiques Professionnelles, la certification des agents en matière de conduite d'engins, la sécurisation en termes d'hygiène et de sécurité des missions allouées sur diverses thématiques (Certybiocide, habilitations électriques, sécurité aéroportuaire...) en vertu de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, des actions liées à des projets émergeant feront l'objet, pour une partie d'entre elles, d'un partenariat avec le CNFPT sous la forme de formations organisées en intra, pour d'autres, le recours à des prestataires extérieurs sous la forme d'achats sera effectué.

Enfin, il est à préciser que depuis le mois de janvier 2020 le financement de la scolarité des apprentis en alternance est impacté par un changement réglementaire. En qualité d'employeur, il appartient désormais au pôle RH d'assumer le coût pédagogique des formations suivies.

Concernant la direction de la Qualité de Vie au Travail possède deux missions principales qui sont l'action sociale en faveur du personnel et la prévention des risques professionnels.

Les objectifs et priorités pour 2021 sont les suivants :

Concernant l'action sociale, afin de garantir à chaque agent les droits que leur confère la délibération d'action sociale des opérations de communications variées et ciblées auprès des agents vont être engagées de nouveau. Une réorganisation du service est prévue en janvier 2021 pour faciliter l'accès aux différentes mesures et accroître le service rendu aux agents. L'étude pour la mise en place d'une mutuelle de groupe est lancée et ce projet devrait être mené à bien dans le courant de l'année 2021. Concernant la prévention, l'objectif est de continuer de réinventer cette thématique en la simplifiant, la professionnalisant, en la dotant des outils nécessaires à la réalisation de ses missions. Cela se fera par la poursuite de la mise en place de nouvelles procédures, d'une communication complète et adaptée. Aussi, la passation de marchés au regard de l'activité tels que l'informatisation du Document Unique, la sollicitation de psychologues externes, l'analyse de la qualité de l'air et des accompagnements sur des thématiques en terme de prévention particulières et ciblées seront nécessaires.

L'année 2021 sera également impactée, tout comme l'année 2020 par la gestion de la COVID-19. Il s'agira de suivre l'évolution de la pandémie, afin de proposer des mesures de prévention toujours adaptées en fonction du contexte sanitaire mouvant, de la nécessité d'assurer la protection des agents et d'œuvrer au maintien d'un service public.

Enfin, la médecine préventive, au-delà de la gestion de la crise sanitaire, poursuivra ses missions essentielles inhérentes telles que :

- prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail,
- assurer la surveillance médicale des agents de la Collectivité de Corse au vu des examens cliniques et biologiques prescrits notamment, pour les agents exposés à des risques particuliers,
- agir sur le milieu professionnel afin d'évaluer les conditions de travail en assurant les visites de tiers-temps et afin de préconiser éventuellement des aménagements de postes, en vue de protéger les agents contre l'ensemble des nuisances et les risques d'accident de service ou de Maladie Professionnelle.

Afin d'accompagner l'ensemble des directions précitées dans l'ensemble des projets annoncés, la DGA prévoit le lancement de deux Assistances à Maîtrise d'Ouvrage. La première aura pour objectif de mesurer l'impact de la fusion sur la territorialisation et le service rendu par les personnels de la CdC. Le second aura un rôle important dans la nouvelle phase de progression que doivent connaître les services « RH », il s'agira de déployer le schéma directeur des ressources humaines (SDRH).

Enfin, pour accompagner les agents dans le contexte inédit que nous connaissons, mais également afin de créer un sentiment d'appartenance à la Collectivité, la direction de la communication interne envisage de contractualiser avec des prestataires externes afin de dynamiser les actions de communication.

Depuis mars 2018, un comité stratégique (COSTRAT SI) oriente les missions stratégiques de la DDSI.

A ce jour, après ces deux années de construction du Système d'Information de la Collectivité de Corse et d'accompagnement au changement, les objectifs et priorités qui guideront l'action de la Direction du Digital et des Systèmes d'Information, sont les suivantes :

- Poursuite des travaux de convergence des systèmes d'informations historiques (Réseau, Datacenter, Parc,...), marqués par un nécessaire et important investissement pour ce qui concerne le renouvellement du parc matériel (serveur et poste de travail) ;
- Poursuite du développement de nouveaux usages numériques et d'un nouvel environnement numérique de travail ;
- Poursuite des programmes métiers prioritaires : SI RH, SI SOCIAL, TRANSPORTS, INTRANET, ... ;
- Lancement du portefeuille de projets issu du Schéma Directeur du SI à valider en décembre 2020 ;
- Projets SI métiers (Modernisation des Assemblées, Culture, Transports, Routes, ...)

- Projets transversaux (Gestion Electronique de Document, Gestion Relation Usagers...) ;
- Maintien en conditions opérationnelles du SI existant ;
- Services de télécommunication ;
- Maintenance des applications et des infrastructures ;

Pour ce qui concerne le plan de relance, la DDSI assurera le maintien en condition opérationnelle voire le développement de la plateforme MGDIS de demande et traitement des aides.

Le patrimoine de la collectivité, les moyens généraux et la commande publique

Moyens généraux :

Pour garantir un cadre juridique et financier sécurisé, l'axe de travail principal consistera, cette année encore, en une indispensable harmonisation des procédures et des marchés dans le but de centraliser et de rationaliser les achats et les moyens transversaux.

Pour l'exercice 2021, les objectifs et les priorités de la direction des moyens généraux consistent :

- À poursuivre la politique d'unification des marchés publics tant aux niveaux des achats que des prestations transversaux afin d'optimiser et de rationaliser les dépenses de fonctionnement ;
- À développer et mettre en œuvre l'engagement de la Collectivité dans la démarche éco responsable, notamment en favorisant le tri sélectif des déchets par un déploiement sur tous les sites, le recours aux produits locaux dans le respect des règles édictées par les marchés publics ;
- Développer une gestion durable du patrimoine de la Collectivité en réalisant un inventaire exhaustif et valorisé de ses biens mobiliers et immobiliers ;
- Mettre en œuvre la politique immobilière et patrimoniale de la Collectivité avec un double objectif : l'acquisition de sites et/ou la prise à bail de nouveaux locaux afin de regrouper les services par direction générale adjointe et ainsi poursuivre dans l'acquisition du DESK à Bastia et de la MSA à Aiacciu, d'une part, et l'enrichissement du patrimoine immobilier culturel en clôturant les dossiers en cours dont le couvent des capucins à Corte, des parcelles de terrains à Aléria, d'autre part.
- A garantir l'activité et maîtriser les outils de production de la source départementale d'OREZZA.

Moyens roulants et mécanisés :

En 2021, la direction devra poursuivre l'élaboration de sa stratégie, débutée lors de la mise en place de la Collectivité au 1^{er} janvier 2018, et ce afin de permettre d'optimiser nos objectifs de maîtrise des coûts et du renforcement de l'efficacité du service rendu.

Pour cela, il conviendra en 2021 de poursuivre l'analyse exhaustive de la liste des matériels à remplacer et les demandes de dotation de moyens roulants et mécanisés auprès des différentes directions générales adjointes de notre collectivité et ceci en prenant en compte ce qui a été fait en 2020 et en essayant de doter les directions pour lesquelles il y a de réels besoins urgents compte tenu de la vétusté de la flotte existante et obtenir ainsi un renouvellement et une dotation nouvelle des matériels en section d'investissement supérieure à l'année précédente.

Ceci permettra d'atteindre un objectif à court terme de réduction des dépenses en section de fonctionnement.

Gestion, maintenance et sécurité des bâtiments :

Les principaux marchés supports permettant notamment de satisfaire aux obligations réglementaires en termes de maintenance et vérifications des équipements liés à la sécurité incendie, aux équipements techniques des bâtiments (ascenseurs, onduleurs, portails...) ayant été notifiés en 2020, les dépenses seront consacrées :

- à l'exécution des opérations de maintenance préventives et correctives
- aux travaux et mises aux normes imposés par la réglementation.

Normalement, l'appel d'offres relatif aux marchés de travaux tout corps d'état devrait être notifié fin du premier trimestre 2021 (sous réserve des aléas de la consultation).

Ce marché support permettra d'accroître la réactivité de la direction et de procéder au lancement des travaux attendus et demandés par les services et directions de la collectivité mais aussi de procéder à des travaux de maintenance importants.

Dans ce contexte, les dépenses seront consacrées :

- aux travaux et mises aux normes imposés par la réglementation
- à l'exécution des contrats de maintenance obligatoires
- aux travaux visant à améliorer les conditions de travail des agents pour répondre aux besoins exprimés.

Enfin, les services de la direction effectuant les travaux en régie disposent maintenant des marchés supports permettant d'acheter le matériel nécessaire et de réaliser de nombreuses interventions en interne (pannes courantes, dépannages électriques, interventions sur plomberie, travaux de peinture etc...). Il est à noter le remplacement progressif des systèmes d'éclairage des locaux par néons par des systèmes à économies d'énergie (dalles led, ampoules led...).

Direction de la commande publique :

Dans le contexte de crise sanitaire et en application du plan de relance, le volume des avis de publicité est amené à augmenter dans le courant de l'année 2021.

La transformation et l'aménagement du numérique

La direction de la transformation et de l'aménagement numérique œuvre dans les domaines des infrastructures et des réseaux très haut débit, des services et des usages numériques.

En matière de réseaux, 2021 est une année charnière dans le déploiement du très haut débit FTTH, avec plus de 40 000 nouvelles prises prévues. Par ailleurs la perspective d'acquisition d'un nouveau câble fibre optique corse continent se concrétise. Enfin, une opération de couverture très haut débit radio des zones les plus enclavées de la Corse sera mise en œuvre.

Dans le domaine des services et des usages, le renforcement des services disponibles sur l'Espace Numérique de Travail des lycées et collèges sera amplifié pour faire face aux situations de crise ; et la structuration des plateformes open data, de données territoriales et d'information géographique se poursuivra.

Une action énergique de soutien à destination animateurs des espaces de médiation numérique sera consentie afin que le réseau de médiation numérique régional puisse survivre et se développer. L'inclusion numérique des plus faibles sera renforcée grâce à la mise en place d'un «PASS Numérique». Des manifestations autour du numérique seront organisées en présentiel ou à distance.

Enfin, des campagnes de mesure du niveau d'appropriation du numérique dans la société insulaire seront lancées sur des thématiques particulières comme usage de l'e-commerce, pratique des réseaux sociaux, maturité numérique des entreprises.

Les priorités se porteront également sur les travaux du LAB d'innovation publique et les mesures de soutien numérique inscrites dans le cadre du programme RILANCIU et SUSTEGNU.

La stratégie et l'innovation

La direction de la Stratégie de l'Innovation pose l'enjeu global de modernisation et d'amélioration de l'action publique territoriale dans une perspective collaborative et transversale, innovante et agile.

Elle entend apporter des solutions aux défis actuels de l'action publique territoriale, au bénéfice du territoire insulaire, par la mise en place de pratiques innovantes en replaçant le citoyen au centre de cette innovation publique. L'objectif étant d'opérer une véritable et nécessaire transition (transformation) durable de l'administration en interne et de ses politiques publiques transversales dans ses codes et usages dans un souci d'innovation participative.

Dans les secteurs identifiés et transversaux, développement durable et égalité femme-homme, une stratégie globale de long terme, accompagnée de plans d'action, en cours d'élaboration, seront diffusés, suivis et évalués.

Dans cette perspective, sur ces sujets très transversaux comme l'élaboration de la stratégie de développement durable et du 1^{er} plan d'action égalité femme-homme de la Collectivité, un travail de co-construction est réalisé tant en interne qu'en externe avec l'ensemble des partenaires concernés pour une mise en œuvre concertée.

Il s'agit donc de favoriser une véritable rencontre entre les usagers, la société civile et le service public, acteurs ensemble de la conception et mise en œuvre des politiques publiques territoriales.

Pour ce faire, le laboratoire d'innovation publique Corsica Lab, est un outil dédié aux nouvelles méthodes de conception des politiques publiques (hackathon, sessions créatives, ateliers, conférences, design etc.) qui sera prochainement opérationnel. Ouvert à la fois aux services de la CdC mais également à tous les contributeurs publics ou privés, il permettra, par un programme et une offre de service dédiés, de favoriser l'émergence d'expérimentation et de projets d'innovation sur le territoire, et de permettre à la CdC de devenir véritable moteur de l'innovation publique insulaire.

En ce qui concerne le pilotage d'actions transversales, notamment liées au développement durable :

- proposées dans le cadre du plan de relance (« Salvezza è Rilanciu ») : en étroite collaboration avec la Direction de la Commande Publique :

- mise en œuvre d'un Corsican Business Act (opérationnalité 2021): mesure Salvezza (actions à très court terme spécifiques ciblées TPE/PME en vue d'une relance économique d'urgence (accroître la lisibilité de l'offre d'achat de la Collectivité, allègement des procédures de passation de marchés, amélioration des délais de paiements, effort de trésorerie , faciliter un meilleur accès à l'information et à la formation, rencontres entre fournisseurs et acheteurs publics mais aussi des ateliers de formation, pourront être organisés sur tout le territoire, notamment dans les 1/3 lieux identifiés, dont le Corsica Lab, dans le cadre de notre politique de territorialisation...).
- mise en œuvre d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Economiquement Responsable (SPASER) mesure Rilanciu (2021-2022) : information et diffusion de l'offre publique, sensibilisation et formation des agents en interne (2021) de la commande publique et des directions acheteuses à un achat public plus responsable (insertion de clauses sociales, environnementales, égalité..), promotion des circuits courts, etc., action fédératrice: essaiage de la démarche et des outils à d'autres collectivités locales (à moyen terme)

- déployées dans le cadre du rebond attendu post Covid (mais non récurrentes) :

- une stratégie d'égalité femme-homme (échéance 2020) et l'adoption de son 1^{er} plan d'action (2020-2023) : déclinaison d'actions concrètes à la fois en matière d'égalité professionnelle (volet interne sur les ressources humaines), mais également au sein des politiques publiques mises en œuvre par la CdC, avec trois axes prioritaires identifiés : jeunesse, sport et vie associative ;
- une stratégie de développement durable, revisitée au regard du plan d'urgence et de relance et des travaux capitalisés dans les différents GT (échéance 2021), qui va constituer un document de référence de l'après crise, au service d'une relance verte, transition vers un modèle plus durable et équitable pour la Corse. Cinq grandes Orientations Stratégiques (OS) ont, d'ores et déjà, été identifiées afin de définir la feuille de route insulaire, et appréhender de façon exhaustive et transversale les politiques publiques actuelles et les différents champs d'actions à conforter et/ou à investir ;
- le lancement d'une Initiative climat : événement concerté prévu pour réunir, à l'échelle de l'Europe et de la Méditerranée, les institutions politiques, les institutions universitaires, les chercheurs, les associations, les syndicats et les acteurs économiques, aux fins de réfléchir à des politiques publiques mieux adaptées aux enjeux du réchauffement climatique.

En ce qui concerne, l'innovation publique territoriale :

- Finalisation du projet du Corsica Lab : Déploiement de l'offre de services (Design thinking, Lean Manager et Design sprint), animation du Club de l'innovation (Evènementiels conférence / networking type « petits-dej de l'innovation »), animation de 1 à 2 temps forts de l'innovation : « Inauguration du Corsica Lab » (été 2021) et « Mois de l'innovation » (novembre 2021) ;
- Lancement de projets d'innovation sur le territoire : Identification d'« objets » et d'« outils » innovants pouvant être déployés sur le territoire (mise en œuvre à travers des AMI ou appels à projets), élaboration de conventions avec des partenaires publics, privés et associations (INIZIA, Fondazione, Université de Corse, Engie, etc.), identification de projet pouvant permettre une expérimentation d'achat public innovant, impulsion de projets de transformation (Ex : Objectif 100 % démarches dématérialisées, Projets de BIM pour les bâtiments, Expérimentations télétravail, etc.).

L'encadrement supérieur

La politique d'encadrement supérieur au sein de la Collectivité de Corse a pour but d'améliorer la performance collective en impulsant une transformation majeure des pratiques et postures collaboratives entre (et pour) les managers et les collaborateurs.

Le manager moderne doit enrichir ses compétences relationnelles pour faire face à de véritables bouleversements dans différents domaines et de nature variée et ainsi, s'adapter aux changements de son environnement de travail.

Dans cette perspective, un plan managérial sera proposé pour un accompagnement des cadres, innovant et adapté aux enjeux actuels.

Les actions prioritaires à l'attention de l'encadrement supérieur seront structurées autour des 3 objectifs suivants :

- Développer le potentiel managérial et les habiletés relationnelles avec :
 - une offre large et variée de coaching, individuelle et/ou collective, en présentiel ou à distance. Levier d'amélioration de la performance, le coaching améliore l'expression des talents et facilite l'atteinte des objectifs professionnels.
 - une expérimentation de « l'évaluation 180°/360° » : destinée au manager qui souhaite faire le point sur ses compétences avec son équipe *ou* en faisant intervenir tous les acteurs ayant un lien en amont ou en aval (supérieur hiérarchique, collaborateurs, pairs...), direct ou indirect (prestataires, usagers...).
 - une mise en place de la *revue des cadres*, outil de développement et d'accompagnement de tous les cadres visant à préparer et anticiper les prochaines étapes de leur carrière apportant ainsi de la visibilité sur les parcours professionnels possibles et pouvant aboutir sur la construction de viviers.

- Impulser un management agile dans un environnement flexible et incertain rendant nécessaire une refonte des pratiques managériales avec :
 - un accompagnement du management à distance : Instauré dans un contexte de crise, le télétravail constitue un nouveau défi pour les cadres qui doivent gérer leurs équipes à distance. Ainsi, une étude relative à l'impact du télétravail sera menée en partenariat avec l'ARACT. Cette étude portera *d'une part*, sur le secteur public et plus particulièrement la Collectivité de Corse dans le but d'analyser les avantages, les contraintes, les besoins des agents et d'en dégager des mesures correctives et *d'autre part*, sur le secteur privé, deux à trois entreprises représentatives du milieu économique insulaire seront retenues pour l'expérimentation laquelle aboutira à des propositions d'actions et d'aides de la CDC pour accompagner le développement du télétravail. L'étude relative au secteur privé est à intégrer au plan de relance.
 - la mise en œuvre d'une démarche de co-développement : cette approche particulièrement impliquante pour les membres d'un groupe permet de traiter des sujets apportés par les participants et issus de leurs propres problématiques, difficultés, projets concrets,... sur lesquels ils souhaitent bénéficier d'entraide pour gagner en efficacité. La logique hiérarchique est abandonnée au profit de l'intelligence collective.

- Renforcer le sentiment d'appartenance à la CDC et de partage d'une culture commune : des actions ciblées seront menées avec notamment l'accueil des nouveaux arrivants ; la démarche « (re)donner du sens à l'action publique » ; l'organisation de *l'Université des cadres*.

Les affaires juridiques

L'enjeu est la sécurisation juridique des actes et procédures en poursuivant :

- la sécurisation et l'harmonisation sur le plan juridique de l'ensemble des actions afin de défendre les intérêts de la collectivité auprès de toutes juridictions, de prévenir les contentieux et réduire les dépenses afférentes par une démarche inclusive, audible, intelligible en matière de conseils et d'accompagnement juridiques.
- la démarche de maîtrise des coûts : par l'internalisation de prestations, mobilisation des ressources et compétences internes des garanties de risque souscrites auprès des compagnies d'assurance.

Les objectifs et priorités pour l'année 2021 sont les suivants :

- Sécuriser, harmoniser sur le plan juridique l'ensemble des actions de la Collectivité
- Se positionner en fonction support en proposant un management juridique innovant et adapté aux besoins des services de la Collectivité et au territoire.
- Faire émerger une culture du résultat et de la performance.
- Montée en compétence et en qualité du service rendu.
- Redéfinir le périmètre les missions d'une fonction juridique centralisée et support.
- Favoriser la fluidité et la sécurité de l'action territoriale, en améliorant notamment la communication, l'accompagnement, l'analyse des situations, le retour sur expérience.
- Organiser et formaliser une procédure d'évaluation et gestion du risque contentieux
- mettre en place un plan de formation dédié pour une montée en gamme et en compétences.
- Stabiliser les fonctions juriconsulte et contentieux
- Sécuriser les process avec les services clients des affaires juridiques
- Faire monter en puissance le service réglementation, non encore armé à ce stade.

L'évaluation des politiques publiques

La direction des opérateurs et des politiques publiques met en œuvre des programmes budgétaires avec comme objectif la mise en œuvre des missions dont elle a vocation depuis sa création issue de la fusion de la direction de la tutelle sur les établissements publics et la direction des relations avec les organismes extérieurs.

Ainsi, la direction concourt à l'optimisation et à la sécurisation du pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse, que ces politiques publiques soient développées et mise en œuvre en interne ou qu'elles soient déléguées totalement ou partiellement à des agences, offices ou à des opérateurs extérieurs.

Les missions de la direction s'articulent autour de trois axes stratégiques et tiennent compte désormais du contexte sanitaire particulier qui entraîne de facto, dans certains domaines, une mise en œuvre repensée des politiques publiques qui peuvent être déclinées de manière à tenir compte de l'apparition de situations totalement imprévisibles et donc imprévues.

Les trois axes stratégiques sont :

- Sécuriser et animer la mise en œuvre de l'action publique de la CdC avec les opérateurs (agences/offices et satellites de la CdC) ;
- Définir et développer une stratégie d'évaluation au sein de la CdC ainsi que des huit établissements publics sous tutelle ;
- Poursuivre les travaux d'ingénierie du plan de relance, initiés en 2020, en lien avec la nouvelle cellule de pilotage opérationnelle en cours de création.

Description des évolutions de contexte pour les prochaines années et présentation des moyens associés pour y parvenir :

De manière globale : Mise en œuvre du plan d'audit ambitieux, voulu et validé par le Conseil Exécutif de Corse au mois de septembre 2020, concernant les agences, offices, établissements publics satellites, et associations partenaires

Sur le volet tutelle des agences et offices : Poursuite du déploiement progressif d'actions d'amélioration du pilotage des agences et offices (COP, effectifs cibles ...) ainsi que d'harmonisation et de convergence (notamment RH).

Sur le volet satellites de la CdC : Participation à la sécurisation des informations (RH, budgétaires, financières ...) et au traitement de ces informations dans le cadre d'un dialogue de gestion à renforcer en lien avec les directions métiers référentes, consolidation d'outils de suivi, pilotage de missions réalisées par la mobilisation de l'accord-cadre relatif à la réalisation d'audits et d'analyses financières.

Sur le volet évaluation des politiques publiques : développement de la culture évaluative au sein de la Collectivité de Corse par la mise en place d'outils d'évaluation et de pilotage (dont les COP) et la production de travaux évaluatifs.

L'évaluation des politiques publiques devra également s'inscrire en partenaire des directions et services chargés de la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de relance de l'économie et du plan de relance afin d'apporter son soutien à la création d'outils de mesure d'impact des actions mises en œuvre qui pourront être utilisés par les directions et services en question.

Enfin, l'évaluation des politiques publiques pourra s'appuyer sur de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mesurer les effets de la déclinaison opérationnelle du plan de sauvegarde de l'économie et du plan de relance

Moyens humains : Au regard du contexte il est impératif que ce qui avait été acté dans son principe en 2020 devienne effectif en 2021 concernant le renforcement des effectifs de la direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques. Ainsi, si la désignation d'un directeur-adjoint à la fin de l'année 2020 est une bonne chose, il n'en reste pas moins que 5 postes restent à pourvoir en interne ou externe compte tenu de départs ayant affecté les deux ex-directions en 2019 ;

Il est évident que les moyens financiers déclinés ci-après sont liés à la capacité de la direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques à mener des actions au regard des effectifs dont elle disposera.

Les objectifs et priorités pour 2021 sont présentés ci-dessous :

- Elaboration de COP (contrats d'objectifs et de performance) avec trois offices ou agences (dont l'OEHC) après finalisation du COP avec l'AUE ;
- Sécurisation de procédures et travaux de convergence sur des thématiques prédéfinies ;
- Formalisation d'un dialogue de gestion et d'un dialogue RH avec chaque agence et office ;
- Mise en œuvre du plan d'audits et d'analyses financières des satellites 2021 ;
- Formalisation de cadres d'échanges et de dialogue avec des satellites de la CdC et sécurisation des relations ;
- Participation au volet évaluatif de documents stratégiques y compris dans le cadre des mesures prises pour soutenir l'économie suite à la crise sanitaire ;
- Production et pilotage de travaux d'évaluation.

Le contrôle interne

Les missions de la direction du contrôle interne s'inscrivent à un niveau stratégique pour la collectivité dans la mesure où elles ont vocation à formaliser et analyser en termes de risques les procédures mises en œuvre par les directions fonctionnelles et opérationnelles en lien avec les objectifs qui leur sont fixés.

Elle leur apporte donc une assurance raisonnable quant à la réalisation de ceux-ci.

Dans le cadre de l'exécution de son marché d'AMO, l'année 2021 va être consacrée à la réalisation d'un document central qu'est la cartographie des risques majeurs de la Collectivité de Corse.

La réalisation de ce document va nécessiter un fort travail collaboratif avec l'ensemble des directions opérationnelles et fonctionnelles de la collectivité ainsi qu'avec ses principales parties prenantes que sont les offices et agences et sera le point de départ de la mise en place d'une véritable culture du contrôle interne et d'une approche par les risques des missions menées au sein de notre collectivité.

Parallèlement, et parce que l'urgence de la situation et l'engagement de notre collectivité de soutenir l'économie le commandent, la DCI va poursuivre ses missions de mise en opérationnalité, de suivi et de production de statistiques relatives aux mesures d'urgence mises en œuvre.

Cette dernière mission ne nécessitant pas de budget dédié, le budget qui sera mobilisé par la DCI servira au paiement des prestations rendues par l'AMO.

Conclusion

Les orientations budgétaires 2021 reflètent ainsi, la volonté de l'Exécutif de poursuivre les actions engagées par la Collectivité de Corse dès le début de la crise sanitaire pour soutenir le territoire et les acteurs économiques et sociaux.

La gestion budgétaire constatée au dernier compte administratif permet à la Collectivité de Corse de disposer des marges de manœuvre lui permettant de maintenir sa capacité d'intervention pour financer les choix stratégiques présentés par politique publique tout en assurant le financement du Plan de relance Salvezza è Rilanciu, adopté par l'Assemblée de Corse.

Malgré le contexte macroéconomique et les incertitudes qui pèsent sur les budgets locaux, les orientations budgétaires ont été élaborées dans un cadre financier prospectif prudentiel afin de ne pas obérer l'équilibre des budgets à venir.